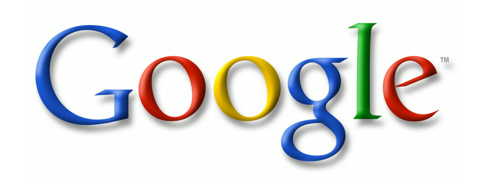
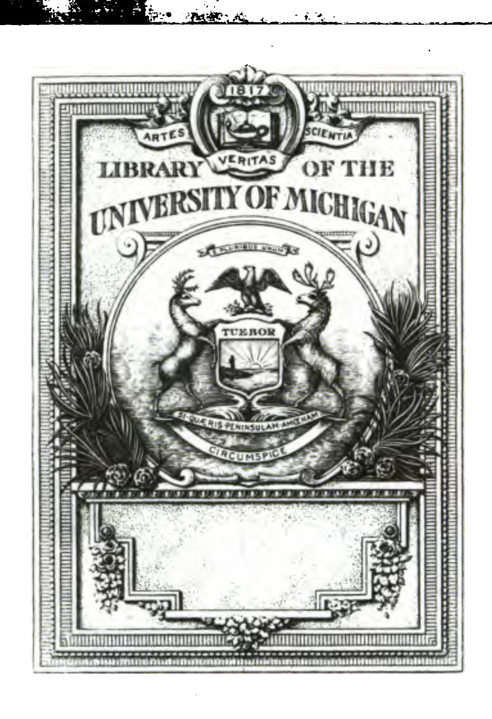
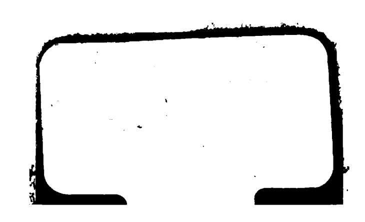

Google


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI·QUÆRIS·PENINSULAM·AMŒNAM
CIRCUMSPICE



N° 6. 0 fr. 50.

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

LES CONGRÈS

OUVRIERS ET SOCIALISTES FRANÇAIS

PAR

LÉON BLUM

I

1876-1885



PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)
RUE CUJAS, 17

1901



LES

CONGRÈS OUVRIERS ET SOCIALISTES FRANÇAIS

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE. N° 6.

LES CONGRÈS

OUVRIERS ET SOCIALISTES

FRANÇAIS

PAR

LÉON BLUM

I

1876-1885



PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)
RUE CUJAS, 17

1901

LES CONGRÈS

OUVRIERS ET SOCIALISTES FRANÇAIS

Les Congrès ouvriers ont leur origine dans les Expositions universelles. La publicité internationale assurée par les gouvernements aux progrès du commerce et de l'industrie devait naturellement inspirer aux ouvriers l'idée de se réunir à leur tour, de chercher en commun les causes de leurs souffrances, de préciser leurs revendications. D'autre part, c'est parmi les membres des délégations ouvrières aux Expositions que se rencontrèrent les premiers organisateurs des Congrès.

Des délégués ouvriers avaient été envoyés déjà, soit par les chambres de commerce, soit au moyen de souscription publique, aux Expositions de Paris (1849) et de Londres (1851). L'envoi d'une délégation française à la seconde Exposition de Londres (1862) avait même été l'une des causes de la fondation, le 28 septembre 1864, de l'Association internationale des travailleurs. A l'occasion de l'Exposition de Paris, en 1867, quelques groupements parisiens formèrent déjà le projet de réunir un Congrès ouvrier.

Mais le gouvernement impérial n'entendait favoriser le mouvement ouvrier qu'autant qu'il pourrait l'accaparer à son profit. Il comblait de promesses les organisations ouvrières qui voudraient bien se soumettre à ses commissions officielles. Mais il s'opposa à « cette réunion pacifique » qui prétendait se passer de lui.

Les événements de 1870-1871 arrêtèrent ce mouvement d'émancipation ouvrière. Pourtant, dès 1873, les groupements syndicaux se réorganisaient, et faisaient notamment sentir leur influence dans les élections aux conseils de prudhommes. Cette même année, malgré l'Assemblée nationale qui refusa de voter le crédit nécessaire, une délégation d'ouvriers parisiens partait pour l'Exposition de Vienne, grâce à des subsides réunis par souscription publique, et dans ses rapports on trouve de nouveau l'idée d'un Congrès ouvrier. Enfin, après le départ de la délégation envoyée à Philadelphie (1876), on comprit « qu'il n'était plus possible de laisser tomber le mouvement salutaire qui s'était produit, non-seulement à Paris, mais dans de nombreuses villes de province », et les syndicaux parisiens se résolurent à organiser un Congrès. Sans cesse d'ailleurs les journaux apportaient les comptes-rendus d'assemblées analogues en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique. Enfin, l'on prit texte de la réunion d'un Congrès ouvrier en Italie, à Bologne ; un Comité d'initiative se constitua, et les premières circulaires furent lancées (19 juillet 1876).

PREMIER CONGRÈS OUVRIER

(Paris, 1876)

Organisation. — Le Comité d'initiative, composé de dix ouvriers, provoqua tout d'abord des réunions préparatoires, où il appela tous les hommes « dont le nom avait été mêlé au mouvement ouvrier : délégués aux Expositions universelles ; syndics de corporations ouvrières ; prudhommes, etc. » Une commission fut chargée de rédiger le programme. Il fut entendu que le Congrès se constituerait en réunion privée, ce qui permettait de se passer de l'autorisation préfectorale ; — (la liberté de réunion n'existait pas.)

Le plus grand souci des organisateurs fut que le Congrès gardât un caractère exclusivement ouvrier. Ils se méfiaient des politiciens. — « On devait, à tout prix, éviter que des politiciens, des hommes théoriques, ne vinssent égarer les esprits, les diriger, et se servir du Congrès comme d'un tréteau pour les opérations électorales et politiques. » — C'était là l'ancien esprit syndicaliste, et sa méfiance de l'action politique. Toutes les précautions furent donc prises pour que la représentation au Congrès fût purement ouvrière. On y convoqua tous les groupes de travailleurs organisés : chambres syndicales, coopératives, associations ouvrières de tout

ordre. Chacune d'elles pouvait envoyer trois délégués titulaires qui avaient seuls droit de vote. On décida que nul ne pourrait prendre la parole « s'il n'est ouvrier, et s'il n'est recommandé par sa chambre syndicale, ou une autre société ouvrière, et, à défaut, par un groupe de travailleurs ». — (En fait, cependant, deux publicistes assez connus à cette époque, MM. Barberet et Desmoulins, tous deux porteurs de mandats réguliers, purent assister au Congrès comme délégués, et, malgré des scènes tumultueuses, le Congrès accorda même la parole à l'un d'eux.)

Il est essentiel de remarquer que, dès le début, la périodicité des Congrès était prévue. Le Congrès devait, avant de se séparer, désigner la ville où il entendait siéger l'année suivante. Il ne s'agissait donc pas d'une assemblée brève et fortuite. C'était bien une institution régulière et durable que l'on voulait fonder.

Les appels de la Commission d'initiative frappèrent vivement l'opinion. Les compagnies de chemin de fer ayant refusé de concéder aux délégués des réductions comme « elles l'avaient toujours fait pour les congrès catholiques, scientifiques,... pour les pèlerinages et les concours... », on ouvrit une souscription publique qui fut couverte avec une extrême rapidité. Le Congrès put dès lors s'ouvrir. Il tint sa première séance le 2 octobre, et poursuivit ses travaux au milieu de l'attention générale. — « Il n'y avait pas d'exemple dans l'histoire de la France que la classe qui supporte toutes les

charges publiques et économiques se fût réunie seule, pacifiquement, pour discuter ses intérêts, et rechercher les moyens de se dérober à la pression de l'organisation économique. »

Le Congrès se réunit, salle d'Arras, du 2 au 10 octobre. Il se divisa dès le début en huit sections, qui se réunissaient chacune séparément dans l'après-midi, tandis que la soirée était consacrée aux réunions générales. Cette méthode était extrêmement défectueuse, en ce sens que les délégués apportaient le soir des discours inspirés par les réunions de l'après-midi, et se succédaient à la tribune sans se répondre. Il s'ensuit que le Congrès n'étudia à fond aucune des questions portées au programme. On y entendit des discours, des rapports, mais non des discussions. Les orateurs ne se contredisaient pas ; ils ne se répondaient même pas les uns aux autres ; ils lisaient, dans un ordre fixé d'avance, des discours préalablement écrits.

Le Congrès nomma, pour chacune des questions traitées, une commission de neuf membres chargée de résumer ses débats, ou plutôt ses études, et de rédiger des résolutions qui furent ensuite votées par l'assemblée.

Les séances furent généralement très calmes. Outre l'incident Desmoulins, l'assemblée se livisa pourtant avec quelque agitation sur le cas l'un délégué, le citoyen Feltesse, à qui finalenent la parole fut refusée par le motif qu'il 1'était pas Français.

Avant de se séparer, le Congrès décida que la session suivante se tiendrait à Lyon, au mois d'octobre 1877.

Il avait nommé une commission spéciale chargée de poursuivre, dans l'intervalle des deux sessions, l'exécution des résolutions votées.

Programme. — Le programme des travaux du Congrès, fixé par le Comité d'initiative, était le suivant :

1° Le travail des femmes ;

2° Les chambres syndicales ;

3° Les conseils de prudhommes ;

4° L'apprentissage et l'enseignement professionnel ;

5° La représentation directe du prolétariat au Parlement ;

6° Les associations coopératives de production, de consommation et de crédit ;

7° Les caisses de retraite, d'assurance et des invalides du travail ;

8° L'association agricole et l'utilité des rapports entre les travailleurs agricoles et les travailleurs industriels.

Pour représenter exactement l'état d'esprit des organisateurs du Congrès, il suffirait de dire qu'à leurs yeux ce programme « était aussi complet que possible », et touchait tous les côtés essentiels de la question sociale : « Avec le travail des femmes, disait le secrétaire du Comité, le programme veut empêcher le capitaliste d'opposer le travail de la femme à celui

le l'homme pour le rendre moins rémunérateur; avec les chambres syndicales, il touche à l'organisation du travail en vue de défendre ses intérêts ; les conseils de prud'hommes, c'est la terminaison légale de tous les conflits; l'apprentissage et l'enseignement professionnel, c'est la possibilité pour l'ouvrier de connaître à fond son industrie et de produire beaucoup et mieux pour la même somme de travail; la représentation directe du prolétariat au parlement fournit aux travailleurs le moyen d'avoir dans les Chambres des hommes à eux qui défendent leurs intérêts et connaissent leurs besoins ; les associations coopératives, c'est le moyen de neutraliser par l'initiative individuelle tous les mauvais effets de l'organisation actuelle du commerce, de l'industrie et du crédit... » Et, parcourant ainsi l'ordre du jour, le secrétaire concluait : « Vous le voyez, citoyens, si tous ces points du programme avaient une solution, la solution de la question sociale serait assurée. »

Travaux et résolutions du Congrès. — Les questions ainsi portées au programme étaient trop nombreuses et, en fait, trop peu coordonnées pour que le Congrès pût les réunir dans une doctrine d'ensemble. La conséquence est qu'on remarque dans les travaux du Congrès une extrême confusion.

1° Les résolutions portent sur un certain nombre de mesures politiques générales, appartenant au vieux programme démocratique, et dont quelques-unes ont été résolues depuis lors

par le gouvernement républicain : libertés d[e] réunion et d'association, gratuité et laïcité d[e] l'éducation primaire ; scrutin de liste ; électio[n] des maires ; abrogation de la loi Falloux ; impô[t] sur le revenu, etc., etc.

2° Un grand nombre de vœux se rapportent [à] la législation ouvrière proprement dite. Il es[t] intéressant de marquer dans quelle mesure l[e] premier Congrès ouvrier tenu en France croyai[t] devoir ou non faire appel à l'intervention d[e] l'État ; le Congrès demandait :

La règlementation du travail des femmes e[t] des enfants dans les manufactures par voie législative ;

La suppression du travail de nuit pour le[s] femmes et les enfants ;

La suppression du travail des femmes dan[s] les prisons et les couvents ;

L'organisation de caisses de retraites, *san[s] prélèvement sur le salaire et sans ingérence d[e] l'État ;*

La réorganisation des conseils de prud-hommes.

Il demandait une loi sur les syndicats qui — à la différence du projet Lockroy et de la loi Waldeck-Rousseau — les affranchît de toute surveillance policière et leur assurât, dans leur intégralité, les avantages de la personnalité civile.

Quelques délégués demandèrent la fixatio[n] d'un salaire normal (pour les travaux similaire[s] exécutés par hommes et femmes) et la limitation légale de la journée de travail pour le[s]

iultes. Mais ces propositions isolées ne passè-
ent point dans les résolutions du Congrès.

3° Nous touchons ici aux résolutions essen-
elles et vraiment caractéristiques du Con-
rès. Comme nous l'avons vu, les questions
ortées au programme du Congrès n'étaient,
our les organisateurs, que les différents as-
ects d'une question générale : l'émancipation
onomique des travailleurs. Le Congrès réso-
t « que le principe vital qui devait régénérer
s travailleurs était sorti des nuages de l'uto-
ie : c'était l'association ». Il affirma que « la
uestion de l'affranchissement du travailleur
ouverait sa solution dans le principe de l'as-
ociation coopérative ».

C'est sur l'association qu'il comptait pour
rganiser l'enseignement professionnel, pour
bvier au chômage, pour assurer le fonctionne-
ent des caisses de retraites, pour supprimer
a misère, et, dans le lent progrès des choses,
our constituer un état social fondé sur l'équité
t la solidarité. La plupart des délégués consi-
éraient l'association « comme l'unique remède
ux abus de toutes sortes, comme le seul moyen
ratique de satisfaire les besoins matériels, in-
ellectuels et moraux, enfin comme une panacée
niverselle ».

En dépit des démonstrations d'un délégué,
e citoyen Finance, qui, par l'exemple des asso-
iations françaises, allemandes, anglaises, mon-
ra que l'organisation immédiate d'associations
le production était vouée à un échec certain,
a coopération était conçue simultanément sous

ses trois formes : production, consommation et crédit.

Tendances générales du Congrès. — On s'étonnera que le Congrès ait pu attendre ainsi du seul principe de l'association ouvrière « l'affranchissement du travail ». C'est qu'il ne s'agissait nullement, dans la pensée des délégués, de constituer une société sur des bases entièrement nouvelles. Ils voulaient seulement modifier, dans un sens plus équitable, l'état général de la société bourgeoise, « équilibrer dans la production et dans la consommation les rapports entre le capital et le travail ».

Ils se défendaient de toute idée révolutionnaire; ils condamnaient comme des guerres civiles entre les travailleurs « ces grèves qui frappent le fort en détruisant le faible ». Ils se gardaient bien de toucher à la question de la propriété. Les théories socialistes proprement dites étaient à leurs yeux, non seulement des utopies, mais « des utopies bourgeoises ».

Ils n'entendaient ni supprimer, ni socialiser le capital. Ils cherchaient seulement à assurer aux ouvriers organisés la part de capital strictement nécessaire pour acquérir des moyens de production.

On comprend aisément, dès lors, que ce Congrès de 1876, venant après l'Internationale et la Commune, ait provoqué, de la part des révolutionnaires réfugiés à Londres, des sarcasmes amers. On comprend que les exilés aient reproché aux syndicaux du Congrès « de faire

amende honorable à la bourgeoisie, d'abjurer la Révolution, de renier la Commune ». On comprend, en revanche, les compliments de la presse modérée félicitant le Congrès de sa sagesse et de sa modération.

Mais c'est qu'en effet la répression de la Commune avait éloigné de France les principaux chefs révolutionnaires. La loi de 1872 (loi Dufaure) avait appuyé de peines sévères la dissolution de l'Internationale. Et d'ailleurs le développement du socialisme en France a toujours été arrêté ou accéléré par les progrès ou les reculs de l'idée républicaine. Or, en 1876, la République n'était encore pour la France qu'une institution toute nominale, à chaque instant menacée par la réaction.

Néanmoins, la lecture des procès-verbaux du Congrès de 1876 permet de faire deux remarques importantes et qui rendront plus aisément intelligible l'histoire des Congrès ouvriers.

1° Les congressistes de 1876 prétendaient apporter dans l'étude des questions sociales un esprit tout pratique et positif. Mais l'examen même des faits les amenait à énoncer des formules qui dépassaient singulièrement leurs conclusions.

Dans les résolutions du Congrès, on trouve en effet :

« La condamnation de l'intérêt du capital qui permet à une partie de la société de vivre et de jouir du travail et des efforts de l'autre... »

On y lit :

« Que, dans le commerce actuel, le bénéfice et le profit sont usurpations » ;

« Que le travailleur doit posséder son outil, s'il veut recueillir intégralement le produit de son travail. »

Il eût suffi d'isoler et d'étudier un peu sérieusement ces quelques idées pour arriver à des théories bien voisines de ces « utopies » que les congressistes condamnaient si sévèrement.

2° De même les congressistes de 1876 pensaient et affirmaient à toute occasion que l'affranchissement du travail ne pouvait être obtenu que par une action de classe.

« Du moment que la forme républicaine était acquise, disent les rédacteurs du compte-rendu, il était indispensable à la classe ouvrière, qui, jusque-là, avait marché de concert avec la bourgeoisie républicaine, de s'affirmer dans ses intérêts propres... La question sociale, telle qu'elle se pose aujourd'hui, provient des lois funestes que les bourgeois de la Constituante ont faites... »

Fréquemment on retrouve l'affirmation que, les intérêts du capital et du travail étant inconciliables, les travailleurs ne peuvent attendre leur émancipation de l'Etat bourgeois, et qu'ils ne pourront s'affranchir que par leur action de classe organisée.

La bourgeoisie étant devenue « une classe à part », avec des intérêts distincts qui ne sont pas du tout ceux du travailleur », il leur semblait chimérique d'attendre d'un parti bourgeois quelconque des réformes sérieuses. Les politiciens radicaux eux-mêmes ne s'étaient-ils pas

montrés incapables de rédiger des projets de loi conformes aux véritables intérêts ouvriers ? Aussi n'y eut-il pas de question plus largement traitée par le Congrès que « la représentation directe du prolétariat au Parlement » et la nécessité des candidatures ouvrières.

Il est manifeste par tous ces faits, bien que peu cohérents, par ces formules encore vagues, que les congressistes de 1876 concevaient vraiment le parti ouvrier comme un parti de classe, son action comme une action de classe.

Si ces quelques points n'étaient pas mis en lumière, l'histoire des Congrès qui ont suivi celui de Paris deviendrait inintelligible.

DEUXIÈME CONGRÈS OUVRIER

(Lyon, 1878)

Organisation. — Le premier effet du Congrès de Paris avait été de multiplier les organisations ouvrières de toute sorte. Ce résultat ne pouvait qu'encourager ses promoteurs dans la tâche qu'ils s'étaient tracée. Les ouvriers syndiqués de Lyon, chargés de préparer la seconde session du Congrès ouvrier, se mirent donc aussitôt à l'œuvre. Une assemblée générale des travailleurs de Lyon, convoquée à cet effet, décida la formation d'une commission provisoire où toutes les corporations seraient représentées. Le programme était déjà rédigé, les premières circulaires publiées, quand éclata la crise politique du 16 mai 1877.

L'organisation du Congrès cessa d'être le souci le plus pressant des ouvriers, préoccupés avant tout d'assurer le salut de la constitution républicaine. D'ailleurs, « pendant cette sombre période où les travailleurs virent se briser les groupes à peine formés par eux, un profond découragement se manifesta dans la classe ouvrière ; on abandonnait même l'idée de la possibilité du Congrès, et la commission, dont les réunions étaient devenues dangereuses, vit ce découragement gagner une partie de ses membres ». Mais ce découragement dura peu.

Malgré les vexations policières contre les syndicats mis en interdit, malgré les nombreuses poursuites pour délit d'association intentées par la magistrature de l'Ordre Moral, en dépit d'une active campagne patronale tendant à enlever leurs membres aux syndicats par la fondation de sociétés de toute espèce, — presque toutes les organisations acceptèrent la proposition faite par la commission lyonnaise d'ouvrir le Congrès, quoi qu'il advînt, le 9 décembre 1877.

Sur ces entrefaites, les élections générales du 14 octobre 1877 avaient assuré la victoire de la République. Mais le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, résistait au verdict populaire et formait (le 23 novembre) un ministère de coup d'Etat. La commission lyonnaise, attendant les événements, reportait aussitôt l'ouverture du Congrès au mois de janvier 1878. Dans l'intervalle, devant le refus de la Chambre de voter le budget, le Maréchal-Président avait cédé, un ministère parlementaire s'était enfin constitué. Si le précédent Congrès s'était tenu sous une République débile et menacée, celui-ci pouvait s'appuyer sur une République consolidée et victorieuse.

Il faut retenir aussi que, peu de jours avant l'ouverture de l'assemblée ouvrière, le 18 novembre 1877, avait paru le premier numéro d'un journal, l'*Égalité*, fondé pour soutenir le programme collectiviste et pour répandre la doctrine de Marx. Ce journal, dont le rédacteur en chef était Jules Guesde, et les principaux

collaborateurs Gabriel Deville, Émile Massard, Oudin, Gerbier, avait, dès ses premiers numéros, blâmé d'une part la tendance du Congrès de Paris à envisager isolément les souffrances du prolétariat « abstraction faite d'un ordre de choses général dont elles sont la résultante forcée » ; raillé d'autre part la foi des syndicaux dans la coopération « qui est bien la voie la plus longue que puisse prendre le prolétariat », et leur répugnance à l'action révolutionnaire. L'effet de cette propagande devait se faire sentir à Lyon.

Le Congrès s'ouvrit, sans nouvelles difficultés administratives, le 28 janvier 1878, au théâtre des Variétés.

Il était composé suivant les mêmes règles que le Congrès de Paris. Toutefois, les associations ouvrières et les syndicats avaient été autorisés à envoyer autant de délégués qu'elles le jugeaient nécessaire. On avait admis, outre les travailleurs industriels, les travailleurs agricoles, les employés de commerce, et — fait à noter — « des délégués instituteurs et institutrices. »

Le système de la division en sections fut maintenu. On revit ce défilé à la tribune, de rapporteurs plutôt que d'orateurs. Puis on nomma des commissions. Et les résolutions proposées par elles furent finalement votées sans débat.

Les séances furent généralement tranquilles, hors quelques incidents que nous rapporterons. Des protestations suivirent le rapport de la commission des résolutions de Paris. Celle-ci

s'était bornée à faire visite aux députés radicaux, puis avait provoqué une réunion extra-parlementaire « présidée par le citoyen Menier, député de Seine-et-Marne », — « où les députés seuls avaient parlé, refusant de laisser les délégués s'expliquer ». — Au début de la seconde séance on apprit avec indignation qu'un ouvrier lyonnais qui prenait part aux travaux du Congrès, venait d'être, pour ce fait, renvoyé par son patron. Le même jour, un délégué d'Algérie ayant terminé son rapport par cette apostrophe inattendue : *Gloire à Jules Simon*, fut interrompu par des applaudissements et par des protestations violentes. « Il y a quelque chose au-dessus du talent, répondit éloquemment le délégué Chabert, c'est l'honnêteté. Nous ne pouvons considérer Jules Simon en aucune façon comme étant un républicain honnête. » — « Je ne comprends pas, ajouta au milieu du tumulte le délégué Calvinhac, que, dans une assemblée de socialistes dont les frères souffrent et pourrissent à 4000 lieues d'ici sous le ciel australien, on acclame un homme... qui n'a pas voté l'amnistie. »

Le Congrès fut clos le 8 février. L'industrie internationale devant être représentée en mai 1878 à l'Exposition universelle de Paris, il fut convenu que le Congrès suivant aurait lieu à Paris et serait international. Mais, pour le cas où il ne pourrait avoir lieu, on décida en même temps, par précaution, que le troisième Congrès national se tiendrait en octobre 1879 à Marseille.

Programme. — Lyon, pour le programme comme pour l'organisation, reproduisit presque exactement Paris. Sur les neuf questions portées à l'ordre du jour, deux seulement étaient nouvelles : la troisième (les crises industrielles et le chômage) ; la huitième (du vagabondage et des mœurs dans les centres industriels).

Résolutions. — On ne peut signaler d'inédit, *dans les résolutions adoptées*, qu'un vote de principe sur la journée de huit heures, et les dispositions suivantes, complétant cette théorie des candidatures ouvrières qui avait déjà fait, à Paris, l'objet de si intéressants débats :

« Les candidats devront accepter formellement le programme socialiste imposé par leurs comités ;

« Le candidat s'engagera, par écrit, à remplir toutes les conditions du programme, faute de quoi il sera déclaré déchu...

« Il sera créé des journaux socialistes, lesquels ne devront préconiser exclusivement que des candidatures ouvrières... »

On décidait enfin que les voix du *parti socialiste ouvrier* (ce nom se trouve pour la première fois dans les résolutions) devaient au second tour se reporter sur le candidat républicain, — et, dans les circonscriptions où le parti ne présentait pas de candidature ouvrière, s'affirmer au premier tour par bulletins blancs, quitte à se rallier, pour le second, à la candidature républicaine la plus accentuée.

Tendances. — Il semblerait ainsi, à ne consulter que le programme et les votes, que le Congrès de Lyon n'ait rien apporté de nouveau à l'histoire socialiste. Bien au contraire, cette session marqua un progrès considérable et décisif.

Au début, le ton des discours rappelait les séances de Paris. Entre les cris d'enthousiasme républicain et les déclarations anti-cléricales, on entendit les orateurs protester de leurs pensées conciliantes, de leur politique pacifique. « Fiers de leur titre de citoyens français », ils reniaient l'Internationale... Mais, peu à peu, l'accent s'échauffe et monte. Les délégués de Marseille, en particulier, et ceux de Lyon, les plus nombreux, apportent, à l'exposé des souffrances et des revendications ouvrières, une vigueur plus âpre et plus acerbe. On parle « des malheureuses victimes du mouvement de 1871 », des « martyrs de la Révolution. »

La majorité des délégués persistait à chercher dans l'association la solution du problème social. Mais il semblait pourtant que, depuis le Congrès de Paris, cette notion même se fût modifiée pour beaucoup d'entre eux. Les délégués Amat et Chépié, de Lyon, fort applaudis tous deux, firent entendre à ce sujet des paroles toute nouvelles. « L'association, disait Amat, n'est pas un principe, elle est un *moyen de lutte.* » Pourquoi, disait Chépié, surcharger d'organes et de fonctions l'association ouvrière ? Pourquoi lui demander d'organiser l'enseigne-

ment professionnel, les retraites ? Telle n'est pas sa fin. Elle ne doit pas tendre à autre chose *qu'à être une force.* Or, moins elle aura de fonctions, plus elle aura de force. Dans le même sens, les délégués Lombard et Garnier, de Marseille, demandaient la fédération des associations et syndicats d'une même corporation et une fédération générale ouvrière pour opposer la coalition générale des travailleurs à la coalition patronale. L'association, ainsi conçue, n'était plus une fin théorique, mais seulement un moyen tactique.

Ce que déclaraient ainsi les délégués, c'était bien la lutte, et *la lutte de classe*, car l'idée de classe, déjà posée à Paris, fut affirmée à Lyon avec une énergie singulière. « La Société française en est arrivée aujourd'hui à mettre à nu deux classes, que nous désignons : la première, par *plèbe* ou *prolétariat;* la seconde, par *bourgeoisie,* la noblesse n'étant plus qu'une fiction et le clergé une catégorie de fonctionnaires. » Le peuple, dit un autre délégué, abandonné à lui-même en 1789, « a formé la classe dite prolétaire, par opposition à celle des propriétaires et des capitalistes. » — C'est dans cet esprit que le Congrès réclame la représentation directe du prolétariat au Parlement. Les travailleurs formant une classe entièrement distincte de toute autre, ne pourront être honnêtement représentés que par un des leurs. Et si une opposition se produisit contre les candidatures ouvrières, c'est encore au nom de la lutte de classe que cette opposition s'exprima. Quelques

délégués blâmèrent, en effet, l'action électorale, parce « qu'en envoyant nos camarades travailleurs dans ces assemblées bourgeoises, nous semblons prendre nous-mêmes leur défense, que nous allongeons leur vie, que nous leur refaisons une virginité. » Il faut, disait le délégué Ballivet, « se tenir le plus en dehors possible de toutes les manifestations de la société bourgeoise », mais « provoquer dans le sein même de la société actuelle l'organisation de la société libre de l'avenir; de sorte que, le jour où le développement social amènera la mort de la société bourgeoise, la société nouvelle soit à côté, toute prête pour la remplacer... » Ce langage se tenait déjà, à Lyon, en 1878.

Dans les discussions purement économiques, on sentait aussi le Congrès rapprocher peu à peu son langage et sa pensée de la doctrine révolutionnaire. On entendait, par exemple, le délégué des grandes coopératives de consommation déclarer que le but à atteindre était la régularisation de la production et la suppression du salariat; que, sans ces deux réformes profondes, toutes les réglementations partielles, toutes les réformes de détail ne seraient que des palliatifs inutiles. Un délégué de Lyon affirmait que le machinisme était un progrès pour l'humanité, mais à une condition, c'est que les machines « devraient être entre les mains des travailleurs, non de ceux qui les exploitent. » On sentait chaque jour se dégager et s'éclaircir la notion du collectivisme. « Le remède

au chômage, dit un délégué, est dans l'établissement de l'industrie et de la propriété collectives. » « Le collectivisme, ajoutait Thierry, de Reims, est notre but ; nous ne l'atteindrons que par la révolution, mais il y aura des révolutions tant qu'il y aura des souffrances. » A l'issue de la séance du 4 février, Chabert, délégué de Paris, vint confesser ses anciennes convictions comme des erreurs passées et conclut : « Le collectivisme, c'est l'avenir. »

Mais ces déclarations restaient isolées, personnelles ; aucune d'elles encore n'avait été fortifiée de justifications théoriques, quand, le 5 février, le délégué Dupire, de Paris, prenant la parole sur la septième question du programme (les travailleurs agricoles) vint lire un manifeste collectiviste, formel et précis cette fois, élaboré avec un soin extrême (les rédacteurs de l'*Égalité* n'y étaient certainement pas étrangers), et qu'il faut analyser de plus près.

Dupire exposa qu'il était bon, selon lui, de renverser la méthode généralement suivie à Lyon et à Paris et qui consistait à attendre la solution du problème social du rapprochement d'un certain nombre de réformes particulières. Il faut, au contraire, dit-il, poser tout d'abord et tâcher de résoudre le problème social général ; car de sa solution dépendent toutes les questions particulières qui nous ont occupés jusqu'ici. Quels sont les termes de ce problème ? La société moderne est divisée en deux classes : les exploités et les exploiteurs ; ceux qui travaillent sans posséder, ceux qui possèdent sans

travailler. D'où provient cet état de choses ? De l'antagonisme des intérêts. Comment peut-on y porter remède ? En substituant le principe de la solidarité universelle au principe de l'antagonisme général. C'est précisément ce qu'avaient tenté les coopérateurs. Mais l'expérience de ces dernières années témoigne, en fait, des échecs de l'idée coopérative ; et, théoriquement, la coopération ne révèle aucune des propriétés nécessaires à la solution du problème social. La coopération généralisée n'aboutirait nullement à l'émancipation totale des travailleurs, mais à l'exploitation des travailleurs par quelques catégories corporatives ou par quelques individus. Il n'existe qu'une solution efficace, c'est de décider que le sol, les matières premières, l'outillage industriel, qui sont la garantie même de l'existence matérielle des sociétés, ne sont pas susceptibles de propriété individuelle et doivent rester la propriété collective et inaliénable de la société ; que la seule propriété personnelle légitime est celle des fruits du travail personnel. Ainsi cesseront, d'une part l'antagonisme des intérêts, d'autre part cette inégalité monstrueuse dans la répartition des produits du travail. Dupire conclut en montrant le néant de l'économie politique bourgeoise, en décrivant les progrès de la doctrine collectiviste à travers l'Europe entière ; il termina en évoquant le rêve universel de la révolution sociale.

La séance où Dupire lut son manifeste a été, en général, très inexactement analysée. Il n'est

pas exact que de violentes protestations se soient élevées contre ce manifeste. Le compte-rendu ne mentionne, au cours de la lecture, aucune interruption quelle qu'elle soit ; on écouta donc dans le plus complet silence ; à la fin de la lecture, on trouve seulement cette mention : *salve d'applaudissements*. Le délégué Finance, qui du reste n'était pas un partisan de la coopération, vint répondre au nom de la doctrine positiviste. Il affirma notamment que la propriété collective serait la plus dure de toutes ; que le système collectiviste n'était pas conforme aux progrès de la science ni à l'évolution naturelle ; que d'autre part il était incomplet, puisqu'il ne visait à résoudre que le problème matériel et ne comportait ni philosophie ni morale... Mais il n'est pas exact de prétendre que l'assemblée ait pris parti, dans cette discussion, contre Dupire pour Finance. Au contraire, le discours de Finance fut accueilli par des protestations mêlées aux applaudissements. Il n'est pas plus exact que les délégués Pessey (de Besançon) et Labouret aient parlé contre la doctrine collectiviste. Ils blâmèrent seulement l'introduction dans les travaux du Congrès de discussions théoriques qui n'étaient pas prévues par l'ordre du jour; mais ils protestèrent à la fois contre les deux discours, *contre les deux utopies*. « Que les maîtres et disciples du collectivisme *et du positivisme*, dit Pessey, trouvent d'autre tribune que celle d'un Congrès national du travail français. »

Il est exact que, les délégués Dupire et Balli-

vet ayant soumis à la deuxième commission de résolutions l'amendement suivant :

« Considérant :

» Que l'émancipation économique des travailleurs ne sera un fait accompli que lorsque ceux-ci jouiront du produit intégral de leur travail ;

» Que, pour atteindre ce but, il est nécessaire que les travailleurs soient les détenteurs des éléments utiles à la production : matière première et instruments du travail ;

» Conséquemment,

» Le Congrès invite toutes les associations ouvrières, en général, à étudier les moyens pratiques pour mettre en application le principe de la propriété collective du sol et des instruments du travail ; »

Cet amendement ne réunit qu'un petit nombre de voix, huit, dit M. Léon de Seilhac (nous ne savons où il a trouvé ce chiffre) — une vingtaine, dit l'*Égalité*. Mais il fut surtout rejeté comme étranger à l'ordre du jour, pour les mêmes raisons qu'on repoussa un vœu relatif à l'amnistie. La majorité des délégués surpris par le manifeste collectiviste, se réservaient ; mais on ne saurait interpréter comme un vote hostile le rejet de l'amendement Dupire-Ballivet.

L'*Égalité* rapporte qu'après le Congrès de nombreux délégués, notamment de Lyon et de Limoges, adhérèrent à la doctrine collectiviste et promirent d'en poursuivre la propagande. L'*Égalité*, qui d'ailleurs, lors des premières séances, avait flétri l'opportunisme ouvrier des congres-

sistes, se déclarait satisfaite, après le manifeste Dupire, de l'œuvre accomplie à Lyon. Quant à la *République française*, journal de Gambetta, elle se félicitait « que les partisans du régime réactionnaire de la collectivité de la propriété, présenté depuis quelque temps par certains esprits égarés comme une sorte de panacée sociale, se fussent trouvés, au Congrès ouvrier de Lyon, en présence de contradicteurs animés du plus pur bon sens français. »

TROISIÈME CONGRÈS OUVRIER SOCIALISTE

(Marseille, 1879)

Les travailleurs de Paris, mandatés à cet effet par le Congrès de Lyon, s'occupèrent de rendre aux délégations étrangères envoyées à l'Exposition universelle l'accueil que les délégués français avaient trouvé à Londres, en 1862, à Vienne, en 1873, à Philadelphie, en 1876. Dès mars 1878, une commission d'initiative invita, non plus seulement les syndicats, mais « tous les groupes ouvriers » à nommer chacun un délégué pour constituer le comité de direction du Congrès international ; mais dès le commencement d'avril, les journaux officieux publiaient la note suivante : « Les efforts tentés pour organiser un congrès ouvrier à Paris pendant l'Exposition peuvent être considéres aujourd'hui comme ne pouvant aboutir. Le gouvernement est résolu à ne point autoriser cette réunion. »

Le président du Conseil, Dufaure, l'auteur de la loi du 23 mars 1872 sur l'Internationale, venait d'ordonner contre l'*Égalité* perquisition et saisie ; depuis un mois il faisait détenir à Mazas ou à Saint-Lazare quelques socialistes italiens et russes, poursuivis comme affiliés à la célèbre association ; il eût manqué à ses principes politiques en tolérant un Congrès international. Le Congrès, annoncé dans le mois

de septembre, fut interdit par un ordre formel de la préfecture de police.

Le rôle actif de Jules Guesde commence alors. Dès l'origine, Guesde et ses collaborateurs avaient désiré participer au Congrès international. Ils comptaient d'ailleurs, parmi les socialistes étrangers, et particulièrement parmi les marxistes, de sûrs correspondants (Bebel, Liebknecht, César de Paepe) et de nombreux amis. Au mois de mars 1878, une réunion privée organisée par Guesde, salle Pétrelle, avait déjà réclamé l'accès du futur Congrès pour les groupes socialistes non ouvriers. L'*Égalité* demandait à la commission d'initiative d'éviter toute mesure qui pourrait laisser croire à une division entre socialistes et ouvriers, « entre le travail musculaire et le travail cérébral » ; elle avait proposé à cet effet que la commission syndicale d'initiative fusionnât avec les délégués de la réunion Pétrelle. On ne s'étonnera donc pas que Jules Guesde et ses amis, voyant la commission syndicale reculer devant les injonctions ministérielles, aient repris résolument à leur charge le mandat du Congrès de Lyon, et se soient constitués, d'eux-mêmes, les organisateurs du Congrès international.

Les socialistes français et étrangers furent invités à venir siéger en dépit de la police. Les chambres syndicales elles-mêmes, dit M. de Seilhac, « demandèrent pour leurs délégués des cartes d'invitation au Congrès, qui devait se tenir au domicile particulier de M. Finance, 104, rue des Entrepreneurs, à Grenelle... Le

4 septembre les congressistes se présentèrent rue des Entrepreneurs. Ils trouvèrent le domicile de M. Finance gardé par la police ». « A l'ouverture de la première séance, dit l'*Année politique*, des commissaires de police se présentèrent avec mission de faire évacuer la salle. Une résistance s'étant produite, des arrestations eurent lieu et des poursuites judiciaires furent intentées. »

Jules Guesde comparut le 22 octobre 1878 devant la dixième chambre correctionnelle, devant laquelle il se contenta, pour sa défense et pour celle de ses amis, de développer la doctrine collectiviste. « Cette défense, dit M. de Seilhac, eut un retentissement immense. » Finalement trente-quatre condamnations pour association illégale furent prononcées, — variant de 15 francs d'amende à six mois de prison.

Mais rien ne se perd. On se souvient que le Congrès de Lyon, par une précaution fort sage, tout en mandatant les ouvriers de Paris pour l'organisation du Congrès international, avait, d'avance, fixé à Marseille l'ouverture de la troisième session nationale. Les événements de Paris devaient exercer sur les résolutions de cette dernière assemblée une action singulièrement efficace. « Du contact des délégués ouvriers de toutes les nations civilisées qui s'étaient donné rendez-vous à l'Exposition universelle, il s'était dégagé une idée nettement révolutionnaire... Lorsque le Congrès international fut brutalement dissous par le ministère, une chose fut démontrée : la classe ouvrière

n'avait plus à attendre son salut que d'elle-même... Ainsi, poursuit le compte-rendu, cette dissolution du Congrès de Paris fit faire un pas immense aux revendications prolétariennes. Elle les rendit plus précises... Les suspicions du ministère vis-à-vis des organisateurs de ce Congrès, le procès inique qu'il leur intenta, aboutirent aux résolutions révolutionnaires du Congrès, lesquelles montrent que le prolétariat français a conscience de lui-même et est digne de son émancipation. » D'ailleurs, pendant l'année 1879, le mouvement général du socialisme en France avait été manifeste. Un fait suffit à en témoigner. Le 21 avril, quelques mois avant l'ouverture du Congrès de Marseille, Blanqui, par 4 000 voix de majorité, avait été élu député de Bordeaux.

Organisation. — La commission d'organisation fut désignée par une réunion corporative convoquée dès le mois d'octobre 1878 (c'est-à-dire au moment où se jugeait le procès de la dixième chambre) par les délégués marseillais au Congrès de Lyon. La première circulaire fut lancée en février 1879. Ce n'était déjà plus le même langage qu'à Lyon ou qu'à Paris. « La bourgeoisie, y lisait-on.., détient les matériaux, les instruments de travail, les utilités productives dont nous, travailleurs et prolétaires, sommes spoliés régulièrement. Appuyée sur un militarisme effroyable, sur un agiotage insensé... sur un système immoral qu'une science fausse, l'économie politique, prétend légitimer elle

rend de plus en plus impossible cette précieuse indépendance des hommes : l'autonomie de leur personne, l'émancipation de la masse... Pour que cet état de choses cesse, travailleurs, c'est à vous que nous nous adressons ! »

Dans les règles de la représentation au Congrès, on relève aussi des nouveautés significatives. Sans doute, comme à Lyon, comme à Paris, on convoque les chambres syndicales et les associations ouvrières de toute nature. On décide que « tout délégué devra être ouvrier, élu par des ouvriers, et porteur d'un procès-verbal le mandatant régulièrement. » Mais on admet les cercles de travailleurs, c'est-à-dire les cercles d'études collectivistes, fondés depuis le commencement de 1878 sous l'inspiration de Guesde et de ses amis, et dont les procédés de recrutement sont extrêmement larges. Surtout on se préoccupe — tant on désire échapper à l'influence des purs syndicaux — d'assurer la représentation des travailleurs isolés, non groupés en associations corporatives. « Dans les villes au-dessous de 1000 habitants, décide la commission marseillaise, les travailleurs non régulièrement constitués, réunis au nombre d'au moins 25, pourront envoyer un délégué par 25 et par fractions de 25. Dans les villes au-dessus de 1000 habitants, ce nombre devra s'élever à 50 au moins. Les travailleurs pourront envoyer un délégué par 50 et par fraction de 50. » Le texte est remarquable : c'est le premier essai de suffrage universel socialiste.

Le Congrès s'ouvrit le 20 octobre, au milieu d'une afluence considérable, dans la grande salle des Folies-Bergères « que la Commission d'organisation avait très élégamment décorée. Au fond du bureau, elle avait fait placer un buste de la République entouré d'un faisceau de drapeaux...; les devises socialistes suivantes : *Liberté, Egalité, Solidarité. Pas de Droits sans Devoirs; pas de Devoirs sans Droits. — La Terre au Paysan, l'Outil à l'Ouvrier, le Travail pour Tous. — Science, Paix; Union, Justice,* écrites sur fond rouge, décoraient les murailles. Sous le bureau était placée la tribune, tendue de velours rouge... »

La commission des résolutions nommée à Lyon vint tout d'abord, suivant la coutume, faire l'exposé de ses travaux, c'est-à-dire de ses déboires. Surtout la conférence organisée avec les députés du Rhône avait piteusement échoué. Ces députés, dont l'un appartenait à l'extrême-gauche, avaient combattu la limitation de la journée de travail au nom du principe de la liberté, et la liberté d'association au nom des droits de l'Etat — « le remède à cet état de choses, disait la commission, est dans la création en France d'un parti ouvrier tel qu'il existe déjà dans plusieurs états voisins. »

Lombard, secrétaire de la commission d'organisation, proposa alors que le Congrès prît le nom de Congrès ouvrier socialiste de France, et cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

Les deux premières séances furent consacrées, par une heureuse innovation, à une sorte

de recensement des forces ouvrières organisées, puis à un exposé des conditions générales du travail dans les différentes villes pour les différentes industries. Ces rapports, dont l'importance documentaire est de premier ordre, remplissent 150 pages du compte-rendu. Après quoi le Congrès passa à l'étude des dix questions portées à son ordre du jour.

Malgré la violence des idées exprimées et des résolutions prises, malgré la contrariété des opinions, les débats furent généralement tranquilles. On remarque peu d'incidents dignes d'être notés. Le Congrès retira la parole à un délégué qui avait voté contrairement au mandat de sa chambre syndicale, et lui refusa l'impression de son rapport. Au début de la séance du 26 octobre on demande l'ouverture d'une souscription en faveur du gérant du journal *Le Prolétaire*. Cette feuille socialiste paraissait depuis un peu moins d'un an et son gérant était détenu à Sainte-Pélagie. Après un assez vif tumulte, cette proposition fut écartée par la clôture. Le lendemain, Fournière, délégué de Paris, dirigea de violentes attaques contre « celui que la France considère encore comme le chef du socialisme », Louis Blanc. Il le traita de complice des fusilleurs, nota son silence le jour où l'Assemblée nationale, après la répression de la Commune, décida que les armées de terre et de mer avaient bien mérité de la patrie, cita une lettre au *Figaro* où Louis Blanc exprimait son horreur « de l'incendie, du pillage, de l'assassinat ». « Et voilà, dit-il, l'homme à la voiture

duquel Marseille, à sa honte, s'est attelée. » Louis Blanc était député de Marseille. Fournière, accusé « d'insulter toute une population » fut accueilli par un tumulte tel que la séance en fut interrompue durant un quart d'heure. Néanmoins 76 voix contre 34 lui maintinrent la parole.

Dans la plupart des discours on sentit passer la flamme révolutionnaire. — « Puisque nous sommes venus, disait Fournière, pour organiser le grand parti du travail, creusons l'abîme déjà si large — et que les cadavres des victimes de juin 1848 et de mai 1871 ne sont pas faits pour combler — qui existe entre la bourgeoisie... et le prolétariat qui n'est rien. » En quatre discours qu'accueillirent des applaudissements frénétiques, Ernest Roche, délégué de Bordeaux, invitait le prolétariat à préparer par la force la réalisation de la société collectiviste : « Si le vieux monde, dans les convulsions de son agonie, essaie d'étouffer encore sous ses chassepots vos revendications légitimes, vous serez préparés à la lutte... Le sang des enfants du peuple, s'il faut qu'il coule, n'aura pas du moins arrosé les pavés de la rue pour n'aboutir qu'à un nouvel esclavage. » On acclamait la déclaration internationaliste du délégué Bernard, de Grenoble : « Notre patrie à nous, ce sont nos frères, ce sont tous les travailleurs. Nos ennemis, ce sont tous les oisifs. Tendons donc une main fraternelle à nos frères de Russie, d'Allemagne, et qu'un cri commun sorte de nos cœurs : « Vive la Révolution sociale et universelle ! »

Dans sa séance du 25 octobre, le Congrès vota une adresse de félicitations au Congrès de la Paix, dont la tenue était fixée à Naples, et qui avait pour but de demander le désarmement des Etats de l'Europe.

Au commencement de cette même séance, le Congrès avait reçu la lettre suivante, accompagnée d'une longue adresse :

« Citoyens,

» Les réfugiés de la Commune, réunis en assemblée générale, envoient leurs félicitations et leurs encouragements les plus chaleureux au Congrès ouvrier socialiste de Marseille.

» Salut et solidarité.

» *Pour la Société,*

» Le secrétaire : Léon LANDRIN. »

« Le Congrès de Marseille, disait l'adresse, doit être le point de départ d'un mouvement qui, s'il n'est pas enrayé, aboutira à l'organisation en une masse compacte, mais non plus confuse, de la classe ouvrière en France.

» Le moment est favorable, la forme républicaine est à l'abri de tout péril, sinon de tout attentat... »

L'adresse traçait à grands traits l'histoire du prolétariat depuis 1848, et rattachait à la Commune le mouvement collectiviste qui se manifestait ainsi à Marseille. Elle insistait sur la nécessité de constituer un parti politique, sur l'efficacité de la propagande parlementaire : « Serions-nous incapables de nous réunir pour la lutte légale après avoir été tant de fois réunis dans la lutte révolutionnaire ! »

Cette adresse fut saluée par une longue salve d'applaudissements, et le Congrès y répondit dans ces termes :

« Aux réfugiés de la Commune, à Londres,

» Le Congrès ouvrier socialiste de Marseille applaudit aux encouragements que vous avez bien voulu lui envoyer et qui ont été apportés à la tribune.

» Les délégués réunis ici affirment une fois de plus les principes pour lesquels vous avez combattu et souffert... »

... De séance en séance, l'affluence du public s'était accrue. On vit, certains soirs, jusqu'à 1 800 personnes. Les sièges manquèrent ; la plupart des spectateurs durent se tenir debout.

Programme. — Sur les dix questions que contenait le programme, cinq (numérotées 1, 2, 3, 4, 6) n'étaient que la reproduction des programmes de Lyon et de Paris ; les cinq autres étaient nouvelles, et l'on peut dire aussi qu'elles exprimaient un état d'esprit nouveau. C'étaient :

Question n° 5 : du Salariat.

Question n° 7 : *de la propriété.*

Question n° 8 : de l'impôt et de la rente.

Question n° 9 : du libre échange et de la protection.

Question n° 10 : *de la question sociale.*

A chacun de ces titres généraux, la commission marseillaise avait ajouté une énumération de quelques lignes détaillant les différents aspects ou les conséquences principales de la question posée. La question 7 se développait

ainsi : « De la propriété et de son organisation par l'appropriation individuelle ou collective du sol et des instruments de travail. » La question 10 : « De l'existence de la question sociale, et du caractère politique et économique qu'elle revêt actuellement... Du programme et du plan d'ensemble destiné à servir de ligne de conduite au prolétariat dans son œuvre de rénovation et d'émancipation sociale... Des moyens pratiques dont le prolétariat peut disposer actuellement pour la réalisation de ses vœux et la réussite du programme et du plan adopté. »

Résolutions. — Sur les questions déjà portées à l'ordre du jour des Congrès précédents, des résolutions inédites furent votées. On vota notamment :

L'égalité absolue des deux sexes au point de vue des droits sociaux et politiques ;

L'organisation par les syndicats « de conférences afin d'initier les prolétaires aux justes revendications de la classe ouvrière; des causeries devraient avoir lieu afin d'étudier d'une façon pratique le programme des Congrès futurs » (dans cette conception, le syndicat devait être un organe de propagande socialiste) ;

La rétribution de toutes les fonctions électives ;

La gratuité, après concours, de l'enseignement secondaire..., etc., etc.

Mais trois résolutions dominent les débats de Marseille :

Le Congrès décida que l'émancipation des tra-

vailleurs ne pourrait résulter du seul développement des associations coopératives ;

Il se rallia au collectivisme ;

Il organisa le parti socialiste français.

Aucune de ces résolutions ne doit surprendre outre mesure. Nous avons pu suivre, dans les premiers Congrès, la déchéance progressive de l'idéal coopératif. L'expérience, le raisonnement avaient convaincu peu à peu les ouvriers que la coopération est un moyen, mais non un but; que, même si elle est un moyen nécessaire, elle ne saurait être le moyen unique. Le délégué des grandes coopératives de consommation, Frilley, l'avait presque formellement reconnu à Lyon. Comment s'étonner que la majorité des délégués l'ait proclamé à Marseille ?

D'autre part, au Congrès même de Paris, n'avons-nous pas montré que chez ces ouvriers purement syndicalistes, on sentait déjà — se révélant par des mots, des faits cités, par des affirmations qu'eux mêmes n'osaient pas pousser à leurs conséquences dernières — la doctrine collectiviste germer en silence? A Lyon, les conclusions du délégué Dupré étonnèrent, effarouchèrent, si l'on veut. Mais, semble-t-il, ses conclusions seules. L'assemblée entière lui concédait ses prémisses. Le compte-rendu laisse l'impression que tous les délégués admettaient, soit la partie expérimentale, soit la partie critique de son manifeste. En tout cas, l'assemblée s'abstint plutôt qu'elle ne condamna. Il faut remarquer d'ailleurs que la majorité des

représentants de Marseille, sans soutenir explicitement l'amendement Dupré, avaient, dans la discussion, émis des théories très voisines. Il ne manquait plus que le courage des mots et des formules. Peut-on s'étonner dès lors qu'un Congrès se tenant à Marseille, dans un milieu ouvrier particulièrement actif, après dix-huit mois de réflexion et de propagande, — fortifié par le contact des délégués étrangers, blessé par l'interdiction du Congrès international et par les procès de ses organisateurs, encouragé plus ou moins consciemment par les circonstances politiques générales, — se soit rallié franchement à ces théories collectivistes dont nous avons pu suivre, pas à pas, le progrès ?

Et, en ce qui concerne l'organisation d'un parti purement ouvrier, on doit éprouver moins de surprise encore. A Paris, à Lyon les déclarations sur ce point avaient été multiples et formelles. Depuis longtemps cette résolution était mûrie. Depuis longtemps, si le parti avait eu une doctrine, la doctrine aurait eu un parti. A Paris et à Lyon, n'avait-on pas réclamé une représentation ouvrière au Parlement, des comités ouvriers, des journaux ouvriers, en un mot une action politique *de classe* ? A Lyon, de nombreux délégués demandaient que l'organisation économique elle-même, — qui est nécessairement une organisation de classe — fût surtout adaptée à la lutte. Et en somme le futur parti possédait déjà son organe essentiel, ses Congrès, puisque, dès le début, les Congrès avaient été conçus comme une institution régulière,

puisque, depuis trois ans, en dépit de tous les obstacles politiques, leur périodicité avait été observée. Du jour où le parti socialiste était doté de ce qui lui avait manqué jusqu'alors : une doctrine, il ne restait plus qu'à réunir en un tout systématique ces tendances isolées, à fondre ces règles éparses en un pacte constitutionnel.

Sur ces trois points : coopération, propriété, organisation du parti, nous analyserons les débats du Congrès et nous reproduirons ses résolutions.

I. Le débat sur la coopération s'ouvrit le 24 octobre, après la lecture d'un message par lequel la démocratie socialiste d'Allemagne, « baillonnée par les infâmes lois d'exception », invitait les ouvriers français à profiter de l'enthousiasme populaire qui venait au devant d'eux et leur tendait une main fraternelle.

Les délégués Gouttes et Lefebvre exposèrent tout d'abord la thèse classique de Paris et de Lyon : la suppression du salaire réalisée par le développement des associations ouvrières. Finance leur succéda à la tribune. Seul peut-être, à Paris, il avait formulé de fortes réserves sur le succès de l'idéal coopératif. Tout le « monde a été coopérateur, dit-il, Batbie, le comte de Paris et même Napoléon III. C'est que la coopération tue le sentiment politique. (En cela tout au moins, guesdistes et positivistes se trouvaient d'accord). Elle est « une apparence de solution que l'on pourrait croire inventée

par la bourgeoisie égoïste ;... elle est le plus grand commun diviseur des forces ouvrières. » — Dupas, de Paris, formula le vœu « qu'aucun prolétaire ne soutienne ni n'appartienne à aucune coopération. » Vainement, Tessier, Chartier, délégués par *La Solidarité* de Nîmes, vinrent, dans des discours précis, défendre, « au nom de la vie à bon marché », la coopérative de consommation ; vainement Hérivault, délégué par l'*Union du bâtiment* de Paris, tenta, pour les coopératives de production, une démonstration plus malaisée. L'opinion du Congrès était faite. Nous ne condamnons pas les coopératives, répondait notamment Tranier, de Toulouse ; bien au contraire. Elles constituent des moyens propres à nous instruire de nos droits et de nos devoirs, « mais les travailleurs ne pourront obtenir les instruments de travail et les matières premières que par la Révolution. »

Le Congrès adopta donc finalement la résolution suivante qui rompait définitivement avec l'ancienne théorie coopérative :

« Considérant qu'il résulte des discours prononcés par les différents orateurs...

» 1° Que le travailleur ne peut pas par son salaire équilibrer son budget ;

» 2° Que, par conséquent, toute économie étant d'une impossibilité absolue, il ne peut atteindre, par le rachat, le but social, qui est la possession des instruments de travail...

» 3° Que les sociétés coopératives de production ou de consommation ne peuvent améliorer

que le sort d'un petit nombre de privilégiés dans une faible proportion ;

» Le Congrès :

» Déclare que les sociétés ne peuvent aucunement être considérées comme des moyens assez puissants pour arriver à l'émancipation du prolétariat ;

» Que néanmoins, ce genre d'associations pouvant rendre des services comme moyen de propagande pour la diffusion des idées collectivistes et révolutionnaires, dont le but est de mettre les instruments de travail entre les mains des travailleurs, il doit être accepté au même titre que tous les autres genres d'associations dans le seul but d'arriver le plus vite possible à la solution du problème social par l'agitation révolutionnaire la plus active. »

II. Les théories collectivistes qui avaient inspiré déjà, plus ou moins directement, cette discussion, s'affirmèrent dans toute leur vigueur à la séance du 26 octobre, sur la cinqième question : Le salariat.

Le citoyen Fauché, délégué des socialistes indépendants de Paris, exposa cette loi des salaires, que des économistes bourgeois, comme Turgot, Ricardo et Jean-Baptiste Say, ont avouée, que Lassalle a nommée *la loi d'airain*. Les économistes bourgeois, dit-il, déclarent avec Lassalle et Guesde que la bourgeoisie ne peut nous donner qu'un salaire moyen, et que ce salaire ne saurait normalement dépasser le quantum des substances nécessaires pour que

l'ouvrier puisse vivre et se reproduire. Se fondant sur une statistique « faite par le citoyen Guesde », il affirma que les classes intermédiaires entre gros capitalistes et prolétaires : petits commerçants, petits patrons, tendaient progressivement à disparaître. Il conclut que si l'on voulait arrêter l'exploitation de l'homme par l'homme, empêcher « la mort sociale », il était temps que la propriété individuelle fût remplacée par la propriété collective.

Jean Lombard, de Marseille, vint à son tour, dans un discours extrêmement long et étudié, affirmer que la loi d'airain s'appliquait avec toute la rigueur des lois économiques ; que ni l'épargne, ni l'association, ni le contrat d'apprentissage, ni la fixation des salaires au moyen de transactions conclues entre patrons et ouvriers ne pourraient donc obvier à cette situation misérable. Le seul remède était de garantir à l'ouvrier, non pas le minimum de subsistance nécessaire à sa vie — ainsi qu'il résulte nécessairement des conditions présentes de la société —, mais le produit intégral de son travail. Or sur ce salaire théorique de l'ouvrier s'exerce le prélèvement du capital. L'ouvrier ne perçoit pas la valeur totale de ce qu'il a produit ; il n'est payé qu'après déduction du prélèvement que dans sa toute puissance le capitaliste s'attribue, et les fortunes capitalistes sont faites de ce travail non rétribué. Tant que la bourgeoisie retiendra les instruments de travail, elle continuera ainsi à dicter ses lois au prolétaire. Le salariat ne disparaîtra donc qu'avec la bour-

geoisie; — « c'est le prolétariat qui doit les précipiter tous deux dans la tombe où les misères des siècles passés les attendent », et cette révolution se caractérise par la socialisation du sol et des instruments de travail. A cet effet la ligne de conduite du prolétariat est toute tracée : c'est *la guerre de classe*, « logique, nécessaire, fatale », que le prolétariat doit déclarer à la bourgeoisie « et qui doit se poursuivre sur le terrain à la fois intellectuel, économique, juridique et politique. »

Le 28 octobre s'ouvrirent les débats sur la septième question : De la propriété. Fournière et Fauché, de Paris; Tranier, de Toulouse, reprenant les démonstrations déjà faites, conclurent « à la propriété collective avec toutes ses conséquences comme but, et à la révolution comme moyen pour y arriver. Le positiviste Finance vint alors défendre « la cause de la propriété individuelle, nécessaire à l'indépendance et à la dignité du citoyen, nécessaire à la marche du progrès humain ». Finance, « se réclamant du nom de socialiste », admettait sans doute que des modifications devaient être introduites dans la constitution actuelle de la propriété; mais, pas plus pour la masse que pour l'individu, la propriété ne doit comporter le pouvoir d'user et d'abuser, et c'est à quoi pourtant devait mener, selon Finance, la propriété collective. Puis il opposa aux collectivistes leurs propres dissensions doctrinales, les difficultés pratiques que devait rencontrer la mise en œuvre de leurs théories. Il reprocha au collecti-

visme de ne pas garantir le droit des minorités, c'est-à-dire des élites, de recourir à la tyrannie de l'Etat alors que la civilisation tend progressivement à éliminer l'Etat de tout ce qui n'est pas le maintien de l'ordre matériel, de croire que la loi sera toujours nécessaire pour forcer l'homme à être honnête. On devait, selon lui, tout attendre au contraire des progrès de « l'instruction encyclopédique et de la perfectibilité humaine », grâce à laquelle un jour viendrait « où les mesures légales seraient inutiles et où il suffirait de la pression de l'opinion publique éclairée pour maintenir les possesseurs de la fortune dans le devoir. »

Jean Lombard répondit. Il y a, dit-il, en présence, un droit : la propriété qui doit être à tous, et un abus : la propriété qui n'est qu'à quelques-uns. Or ce n'est pas le droit qui doit être vaincu par l'abus. Qu'est-ce en effet que la propriété, sinon l'expression concrète des besoins de chaque être et le moyen de satisfaire à ces besoins ? D'autre part, les organes sociaux, les moyens de vivre : terre et outillage industriel sont historiquement le produit du travail de l'ensemble des générations humaines, et c'est l'ensemble de leurs descendants qui en est le propriétaire légitime. Puisque l'organisation sociale actuelle est un obstacle à la possession générale des outils et du sol par l'humanité entière, seule propriétaire légitime, c'est aux prolétaires, organisés en parti de classe, à détruire cette organisation pour lui substituer une société juste.

Finalement, soixante délégués présentaient, le 30 octobre, la motion suivante, accueillie par des applaudissements prolongés et des cris de : Vive la Révolution !

« Les soussignés,

» Considérant que la question sociale ne sera résolue que lorsque chaque être humain — l'homme émancipé et la femme devenue son égale — sera arrivé à la satisfaction complète de ses besoins et au développement intégral de ses facultés...

» Considérant : 1° que la stérilité absolue des moyens de rachat, de coopération, d'alliance du capital et du travail est scientifiquement et expérimentalement démontrée ;

» 2° Que l'impôt, progressif ou fixe, de quelque façon qu'il sera perçu en l'état actuel, retombera toujours sur le consommateur, c'est-à-dire sur le travailleur ;

» 3° Qu'aucune entente n'est possible entre les détenteurs de la fortune publique et ceux qui la revendiquent justement, impossibilité trop démontrée par la différence des intérêts engagés ;

» Déclarent :

» Que l'appropriation colleetive de tous les instruments de travail et forces de production doit être poursuivie par tous les moyens possibles. »

Puis, après une journée de discussions nouvelles, le Congrès votait (par 73 voix contre 27, dit M. Léon de Seilhac, mais nous ignorons où il a pris ce chiffre, puisqu'une demande d'appel

nominal fut rejetée), les deux résolutions suivantes, dont l'importance ne pouvait être exagérée.

Voici la première :

« Considérant que si le salariat est un progrès sur le servage et l'esclavage, c'est surtout un progrès pour les classes riches dont les capitaux sont devenus beaucoup plus productifs sous l'action du travail libre ;

» Qu'il n'existe aucune proportion entre la rémunération de ce travail et le produit de ce travail ; que la production de l'ouvrier peut être centuplée par les découvertes nouvelles... sans que pour cela la situation des travailleurs soit améliorée ;

» Que le salaire de l'ouvrier n'est pas le prix de ses produits, mais un salaire qui lui permet de vivre et de se reproduire ;

» Par ces raisons, il ne saurait être apporté une amélioration sérieuse à la situation des prolétaires sans une transformation complète de la société, c'est-à-dire sans la suppression du salariat lui-même ;

» Attendu que le salariat est le résultat de la division de la société en deux classes, l'une possédant tout et ne travaillant pas ; l'autre travaillant et ne possédant rien ; que le salariat ne saurait être aboli et faire place à la rémunération du travail par l'intégralité de son produit que si tous les travailleurs possèdent les capitaux qu'ils mettent en valeur ;

» Attendu que cette possession par les travailleurs des capitaux ne saurait être constante et universelle qu'autant que, cessant d'être indi-

viduels, ils deviennent collectifs, impersonnels et inaliénables;

» Le Congrès décide que le but des travailleurs doit être la nationalisation des capitaux, mines, chemins de fer, etc., mis ensuite entre les mains de ceux qui les font produire; c'est-à-dire des travailleurs eux-mêmes. »

Voici la seconde :

« Considérant que le système individuel qui régit actuellement la propriété est contraire aux droits égalitaires qui doivent être l'expression de la société future ;

» Considérant qu'il est injuste et inhumain que les uns produisent tout, les autres rien, et que ce soient justement ces derniers qui possèdent toutes les richesses, toutes les jouissances, ainsi que tous les privilèges ;

» Considérant que cet état de choses ne cessera point par la bonne volonté de ceux qui ont tout intérêt à le faire exister...;

» Le Congrès adopte :

» Comme but : la collectivité du sol, sous-sol, instruments de travail, matières premières, donnés à tous et rendus inaliénables par la société à laquelle ils doivent retourner. »

On aura reconnu dans ces résolutions, et particulièrement dans la première, les idées et jusqu'aux expressions de celui qui représentait alors en France le collectivisme allemand, Jules Guesde.

III. — Il est inutile d'analyser les discours relatifs à la constitution du parti. L'assemblée

entière se trouvait d'accord sur ce point, et le rapport de la commission fut adopté sans débat.

Le Congrès s'était rallié au principe fédératif. Le parti prenait le nom de *Fédération du Parti des Travailleurs socialistes de France.* Il se divisait en six régions autonomes. Les organes centraux étaient le Congrès général et le Comité général nommé par lui. (Le premier Comité général fut composé de 19 délégués de Marseille). — Il est essentiel de remarquer que, malgré la netteté extrême des résolutions théoriques précédemment votées, le Congrès n'exigeait pas des membres de la fédération l'adhésion à ces principes.

Voici d'ailleurs les articles principaux de la Constitution du Parti :

Art. 1er. — Il est formé entre tous les groupes adhérents qui entrent dans l'organisation ouvrière, une fédération de travailleurs socialistes des deux sexes, dans le but de rechercher l'application de la justice en propageant *autant que possible* les idées émises au sein des Congrès ouvriers.

[Ainsi le Congrès avait eu un programme, une doctrine, mais le parti n'en avait point.]

Art. 2. — La fédération se divise en six régions principales. (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Alger.)

Art. 3. — Chaque région tient ses Congrès régionaux et s'administre comme elle l'entend.

Art. 5. — La fédération tient chaque année un Congrès... où tous les groupes adhérents pourront se faire représenter. Le Congrès

devra se tenir à tour de rôle en un centre de chacune de ces régions. Il nommera, à la fin de sa tenue, un Comité de 19 membres qui sera chargé de l'exécution de ses décisions...

Art. 8. — Tout groupe adhérent qui s'écarterait de la ligne de conduite tracée par la Fédération pourra en être exclu par le Comité régional auquel il appartiendra. Toutefois il pourra en appeler au Comité général exécutif.

La Commission avait proposé que le prochain Congrès fût international et se tînt à Genève. Le Congrès décida qu'il serait national et se tiendrait au Havre en septembre 1880.

Puis la dernière séance fut levée aux cris de : Vive la Révolution démocratique et sociale ! Vive l'amnistie ! Vive la République !

CONGRÈS RÉGIONAUX

(1880).

Chaque région pouvant, selon la constitution du parti, s'organiser à sa guise, la fédération de Paris *(Union fédérative du Centre)* publia dès le mois d'avril 1880 un appel « aux salariés des deux sexes ». Le comité fédéral proposait de tenir à Paris un congrès « d'où sortirait l'organisation complète et définitive du parti ouvrier — région du centre — ». Quelques semaines plus tard le comité publiait les statuts de la fédération : aux termes de l'art. 2, et pour donner satisfaction à l'*Égalité*, l'Union fédérative n'était pas exclusivement composée de travailleurs manuels, mais elle comprenait « *tous les groupes*, sociétés et chambres syndicales de travailleurs socialistes français » qui adhéreraient aux dits statuts.

Le Congrès fut convoqué pour le 18 juillet 1880, salle de l'Ex-Alhambra, faubourg du Temple. « On ne saurait trop attacher d'importance à ce Congrès, disait la circulaire de convocation ; c'est la première fois que *le socialisme scientifique*, procédant par la division du travail, organise les forces du prolétariat ...; que le socialisme, rejetant toute conception vague et de sentimentalisme sans but,... déclare ne marcher qu'avec la science. »

L'ordre du jour était ainsi fixé :

De la ligne de conduite du parti socialiste ouvrier dans la lutte électorale;

Des élections municipales et législatives qui devaient avoir lieu en 1881;

De la propriété;

Du salariat;

De la femme;

De l'instruction intégrale et professionnelle pour les deux sexes.

Cet ordre du jour avait été préparé d'accord par le comité de l'Union fédérative et par l'ensemble de la presse socialiste parisienne, où l'on ne remarquait encore aucune division : *L'Égalité* (où Paul Brousse et Benoît Malon collaboraient avec Jules Guesde, Deville, Massard), *Le Prolétaire* (Prudent-Dervillers, Lavy, Paulard, Le Roy), *La Revue socialiste* (Paul Lafargue), *Le Travail* (Brousse), etc.

43 groupes ou sociétés, parmi lesquelles des cercles anarchistes (représentés notamment par Jean Grave), participèrent au Congrès de Paris.

Sur les 2e et 3e questions (propriété et salariat) le Congrès adopta à l'unanimité moins quelques abstentions des résolutions analogues à celles du Congrès de Marseille.

Sur les 4e et 5e questions (de la femme et de l'enseignement) le Congrès se divisa. Par 32 voix contre 19 et par 39 voix contre 27, la majorité admit la possibilité de réformes pratiques immédiates. La minorité s'était ralliée à des rédactions présentées par l'*Egalité*, et aux termes desquelles ces deux questions n'étaient suscep-

tibles d'aucune solution utile avant la transformation de la société bourgeoise.

Mais l'œuvre entièrement nouvelle du Congrès régional de Paris, ce fut de voter, en réponse à la 1re question, un programme électoral adopté paragraphe par paragraphe (à l'unanimité moins 3 voix) et de fournir ainsi à la fédération du Centre ce que le Congrès de Paris n'avait pas donné à l'ensemble du parti, un principe d'unité théorique.

Le programme comprenait, en effet, un ensemble de considérants généraux qui résumaient la doctrine collectiviste, et un ensemble de réformes qui constituaient le programme minimum du parti.

Nous ne pouvons reproduire, en raison de leur étendue, les considérants rédigés à Londres par Karl Marx lui-même, « chef-d'œuvre d'argumentation saisissante, dit Engels ». Quant au programme proprement dit, il se divisait en deux parties.

A. — Programme politique en quatre articles, le 1er visant l'abrogation des lois sur les réunions, les associations, les livrets ouvriers; le 2e, la suppression du budget des cultes et le retour à la nation des biens de main-morte; le 3e, l'armement général du peuple; le 4e, l'autonomie communale.

B. — Programme économique, en 10 articles. Nous citons les principaux : 1° repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours

sur sept. Réduction légale de la journée de travail à 8 heures pour les adultes...

2° Minimum légal des salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix local des denrées ;

Les articles 3 à 8 demandaient : l'égalité de salaire entre les deux sexes, l'instruction intégrale et professionnelle pour tous les enfants ; les retraites pour les vieillards et invalides du travail ; l'administration par les ouvriers des caisses de prévoyance ; la responsabilité des patrons en cas d'accident ; la suppression des amendes ou retenues dans le salaire.

9° Abolition de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique : banques, chemins de fer, mines, etc., et l'exploitation de tous les ateliers de l'Etat confiée aux ouvriers qui y travaillent.

10° Abolition de tous les impôts indirects, et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3 000 francs. Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20 000 francs.

Ce programme même était l'œuvre des marxistes français : Guesde, Deville, Lombard. Il avait été revu par Marx et par Fréderic Engels.

D'autres congrès régionaux se tinrent vers la même époque que celui de Paris, notamment à Lyon et à Marseille, au mois de juillet. Mais ceux-là n'apportèrent à la vie organique du parti aucun élément nouveau. Le Congrès de Bordeaux fut purement syndicaliste, et, par 50 voix sur 52, refusa de prendre le titre de Congrès *socialiste* révolutionnaire.

QUATRIÈME CONGRÈS OUVRIER SOCIALISTE

(Le Havre, 1880).

Nous avons vu que le Congrès de Marseille avait désigné Le Havre comme siège du 4e Congrès national. Il s'ouvrit le 14 novembre. Mais dans l'intervalle s'étaient passés des faits importants qu'il faut noter.

Tout d'abord l'amnistie plénière avait été votée par le Parlement. Les militants de la Commune rentrèrent en France. Un certain nombre d'entre eux s'agrégèrent au parti d'extrême-gauche dirigé par Clemenceau. D'autres fondèrent, avec le concours des radicaux, une organisation distincte, l'*Alliance socialiste*. Au contraire, J.-B. Clément, Dumay, Jules Joffrin, Jean Allemane, d'autres encore, s'affilièrent au parti ouvrier avec Benoît Malon. Enfin Eudes, Vaillant, Granger, Chauvière reconstituaient les groupement blanquistes et le comité révolutionnaire central.

Dans le parti ouvrier, des dissensions personnelles, vite étouffées, s'étaient élevées déjà. Ainsi Jules Guesde avait obligé Benoît Malon, revenant de l'exil, à refuser une offre de collaboration au journal de Rochefort, l'*Intransigeant*. La rédaction du programme minimum avait fait naître quelques difficultés entre Guesde et ses amis, d'une part, Malon et Paul Brousse,

de l'autre. Paul Brousse, ancien membre de l'Internationale et ami de Bakounine, s'était peu à peu éloigné de l'anarchie « depuis sa condamnation à deux mois de prison et son expulsion de Suisse, pour excitation au régicide, en 1879.... Dans le journal *Le Travail* qu'il publiait à Londres, il recommandait ouvertement l'union avec les collectivistes... » La publication du programme minimum voté à Paris avait d'ailleurs définitivement séparé Brousse comme Guesde du parti anarchiste. Quoi qu'il en soit, ces querelles s'étaient bientôt effacées, et, en octobre 1880, Guesde, Malon et Brousse s'unissaient pour fonder ensemble à Lyon un journal quotidien socialiste, l'*Emancipation*.

D'autre part, certains groupements syndicaux, hâtivement et violemment entraînés dans le courant collectiviste, tendaient visiblement à s'en dégager. Cet état d'esprit s'était manifesté au Congrès régional de Bordeaux, et même au Congrès régional de Lille. Le programme de Paris effrayait les syndicaux, il effrayait même certains socialistes modérés « inaptes à comprendre qu'il n'y eût pas de place dans la République pour des réformes sociales efficaces ». Au Congrès de Paris, Drouet, délégué de 14 syndicats du Havre, avait déjà protesté violemment contre l'attitude révolutionnaire de l'assemblée. Les modérés, battus à Paris comme à Marseille, voulurent prendre leur revanche au Havre et ressaisir la direction du mouvement ouvrier.

A cet effet, la commission d'organisation du

Havre, remaniant de sa propre autorité les décisions du Congrès de Marseille, décida de n'admettre que les groupes composés *d'au moins vingt-cinq membres*. Elle exigea en outre que le délégué appartînt au groupe déléguant. Se fondant sur ces dispositions arbitraires, la majorité modérée refusa de valider les mandats collectivistes. Mais cette attitude, après de longues scènes de violence et de tumulte, aboutit à un résultat imprévu. Les révolutionnaires, renonçant à forcer l'entrée de la salle du Congrès, ne pouvant tolérer pourtant que la commission havraise altérât sans droit les décisions de Marseille, résolurent de continuer à eux seuls la tradition légale du parti. Tandis que les syndicaux continuaient de siéger salle Franklin, les collectivistes déclaraient ouverte, dans la salle de l'Union lyrique « le véritable Congrès national socialiste ouvrier de la session de 1880 ».

Fait curieux : dans ce conflit, les délégués anarchistes, assez nombreux, avaient fait cause commune avec les collectivistes, et ils siégèrent avec eux au Congrès de l'Union lyrique. Une telle collaboration explique les résolutions du Havre qui, sans cette circonstance, seraient en partie incompréhensibles. Sans doute, sur les deux questions principales qui lui étaient soumises, le Congrès confirma, au nom de l'ensemble du parti ouvrier, les décisions déjà votées par l'Union fédérative du Centre. Sur la 1re question : *de la propriété*, il maintint la rédaction, si fermement marxiste, du Congrès régional de Paris ; sur la 5e ques-

tion : *Représentation du prolétariat aux corps élus*, il s'appropria le programme minimum rédigé par Marx, Engels et Guesde. Mais à ces deux textes, il ajouta des considérants, ou des phrases incidentes, d'un caractère très nettement anarchiste.

Voici les principaux passages de la résolution sur la propriété :

« Considérant qu'il n'y a d'émancipation possible pour les travailleurs que dans la possession de l'instrument de travail et de la matière première ;

» Considérant que cette possession des moyens de production ne saurait être individuelle pour deux raisons :

» 1° Parce qu'elle est incompatible avec les progrès et l'état actuel de la technique industrielle et agricole (division du travail, machinisme, vapeur, etc.) ;

» 2° Parce que, ne fût-elle pas anti-économique, elle ne tarderait pas à donner lieu à toutes les inégalités sociales d'aujourd'hui ;

» Considérant que cette possession ne saurait être davantage corporative ou communale, sans entraîner tous les inconvénients de la propriété capitaliste d'aujourd'hui, c'est-à-dire l'inégalité des moyens d'action entre les travailleurs, le désordre dans la production, la concurrence homicide entre les groupes producteurs ;

» Considérant, d'autre part, que cette prise de possession ne peut être opérée que par la Révolution sociale ;...

» Le Congrès... déclare nécessaire l'appro-

priation collective, le plus vite possible et par tous les moyens, du sol, sous-sol, instruments de travail, *cette période étant considérée comme une phase transitoire vers le communisme libertaire.*

C'est également sur l'initiative des anarchistes que, tout en adoptant le programme minimum de Paris, le Congrès le fit précéder de la déclaration suivante « qui en était la négation même » :

« Le Congrès du Havre déclare tenter une dernière expérience aux élections municipales et législatives de 1881, et, au cas où elle n'aboutirait pas, ne retiendrait purement et simplement que l'action révolutionnaire.

» Le Congrès prend pour base aux élections de 1881 le programme minimum ci-dessous, mais invite toutes les circonscriptions, en mesure d'avoir un programme plus accentué, à agir dans ce sens ;

» Il est entendu que ce programme n'établit qu'une des formes du groupement, et que le but constant du prolétariat est d'activer la Révolution par tous les moyens possibles. »

Ceux qui votèrent cette déclaration, dit Benoît Malon avec beaucoup de justesse, auraient mieux fait de repousser le programme et de se déclarer purement et simplement anarchistes. Mais en fait, dans l'agitation du schisme, dans la confusion et le tumulte, il ne semble pas que la portée de cette addition ait été clairement perçue. Toujours est-il que le parti ouvrier éloigna bientôt cette végétation parasitaire ; les congrès ultérieurs ne tinrent aucun compte de

« ces étranges déclarations ». Sur tous les autres points, au contraire, le Congrès du Havre devait avoir des résultats graves et féconds, grâce à l'attitude des délégués de la salle Franklin, des syndicalistes modérés — dont l'organisation, après les deux sessions de Paris (1881) et de Bordeaux (1882), devait bientôt se dissoudre et s'éteindre dans l'indifférence. Le Parti ouvrier socialiste, rejetant les éléments étrangers ou hostiles, avait réalisé la condition essentielle à tout parti de classe : l'unité de composition, l'unité de tendance. En étendant à l'ensemble du prolétariat organisé les résolutions de l'Union fédérative du Centre, il assurait par surcroît l'unité de doctrine et de tactique. Dès ce jour, le Parti ouvrier socialiste aurait pu pleinement agir et vivre.

CINQUIÈME CONGRÈS OUVRIER SOCIALISTE

(Reims, 1881)

La session suivante devait se tenir à Reims. Elle s'ouvrit le 30 octobre 1881.

Mais à cette époque, dans le parti socialiste français, si jeune qu'il fût encore, étaient déjà nés de graves conflits intimes.

Le journal l'*Émancipation*, fondé à Lyon par Malon et Guesde, n'avait eu que 24 numéros, « la chute *inévitable*, dit Malon, ayant encore été hâtée par un administrateur incapable et peu consciencieux ». Cette chute, survenue vers le début de l'année 1881, détermina entre Malon et Jules Guesde d'assez vifs froissements.

Les élections générales de 1881 n'avaient nullement répondu aux espérances du parti ouvrier. Et, dans une certaine fraction du parti, on attribuait précisément cet échec au programme minimum, rédigé par Karl Marx et Jules Guesde, voté successivement à Paris et au Havre. On lui reprochait d'être mal adapté aux campagnes électorales françaises : ce programme, rédigé dans un vocabulaire peu usuel, et qui s'écartait des formes traditionnelles de la propagande, déconcertait, disait-on, les ouvriers français. D'autre part sa violence révolutionnaire effrayait les socialistes modérés. Le mécontentement était plus vif dans les groupements pari-

siens, par la raison que le succès à Paris avait été plus sûrement escompté. Jules Joffrin, Paul Brousse dirigeaient les mécontents.

Certains amis de Guesde, notamment Émile Massard, avaient, en 1881, collaboré avec Malon au journal *Le Citoyen Français* ; les uns et les autres avaient quitté successivement cette feuille « fondée par le sieur Boubeau, dit Secondigné, un aventurier du pire calibre » ; et ces incidents avaient suscité d'acerbes polémiques, sur lesquelles nous reviendrons. Enfin, elles s'étaient mêlées à un conflit plus grave provoqué par la candidature posée par Jules Guesde à Roubaix pour les élections législatives. En se portant candidat, Jules Guesde avait, selon Malon et Brousse, manqué à un engagement collectif pris les uns vis à vis des autres par les principaux rédacteurs de l'*Emancipation*. Une polémique assez vive fut menée à ce sujet par *Le Prolétaire*, journal ouvrier, qui existait depuis plus de deux ans, et que Paul Brousse inspirait alors.

C'est dans ces conditions que s'ouvrit le Congrès de Reims. Les délégués y étaient relativement peu nombreux (44). Mais la plupart d'entre eux représentaient collectivement un grand nombre d'organisations ouvrières. Par exemple, le citoyen Bouty, de l'Union fédérative du Centre, était mandaté par 87 groupes et syndicats.

Le compte-rendu officiel, publié par le journal *Le Prolétaire* que le Congrès de Reims, malgré l'opposition de Jules Guesde, reconnut comme l'organe officiel du parti, affecte les allures sèches et raccourcies des comptes-ren-

dus analytiques du Parlement. Il y eut deux sortes de séances; les unes furent publiques et d'apparat. Par exemple, le 31 octobre au soir, on entendit un rapport du citoyen Joffrin sur le Congrès international de Coué, des conférences du citoyen Clément sur la grève de Villefranche, et du citoyen Piéron sur l'émancipation des travailleurs. « Les orateurs sont vivement applaudis, la séance est levée aux cris de *Vive la Révolution sociale.* » Dans les séances privées, se fit tout le travail effectif.

Dès la première séance, on vit les amis de Guesde et de Brousse préciser leurs positions respectives. Les quatre délégués de la fédération de l'Est, Brousse, Gillier, Labusquière, Malon, demandèrent au Congrès : d'une part la création d'un organe central, chargé de la direction du parti, et qui en l'état ne pouvait qu'assurer leur direction propre sur le parti; d'autre part l'abandon du programme minimum adopté au Havre.

Ils déposèrent donc la proposition suivante :

1° Modification à apporter dans l'organisation du parti par l'établissement du comité national.

2° Organisation complémentaire du parti ouvrier sans sortir des principes généraux votés au Congrès de Marseille et sans qu'aucune atteinte puisse être apportée à l'autonomie des fédérations.

3° Elargissement du programme et liberté laissée à toute fédération d'établir son exposé pratique.

La majorité des délégués était acquise aux

idées de Malon et de Paul Brousse. En conséquence, par 30 voix contre 9, le Congrès de Reims décida la création d'un comité national, servant de lien entre les régions fédérales ouvrières, organe central, — non plus mobile et précaire comme le « Comité général exécutif » établi par le Congrès de Marseille, mais stable, fixe et permanent. Il devait siéger à Paris. Son rôle était d'assurer l'exécution des décisions des congrès, d'expédier la correspondance intérieure et internationale, d'établir « la statistique générale du parti ». Il devait être composé de 30 membres, soit 5 par fédération.

Jules Guesde et ses partisans ne s'opposèrent nullement à la création d'un comité national. Ils désiraient pour le parti, en même temps qu'un programme unique, un organe exécutif unique. Mais, vaincus d'avance au Congrès de Reims, ils cherchèrent du moins à se réserver une revanche possible. Ils demandèrent donc :

1° Que le comité national fût constitué sur la base des fédérations *constituées*. (Sur six fédérations existant nominalement, trois seulement, celles du Nord, de l'Est et du Centre avaient reçu une organisation sérieuse).

2° Que les membres du Conseil national ne pussent prendre part, comme délégués, aux Congrès qui devraient contrôler leur gestion.

3° Qu'à l'avenir « les fédérations régionales composant le parti ouvrier eussent seules qualité pour se faire représenter aux Congrès nationaux. »

Ces trois propositions furent repoussées.

En ce qui concerne le programme, le débat fut vif dans la commission nommée à cet effet, et dont faisaient partie notamment Brousse, Joffrin et Guesde. Il faut, disaient Guesde et ses partisans, maintenir — sauf à les modifier dans le détail — les bases de ce programme minimum qui a déjà rendu tant de services. Il y aurait grand danger à l'abandonner. Il y aurait danger « à laisser libre chaque groupement d'élever programme contre programme, ce qui constituerait l'anarchie dans le parti ». Brousse et Joffrin répondaient : « Les élections ont fourni de nombreuses preuves du fâcheux effet produit par ce programme fourmillant de contradictions formelles avec les tendances du parti. De là, nombreuses défiances, éloignement des militants les plus ardents..., désir unanimement manifesté d'une constitution plus large, ouvrant les portes à toutes les aspirations, et susceptible de rallier même les indifférents. » Il valait mieux laisser à chaque groupe toute latitude « de rédiger son programme électoral suivant les milieux, les mœurs, le tempérament de chacun d'eux ». Ainsi, loin de s'émietter « le parti reconquerrait très promptement sa véritable force dans l'Union ».

Il se serait trouvé à Reims une majorité pour voter l'abandon définitif du programme minimum, le fait ne peut être mis en doute. Néanmoins Brousse et Malon ne voulurent point aller jusqu'à cette solution extrême. Le Congrès se rallia à une mesure intermédiaire. Il vota successivement deux résolutions quelque peu

contradictoires dans leur esprit et presque dans leurs termes. En premier lieu, tout en décidant de renvoyer aux fédérations l'étude de nouveaux programmes général et locaux, il décida que « *jusqu'à l'acceptation d'un nouveau programme, celui existant resterait en vigueur* ». Mais aussitôt après ce vote, il adopta la proposition des citoyens Clément, Piéron, Joffrin, ainsi conçue :

« Considérant que le programme minimum ne répond qu'imparfaitement aux aspirations des travailleurs ;

» Qu'il a éloigné du parti ouvrier, et surtout du candidat ouvrier, plus d'électeurs qu'il n'en a ralliés ;

» Que les travailleurs d'un département ou d'un arrondissement ont des aspirations différentes :

Le Congrès demande aux fédérations de décider *que le Comité ouvrier socialiste d'une circonscription ait le droit de rédiger son programme électoral.* »

Aux dissensions personnelles s'ajoutaient donc des oppositions doctrinales. Jules Guesde devenait, contre le fédéralisme théorique et pratique de Malon et de Brousse, le représentant de la centralisation et de l'unité. Au collectivisme orthodoxe de l'un allait s'opposer le socialisme plus mobile et moins défini des autres ; au recours révolutionnaire l'évolution réformiste. A ces causes de franche division, les dernières résolutions du Congrès, par leur contradiction équivoque, allaient mêler les plus acerbes, les plus tristes récriminations.

Jules Guesde et Dormoy (de Montluçon) avaient proposé que le prochain Congrès se tînt à Bourges. La majorité décida qu'il se tiendrait à Saint-Étienne (région de l'Est).

SIXIÈME CONGRÈS OUVRIER SOCIALISTE

(Saint-Étienne, 1882).

CONGRÈS DU PARTI OUVRIER

(Roanne)

Au mois de décembre 1881, Jules Guesde fit reparaître l'*Égalité*. Dès le premier numéro il marquait fortement les causes du différend qui l'avait séparé, à Reims, de Benoît Malon et de Paul Brousse. Fédéralisme et centralisation, selon Guesde, ce même débat sépara jadis la Gironde et la Montagne. Les uns voulurent la République éparpillée et les autres la République indivisible. Mais la bourgeoisie militante de ce temps-là « dans sa pleine virilité... fit rimer sous le couperet de la guillotine *fédéralisme* avec *royalisme*, et envoya les têtes de Brissot, Vergniaud et autres Girondins rejoindre dans le panier centralisateur de Samson la tête de Capet ». C'est, disait-il, la centralisation gouvernementale bourgeoise, née fatalement de la concentration économique, qui impose la concentration ouvrière. Et l'*Égalité* déclarait qu'elle s'attacherait à démolir « cette dernière forme du bourgeoisisme... ces idées ennemies qui, sous leur ancien nom de fédéralisme, sous leurs noms nouveaux de communalisme et d'autonomie, hantent encore un certain nombre de cerveaux ouvriers ».

En ce qui concerne le programme, l'*Égalité*

commentait avec quelque vivacité les résolutions de Reims, et Jules Guesde ajoutait :

« Convaincue qu'une guerre de classe, un programme de classe — et par conséquent unique — est absolument indispensable, l'*Égalité* reprendra pour son compte — puisqu'elle le peut sans manquer à la discipline — la campagne soutenue à Reims par la minorité.

» Et elle veillera à ce que, jusqu'à ce que le Parti ait décidé, le programme du Havre, « resté en vigueur » de par le Congrès de Reims, ne soit pas sacrifié aux calculs intéressés des candidats. »

La candidature Joffrin. — Or, le 18 décembre 1881, eut lieu, dans le XVIII[e] arrondissement de Paris, une élection législative. M. Lafont, candidat radical, fut élu par 6 862 voix ; le citoyen Jules Joffrin avait réuni 2 744 suffrages. Une polémique extrêmement vive s'engagea aussitôt entre le citoyen Joffrin et l'*Égalité*, qui avait d'ailleurs refusé de prendre part à la lutte électorale. Et c'est sur la question du programme que portait encore une fois le différend.

Tout d'abord, Joffrin avait remplacé les considérants marxistes du programme du Havre par la déclaration précédant les statuts généraux de l'Internationale, laquelle, disait Guesde, « n'exclut pas la propriété individuelle ».

En effet, sur la question de la propriété, le programme du Havre s'exprimait de la manière suivante :

« Considérant que les producteurs ne sau-

raient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production ;

» Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles ces moyens de production peuvent leur appartenir :

» 1° La forme individuelle qui n'a jamais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel ;

» 2° La forme collective dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste..;

» Les travailleurs français... donnent pour but à leurs efforts, dans l'ordre économique, le retour à la collectivité de tous les moyens de production. »

A cette déclaration si nette se trouvait substitué, dans l'affiche Joffrin, un considérant aux termes duquel « l'émancipation non pas seulement de la classe salariée, mais de tous les êtres humains sans distinction... ne serait complète que lorsque, les moyens de production mis par la société à la disposition de tous, chacun, donnant selon ses forces, recevrait suivant ses besoins. »

D'autre part, tout en ajoutant au programme du Havre un certain nombre de réformes (revision de la Constitution, suppression du Sénat et de la présidence de la République, etc.), Joffrin en avait retranché les articles relatifs à la fixation d'un minimum de salaires et à la suppression de l'héritage en ligne directe au dessous de 20 000 francs.

Une lettre de Joffrin à Guesde, des articles

violents dans *le* ***Prolétaire*** **d'une part**, dans l'*Égalité* et *le Citoyen* de l'autre, envenimèrent bientôt la querelle. Il fallait, disait Guesde, cesser de remettre en question, « sous couleur de *possibilisme*[1] », le terrain gagné depuis trois ans, faire respecter les résolutions de Marseille, le programme du Havre. Il fallait, disaient Brousse et Joffrin, respecter la constitution du parti, son autonomie fédérale ; il fallait surtout imposer silence aux autoritaires et aux dictateurs.

Cependant l'Union fédérative du Centre, juge naturel du conflit, s'était réunie. Dans une première séance elle vota un ordre du jour portant « que, depuis son apparition, le journal l'*Égalité*, aidé en cela par *le Citoyen*, avait constamment attaqué les institutions et les candidats du parti ». Puis elle convoqua, « pour aviser, » deux assemblées générales qui se tinrent les 17 et 24 janvier. Elle prononça finalement l'exclusion de l'*Égalité*, de sa rédaction et des groupes qui s'étaient solidarisés avec elle.

Entre temps, le comité national, saisi par Guesde du programme Joffrin,avait, par 18 voix sur 21, déclaré que les groupes de Montmartre, en adoptant un programme « plus accentué que le programme dit minimum », s'étaient conformés aux décisions du Congrès de Reims (8 janvier).

1. Ce mot, devenu historique, dérivait d'une formule que l'on trouvera dans un article du *Prolétaire* (19 novembre 1881). Il faut, y lisait-on, « fractionner notre but *jusqu'à le rendre enfin possible* ».

Aussitôt les cinq délégués de la fédération du Nord au comité national, Bazin, Deville, Gardrat, Guesde et Josselin, adressaient au comité leur démission, et annonçaient leur intention d'organiser, en dehors du parti ouvrier dont ils venaient de se séparer, un nouveau parti socialiste. Ils cherchèrent, notamment pendant les mois de février et mars, à reconstituer autour d'eux une nouvelle *Fédération du Centre*. Enfin, malgré la décision de l'Union fédérative, ils maintinrent au journal l'*Égalité* son sous-titre : organe du parti ouvrier.

Au mois de mai se tint à Paris un Congrès régional du Centre. Les groupes adhérents à l'*Égalité* en furent exclus... La polémique entre le journal de Guesde et celui de Brousse continua jusqu'en septembre, aussi violente, aussi personnelle.

La scission définitive. — Le Congrès national s'ouvrit à Saint-Etienne le 25 septembre. Il s'agissait de savoir s'il ramènerait dans le parti l'unité et la concorde, ou bien s'il consacrerait la scission.

Un premier conflit s'éleva sur la vérification des pouvoirs. Le citoyen Fréjac, guesdiste, proposa qu'elle fût confiée à une commission tirée au sort. Le Congrès décida que la commission serait composée de deux délégués par région fédérale.

Les citoyens Deynaud et Rouvier demandèrent alors l'invalidation des délégués dissidents qui avaient porté sur leurs mandats le titre :

Fédération du Centre. Cette motion fut réservée tandis qu'on rejetait celle de Dereure, tendant à retirer le droit de vote aux membres du comité national, qui, dans le débat soumis au Congrès, se trouveraient juges et parties. On rejeta de même la proposition Lalauze, qui tendait à l'invalidation des délégués défrayés par des fonds de subvention municipaux.

Enfin, dans la séance de nuit du 25 septembre, s'ouvrit le débat sur « les questions de discipline dans le parti ». Rouanet, dans un discours modéré, prêcha la conciliation, et engagea les groupes dissidents à rentrer dans les rangs du parti socialiste. Guesde et Farjat formulèrent alors deux propositions : ils demandèrent que, dans le conflit ouvert entre le comité national et l'union fédérative d'une part, la nouvelle fédération du Centre de l'autre, aucun des délégués de ces trois organes n'eût droit au vote, et que le jugement fût réservé aux groupes de province n'appartenant pas aux fédérations « qui s'accusent mutuellement d'indiscipline »; ils demandèrent aussi « que le même laps de temps fût laissé aux citoyens qui défendraient la fédération du Centre qu'à ceux qui l'attaqueraient, et que deux orateurs ne parlassent pas dans le même sens ». Sur l'intervention de Labusquière et de Paulard, ces deux propositions furent repoussées. Et la majorité décida qu'il serait procédé séance tenante à la lecture du rapport rédigé sur la question de discipline par le comité national.

Alors, dit le compte-rendu officiel, « les mem-

bres des groupes dissidents se lèvent en protestant et contestent la validité du vote.

» Le président rétablit l'ordre et consulte l'assemblée une seconde fois, bien que le résultat du premier vote n'ait pas été douteux.

» A ce moment, les délégués des groupes dissidents, voyant que la majorité ratifiait son vote, et que l'on allait procéder à la lecture du rapport, quittent bruyamment la salle.

» Leur départ est salué par des applaudissements, et par les cris de : Vive le parti ouvrier! Vive la Révolution sociale !

» Plusieurs délégués essaient vainement de les retenir. »

82 délégués déclarèrent rester aux séances ; 6 firent des réserves, et déclarèrent attendre la décision de leurs mandants; 23 quittèrent la salle. Ils décidèrent de se réunir à Roanne, et firent afficher, avant de quitter Saint-Étienne, un manifeste dont voici les parties essentielles :

« Décidés à faire au Parti tous les sacrifices de personnes, nous nous étions présentés au Congrès de Saint-Étienne avec la ferme volonté de lui soumettre loyalement le différend intervenu depuis plusieurs mois entre deux fractions du prolétariat militant.

» Nous ne demandions qu'une chose à ce jury national, c'était que, comme tout jury, il fût limité dans son verdict aux délégués des groupes non intéressés, et que l'égalité des moyens de défense et d'attaque fût assurée aux deux parties.

» Cette garantie indispensable nous ayant été

refusée, nous n'avons pu nous prêter à ce qui ne devait plus être qu'une comédie de jugement.

» Et, comme nos devanciers du Havre qui n'ont pas hésité à briser avec les *barberétistes* pour sauver les décisions essentielles de notre grand Congrès de Marseille, nous avons brisé avec les *possibilistes* du Congrès du cirque pour sauver le programme d'expropriation donné au Parti ouvrier par les Congrès de Marseille et du Havre... »

La question de discipline. — Sitôt après le départ des délégués guesdistes, il fut donné lecture du rapport du comité national.

« Il y a, disait le comité, deux disciplines bien distinctes : la discipline autoritaire et la discipline démocratique ; l'une limitée à l'observation des clauses d'un contrat librement consenti, l'autre définie par les caprices d'un homme ou d'un groupe directeur. » Et le comité accusait Jules Guesde, n'ayant pu imposer à son profit la discipline autoritaire, d'avoir manqué à la discipline démocratique.

Le comité cherchait à dégager la rédaction du *Prolétaire* de toute responsabilité dans la querelle. Il affirmait ensuite que les divisions dans le parti ne résultaient nullement de l'élection de Montmartre. La cause première était la campagne menée par Massard dans *le Citoyen*, au sujet de la candidature Guesde à Roubaix, et des critiques qu'elle avait soulevées dans le parti. Benoît Malon avait dû se retirer du jour-

nal *le Citoyen*, et une polémique entre Massard et Fournière, rédacteur au *Prolétaire*, s'était terminée par des injures et des voies de fait. Massard, qui avait frappé Fournière, avait alors été exclu du *Prolétaire*. Tous ces incidents remontaient au mois d'août et de septembre 1881. C'est à ces faits que le rapport rattachait les plaintes déposées à l'Union fédérative contre l'*Égalité*, les convocations aux séances des 17 et 24 janvier 1882, et, finalement, devant sa « rébellion », l'exclusion de l'*Égalité*.

Le rapport passait ensuite à la candidature Joffrin. Il rappelait que le Congrès du Havre, en adoptant le programme minimum, l'avait fait précéder d'un préambule « invitant toutes les circonscriptions en mesure d'avoir un programme plus accentué à agir dans ce sens ». Or, tel était le cas du programme Joffrin, ainsi que l'avait reconnu le comité national. Cette polémique n'était donc pas sincère. D'ailleurs, à Roubaix et à Châtellerault, les citoyens Guesde et Massard avaient soutenu ou présenté des programmes qui, ceux-là, étaient incontestablement *minimés*. En tout cas, rien ne pouvait justifier cette campagne de presse que la prétention des hommes de l'*Égalité* à régenter tyranniquement le parti.

Le comité reprochait enfin aux guesdistes d'avoir cherché, en organisant leur fédération du Centre, à créer une confusion avec l'*Union Fédérative*, d'avoir méconnu les décisions du Congrès de Reims, d'avoir travesti les opinions de Brousse et le rôle de Malon dans la rédac-

tion du programme minimum. Rappelant enfin « que l'union fédérative, le comité national, les groupes de Montmartre avaient été constamment provoqués, » le rapport demandait au Congrès « de dire si le parti ouvrier veut des papes ou des infaillibles usant à leur gré, dans son sein, du droit de censure et d'excommunication ».

Brousse prit la parole et compara les divisions du parti aux anciennes divisions de l'Internationale. Alors qu'à Paris, à Lyon, à Marseille, tous les Congrès avaient admis le fédéralisme et l'autonomie, Guesde, de concert avec Marx, avait voulu introduire dans le parti la centralisation et la dictature. Brousse insista pour dégager Malon de toute responsabilité dans le programme du Havre, lequel avait été rédigé par Marx et imposé par Guesde. Il affirma à son tour que les groupes de Montmartre avaient *maximé* le programme *minimum*. Guesde au contraire, dans une campagne sur la question des loyers, avait violé une résolution formelle du Havre. « Je ne vois, dit-il en concluant, que deux solutions : la conciliation, la séparation. La conciliation est impossible. On ne concilie pas l'eau avec le feu. L'entente, la fédération peuvent être entre groupes autonomes décidés à respecter leur mutuelle indépendance. Elles se dissolvent par l'introduction d'un groupe autoritaire et dominateur. »

Allemane et Paulard appuyèrent Brousse. Paulard insista sur ce fait que Guesde et ses amis étaient « des bourgeois ». — « Si nous acceptons, dit-il, des transfuges de la bour-

geoisie, c'est parce que nous avons la conviction que les révolutionnaires, qui ne sont pas de notre classe, nous apportent sincèrement, loyalement, le concours de leur instruction, de leur capacité, de leurs moyens pécuniers, s'ils en ont. Mais si les transfuges devaient venir à nous pour nous exploiter et nous dominer, je réclamerais leur exclusion du Parti ouvrier ».

Finalement, malgré la déclaration de sept délégués protestant contre la partialité et l'intolérance de la majorité, protestant contre toute exclusion par le motif « qu'un Congrès, même national, n'a le droit d'exclure des citoyens du parti des travailleurs que pour cause d'indignité, » le Congrès vota par 66 voix la résolution suivante :

« Considérant :

» Que les membres du groupe du journal l'*Égalité* se sont tenus en état permanent de révolte contre les décisions du parti ;

» Qu'il ont violé les décisions du Congrès de Marseille en traitant en ennemies les idées fédéralistes données par ce Congrès comme base d'organisation au parti...

» Qu'ils ont violé les décisions du Congrès du Havre : 1° en tronquant la décision du Congrès concernant le programme *minimum;* 2° en cherchant à empêcher l'application... de la douzième résolution du même Congrès ;

» Qu'ils ont refusé de reconnaître le Congrès de Reims.. ;

» Considérant :

» Qu'au profit de la même domination *mar-*

xiste qui désorganisa l'Internationale, ils ont essayé d'imposer au public le programme particulier, le mode d'organisation et d'action d'une coterie ;

» Que pour atteindre ce but ils n'ont pas hésité à calomnier les groupes et les membres disciplinés du parti... ;

» Que leur présence... est de nature à mettre en péril l'existence et le développement normal du parti... ;

» Décide :

» 1° Les membres du groupe et du journal l'*Egalité* ne font plus parti du parti ouvrier socialiste révolutionnaire français.

» 2° Les groupes qui se sont fait ou se feraient leurs dupes, volontairement ou non, se placeront eux-mêmes en dehors du parti... »

Sur quoi la séance fut levée, à une heure quarante du matin, aux cris de : Vive la République sociale !

Cependant, le Congrès de Roanne votait une longue résolution où il était rappelé :

Que le comité national avait violé son mandat en autorisant les groupes de Montmartre à déchirer le programme du Havre ;

Qu'en dénonçant « l'embourgeoisement du programme par les possibilistes, » l'*Egalité* avait rempli son devoir ;

Que, dans ces conditions, en excluant l'*Égalité*, l'Union fédérative s'était rendue complice de la trahison du comité national, qu'elle avait d'ailleurs violé par là son propre règlement, et

avait ainsi créé la contre-fédération dont elle se plaignait.

Retournant ensuite contre *Le Prolétaire* les accusations dirigées à Saint-Étienne contre l'*Egalité*, le Congrès flétrissait les « manœuvres, fraudes, dénis de justice et violences » de la majorité possibiliste, et décidait :

« De déclarer déchu de son mandat, comme traître au parti qu'il a déchiré et tenté d'embourgeoiser, le Comité dit national sorti des manipulations possibilistes.

» De ne plus considérer comme fraction du parti, jusqu'à ce qu'ils aient brisé avec les meneurs qui les émasculent, l'Union fédérative du Centre et les groupes qui se feraient ses dupes ou ses complices »...

Résolutions de Saint-Étienne. — Le premier acte du Congrès fut d'abandonner définitivement le programme du Havre. Les possibilistes renoncèrent même à rédiger un programme unique.

Sur la proposition de Chabert, on décida que « chaque circonscription électorale du parti conservait la liberté de rédiger son programme local ».

En revanche, les considérants furent uniques. Et ce fut aux considérants de l'Internationale — et de l'affiche Joffrin — que la majorité se rallia. On n'y introduisit guère qu'une modification importante. « L'émancipation..., y lisait-on, ne sera en bonne voie de réalisation que lorsque, *par la socialisation des moyens*

de produire, on s'acheminera vers une société communiste dans laquelle « chacun, donnant selon ses forces, recevra suivant ses besoins ». En outre, il était affirmé que cette émancipation ne pourrait résulter que de l'action révolutionnaire.

Un nouveau règlement du parti fut élaboré. Il prenait le nom de Parti ouvrier socialiste *révolutionnaire*. La représentation des groupes aux Congrès fut modifiée (un délégué de quinze à deux cent cinquante membres, deux délégués par nouvelle fraction de deux cent cinquante membres; vote par mandats.) Le rôle du comité national fut défini. Ses membres, élus pour deux ans, ne seraient plus rééligibles. Le Congrès national devait se réunir tous les ans ; la prochaine session fut fixée à Paris en septembre 1883.

Par une résolution distincte, il fut décidé que le parti soutiendrait, dans la mesure de ses forces, la tenue de congrès corporatifs.

Les fédérations régionales furent délimitées géographiquement. Elles restaient, bien entendu, autonomes.

Résolutions de Roanne. — Le Congrès de Roanne organisa le nouveau parti, qui prit le titre de *Parti ouvrier*.

A la base une organisation locale : groupes et conseils locaux; puis, pour chaque fédération, un congrès et un conseil régional; puis un congrès et un conseil national.

Le conseil national, qui comptait cinq mem-

bres, n'émanait pas des fédérations; il était nommé chaque année par les groupes d'une ville désignée par le Congrès, et siégeait dans cette ville.

Les conseils locaux ou régionaux n'étaient pas des intermédiaires nécessaires et légaux entre les groupes et l'organe central. Les groupes conservaient la faculté de communiquer entre eux et avec le conseil national. La centralisation se mêlait ainsi à l'autonomie. Mais c'était l'autonomie des groupes, et non plus celle des fédérations.

Le Parti ouvrier eut un programme électoral unique, qui fut celui du Havre, légèrement amendé. Par une résolution analogue à celle de Saint-Etienne, on décida d'organiser des congrès corporatifs. Enfin le Congrès vota une résolution où le Parti, tout en rappelant « que l'unique objectif politique était la conquête de l'Etat, c'est-à-dire du pouvoir central », décidait de prendre part aux élections municipales, mais conseillait aux travailleurs de se garder « de demander aux municipalités par eux conquises des réformes qu'elles ne sauraient donner ».



C'était donc, non pas seulement la scission, mais l'exclusion mutuelle. Le Congrès de Saint-Etienne, au lieu d'assurer la concorde, avait consacré le schisme.

De nombreux délégués, pourtant, étaient venus à Saint-Etienne dans un esprit de concilia-

tion. « La province, disait l'un d'eux, ne s'intéresse pas à ces divisions. » Un très grand nombre de syndicats avaient donné à leurs représentants des mandats très larges, afin de pouvoir trancher amiablement la question de discipline. Les désacords théoriques n'avaient rien d'insoluble. Bien peu d'efforts réciproques, la bonne volonté, quelques concessions mutuelles eussent suffi. Mais la séparation se fit néanmoins, parce qu'elle était prête, parce qu'elle était désirée. De part et d'autre on voulait rompre, et, par-dessus tous les désaccords théoriques, ce fut la grande raison pour quoi l'on rompit.

Il est manifeste que la majorité broussiste de Saint-Etienne était résolue d'avance, et quoi qu'il arrivât, à exclure Guesde et ses amis. Mais, d'autre part, Guesde et ses amis, dès le mois de janvier 1882, prévoyaient et souhaitaient « la coupure ». Et l'*Egalité* accueillait la résolution de Saint-Etienne par un article intitulé : « Bravo ! » où Gabriel Deville affirmait que la division était une garantie de développement sain, de même que l'amputation d'un membre gangrené sauve le corps malade.

Mais Brousse et Malon, tout en excluant les guesdistes du parti organisé, comprenaient que le nouveau groupement aurait, lui aussi, sa chance de développement et de succès. « Il ne dépendra que d'eux, avait dit Brousse, que toute polémique cesse et qu'un développement parallèle ait lieu entre le groupement marxiste et le parti ouvrier. S'ils ont raison, ils grandiront et deviendront le parti ; s'ils ont tort, ils s'étio-

leront. » Et encore : « Si les marxistes ont raison, les travailleurs iront à eux. Les marxistes, *deviendront* le Parti ouvrier. »

Ainsi possibilistes et guesdistes, au plus fort de la lutte, gardaient pourtant conscience qu'ils poursuivaient, les uns et les autres, le même but; que leur action séparée pourrait rester parallèle. Et ainsi, dans ces heures de querelle aigre ou violente, les causes de l'unité future semblaient leur apparaître clairement.

« Les éléments incompatibles se sont séparés, écrivait à ce sujet Frédéric Engels (20 octobre 1882). Et cela est bon...

» Il semble que chaque parti ouvrier d'un grand pays ne puisse se développer que par une lutte intérieure... Le parti allemand est devenu ce qu'il est dans les luttes des gens d'Eisenach et des Lassalliens, où les rixes mêmes jouaient un rôle important. L'union ne fut possible que lorsque les A. B. et Cie se furent épuisés. En France, les C. D. et Cie doivent aussi s'user, avant que l'union soit de nouveau possible. »

ANNÉES 1883-85

Ces années marquèrent le temps d'apogée de la République opportuniste. Les partis républicains d'extrême-gauche absorbaient la plus grosse part des forces démocratiques. D'autre part, la division des partis socialistes ne faisait encore sentir que ses malheureux effets. Il suit de là que les années 1883-85 ne furent point une période d'activité socialiste.

7ᵉ CONGRÈS NATIONAL, FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES, PARIS, 1883. — Le Congrès national annuel du Parti possibiliste se tint à Paris du 30 septembre au 7 octobre 1883. Ce fut une réunion tranquille et administrative. Le Congrès vota un blâme énergique à Rouanet et à Fournière pour avoir manqué, dans la campagne législative de Narbonne, à la discipline du parti. Il repoussa le projet d'une manifestation au Père-Lachaise avec le drapeau rouge, et déclara « qu'il n'y avait pas lieu d'organiser par des mesures publiques les forces révolutionnaires du parti ».

Par une heureuse innovation, il prescrivit à tous les membres du parti de se faire inscrire à leurs chambres syndicales ou groupes corporatifs respectifs.

Des « propositions de conciliation » furent discutées. Mais le Congrès maintint la décision de Saint-Étienne, et se borna, d'une part, à conseiller aux groupes dissidents « de reprendre leur place dans le Parti qu'ils doivent mettre au-dessus des questions de personnes » ; d'autre part, à inviter « tous les groupes, à quelque école ou à quelque parti qu'ils appartiennent, à observer entre eux une neutralité absolue, et à diriger toutes leurs luttes contre tous les partis bourgeois sans distinction de nuance ».

Les résolutions les plus importantes du Congrès furent prises sur les questions d'organisation du Parti.

1° Le Comité national, formé de 20 membres, fut désormais élu au scrutin de liste par les fédérations (bien que la plupart d'entre elles n'eussent encore qu'une existence fort chétive ou presque nominale).

2° Un article du règlement (l'art. 21) qui interdisait aux élus du Parti l'accès du Conseil national fut rapporté.

Ces deux mesures sont à retenir, en ce sens qu'elles devaient prendre une sérieuse importance dans l'histoire du Parti possibiliste.

3° Le titre du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire fut modifié — probablement pour éviter la confusion avec le titre du nouveau groupement marxiste (Parti ouvrier). — Tout en laissant aux fédérations régionales la faculté de conserver comme sous-titre le titre ancien, le Congrès donna à l'ensemble du Parti le nom de « Fédération des Travailleurs socialistes ».

7° CONGRÈS DU PARTI OUVRIER, ROUBAIX, 1884. — A Roubaix, du samedi 29 mars au lundi 7 avril 1884, le Parti ouvrier tint son premier Congrès depuis le schisme de Roanne.

On peut voir, par le titre même du Congrès de Roubaix, que les guesdistes n'entendirent point inaugurer une série nouvelle et distincte dans l'histoire des assemblées ouvrières. Ils se constituèrent en héritiers directs de la tradition. Ils ne voulurent pas renoncer au bénéfice des Congrès de Marseille et du Havre, dont ils avaient été en effet les véritables organisateurs. Se tenant pour les représentants légitimes du Parti ouvrier, ils continuèrent son histoire.

Le Congrès de Roubaix réunit seulement 26 délégués français représentant environ 60 groupes, cercles et chambres syndicales. Il tint dix séances privées et sept séances publiques, organisa sept meetings à Roubaix, Tourcoing, Lille, Gand et Paris. Il s'était ouvert « par une quadruple adresse de sympathie aux partis socialistes révolutionnaires de tous les pays, à la citoyenne Louise Michel et aux autres détenus de la République bourgeoise, aux grévistes d'Anzin, et au citoyen Henri Carrette, secrétaire de la fédération du Nord ». A côté des délégués français, on y vit deux représentants de la Democratic Federation d'Angleterre et d'Écosse : Ernest Belfort-Bax et Quelch.

Dès le début, s'affirmait le souci du Parti ouvrier d'établir avec le mouvement socialiste international des relations fortes et régulières. Les adresses des socialistes étrangers, les ré-

ponses du Congrès occupent près de la moitié du protocole. Tous les partis socialistes d'Europe avaient été invités, comme la Democratic Federation, à se faire représenter à Roubaix. Les partis allemand, espagnol, belge, hollandais, envoyèrent, à défaut de délégués, des adresses fraternelles.

Le Congrès prit les résolutions suivantes :

Sur la première question (Inventaire des forces productives et statistique du travail), il renvoya à l'étude d'une commission spéciale 81 rapports émanant de différents centres ouvriers. Mais il constata que les faits et chiffres recueillis affirmaient la nécessité de la révolution économique, « la misère, l'insécurité et la servitude ouvrières croissant avec les applications de la science, les progrès du machinisme et l'augmentation de la richesse sociale ». D'autre part, la centralisation de la production éliminant progressivement la classe moyenne, et accumulant dans le prolétariat toutes les activités productives, la possibilité de la Révolution était ainsi démontrée. Mais de ces rapports, selon le Congrès, résultait encore autre chose. Ils établissaient que dans le prolétariat français une forte minorité avait conscience du but à poursuivre et des moyens à employer. « Vienne une révolution, et la masse des salariés qui, n'ayant rien à perdre, est prête à jouer son vatout, trouvera dans cette minorité croissante les capacités suffisantes pour faire aboutir le mouvement et prendre en main la direction des forces productives socialisées. »

Sur la deuxième question (Situation politique du Parti), le Congrès ratifia à l'unanimité le programme du Havre et de Roanne. Aucun groupe ne pourrait entreprendre d'action électorale « sans arborer dans son intégralité le programme du Parti ». Le Congrès de Roubaix, comme déjà celui de Roanne, laisssait toute latitude aux groupes d'ajouter tous articles additionnels qu'ils jugeraient utiles. Mais ces articles ne pouvaient, en aucun cas, être en contradiction avec le programme unique, et ils devaient, sauf impossibilité matérielle, être soumis au Conseil national.

Sur la troisième question (Organisation du parti), le Congrès confirma la résolution, déjà votée à Roanne, d'encourager par tous les moyens les organisations de métier. Mais il décida en outre « qu'il y avait lieu de provoquer au plus tôt la formation d'Unions nationales de métiers, arrachant à leur impuissance fatale les syndicats isolés ». Cette résolution reçut un commencement d'exécution immédiat. Les délégués de Roanne, Roubaix, Reims, Lyon et Troyes constituaient aussitôt une fédération nationale de l'industrie textile ; les délégués de Montluçon et d'Anzin, une union nationale des verriers.

Sur la cinquième question (le Parti ouvrier avant, pendant et après la révolution), le Congrès vota une résolution que nous voudrions pouvoir intégralement reproduire, l'un des textes assurément les plus remarquables que l'on puisse rencontrer dans l'histoire des congrès

socialistes. Il résumait, avec une précision singulière, la doctrine et la tactique propres du Parti ouvrier.

La Révolution sociale, disait en substance ce document, en livrant le pouvoir au prolétariat, lui permettra d'opérer l'expropriation économique. « Cette révolution ne peut pas être décrétée; elle ne sera pas un phénomène spontané; elle ne dépend pas de la plus ou moins vive impatience des intéressés; elle sera la conséquence fatale des mouvements généraux qu'élabore la société moderne. »

Quelle est dès lors la tâche du Parti ouvrier, « parti d'action consciente auquel sa théorie scientifique fournit une tactique raisonnée » ? Il n'a qu'une œuvre à accomplir avant la Révolution nécessaire, une œuvre d'instruction et de recrutement : « instruire la masse, recruter une armée capable de profiter de la situation révolutionnaire qui ne peut manquer de se produire, voilà sa besogne ». Il faut donc constituer dans le plus grand nombre d'endroits possible des groupes reliés entre eux par un système solide d'organisation.

Pour convaincre les exploités de la nécessité de la guerre de classe, tous les moyens d'agitation sont bons. Puisque le suffrage universel existe, il faut s'adapter à la situation qu'il a créée. D'où la candidature de classe qui transporte la guerre de classe dans le domaine politique. D'où la nécessité d'un programme unique. « En résumé, l'œuvre du parti révolutionnaire, c'est de s'organiser solidement, de s'agrar

dir, en poursuivant sur tous les terrains, notamment sur le terrain électoral, à l'aide de la candidature de classe et d'un programme unique, la lutte contre tous les partis politiques de la bourgeoisie.

» Le jour où la période révolutionnaire s'ouvrira, les groupes du Parti ouvrier devront agir chacun dans son milieu, rapidement et énergiquement. Le but immédiat, c'est la prise du pouvoir. » Pour organiser le pouvoir révolutionnaire, « il ne faudra pas recourir à l'expédient du suffrage universel. Les groupes du Parti ouvrier devront être seuls à agir, et ils devront agir dictatorialement. » (Il est bon de remarquer combien la théorie du Parti ouvrier, sur ce point, se rapprochait de la théorie blanquiste). Les pouvoirs locaux ainsi consacrés et le pouvoir central révolutionnaire prendront, chacun dans sa sphère, comme règle d'action, le programme unique du Parti, cette unité de programme devant éviter « la divergence d'idées et d'action ». Les pouvoirs révolutionnaires éviteront les violences inutiles ; ils ne s'abaisseront pas à des rancunes personnelles : « le capitaliste disparu en tant que capitaliste doit être, en tant qu'homme, traité comme les autres. » Ils laissèront son instrument de travail au petit producteur, car on ne fait œuvre durable « qu'à condition de s'adapter scrupuleusement, pour réaliser la socialisation des forces productives, aux divers degrés de développement de ses forces ».

Après la Révolution, il n'y a plus de place

pour le Parti ouvrier. « Parti de classe, il disparaît avec les classes, Parti de lutte, il disparaît avec l'objet même de la lutte. » Et, comme dit Engels, il en sera de même de l'Etat. Son premier acte, c'est-à-dire la prise de possession des moyens de production au nom de la société, sera en même temps son dernier acte comme Etat ; puis, « le gouvernement des personnes fait place à l'administration des choses. »

Sur la sixième question (Législation internationale du travail), le Congrès décida d'entreprendre une campagne commune avec les Partis socialistes des deux mondes. La législation internationale devait porter notamment : sur la réglementation du travail des enfants et des femmes; sur le travail de nuit; sur la journée de huit heures; sur la fixation d'un minimum international de salaire.

Tels furent les travaux du Congrès de Roubaix. Il fixa pour un long espace de temps la doctrine et l'action du Parti ouvrier puisque, avant six ans, on ne devait plus revoir de Congrès national guesdiste. Cet intervalle fut consacré tout entier à un effort singulièrement efficace de propagande et d'organisation. Tandis que le parti possibiliste — lequel, en 1884, réunissait encore la plus grosse part des forces ouvrières socialistes — semblait limiter son action à Paris, ralentissait et affaiblissait sa propagande, se désagrégeait, puis se divisait enfin, le Parti ouvrier voyait croître chaque jour sa force. Il maintenait son union étroite avec les autres partis socialistes des Deux Mondes, il

créait des groupes ; il tentait enfin de prendre la direction du mouvement corporatif et syndical.

8e CONGRÈS NATIONAL, FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES, RENNES, 1884. — Le Congrès annuel possibiliste se tint à Rennes, du 12 au 19 octobre 1884.

Il s'occupa longuement de la loi sur les syndicats professionnels qui venait d'être votée par le Parlement (21 mars 1884), la déclara œuvre de police et de réaction, et invita les groupes ouvriers à la résistance.

Il formula, sur la limitation de la journée de travail, puis sur les diverses mesures transitoires qui peuvent servir d'acheminement vers l'État socialiste, toute une série de revendications partielles qui rappellent l'ordre du jour des premiers Congrès de Paris et de Lyon. Il vota une longue résolution au sujet des ouvriers de l'Etat, « la production, dirigée par l'Etat bourgeois, devenant dans les chantiers, arsenaux et manufactures de cet Etat un instrument terrible d'oppression ».

Enfin, il rédigea, pour les élections aux conseils de prudhommes, un remarquable programme qui prévoyait le mandat impératif et la démission en blanc remise à un comité de vigilance.

CONGRÈS RÉGIONAL DE L'UNION FÉDÉRATIVE DU CENTRE, PARIS, 1885. — Le Congrès de Rennes avait décidé que le prochain Congrès national

siégerait à Lille en 1885. Mais les ressorts du parti possibiliste se détendaient peu à peu. Il n'y eut pas, en 1885, de Congrès national. L'Union fédérative du Centre, en qui se concentrait de plus en plus toute la vie active du parti, tint à Paris, du 3 au 10 mai, son Congrès régional. Ce Congrès fit œuvre importante : il dirigea, en vue des élections générales qui devaient avoir lieu cette même année, un programme nouveau.

Le programme législatif, que précédaient, bien entendu, les considérants de Saint-Etienne, et qui, tout en insistant sur la « partie politique », conservait, dans sa « partie économique », la plupart des articles du Havre, se faisait remarquer par une tendance communaliste des plus prononcées. (C'est, par exemple, à la commune, et non plus à l'Etat, que devaient faire retour les héritages en ligne collatérale et, les héritages en ligne directe dépassant 20 000 francs.) Mais en outre, le Congrès de Paris ajouta au programme législatif un programme municipal infiniment plus précis et plus étudié, et il semble bien que les chefs du parti aient attaché à cette innovation une véritable importance doctrinale. Rendre la commune maîtresse de son administration, de son armée, maîtresse absolue de son budget, maîtresse de ses services publics, c'était assurément à leurs yeux non seulement réformer, dans le sens des intérêts ouvriers, la société actuelle, mais préparer les bases politiques de la société future. Par là se trouva poussé à sa dernière limite le prin

cipe de la décentralisation, de l'autonomie fédérale. Par là se trouvait aggravé le désaccord théorique qui avait été l'origine, ou le prétexte, du schisme de Saint-Etienne entre les éléments fédéralistes et les éléments centralisateurs du parti.

Ce volume a été composé et tiré par des ouvriers syndiqués.

PITHIVIERS. — IMPRIMERIE L. GAUTHIER

7. 0 fr. 50.

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

LES CONGRÈS
OUVRIERS ET SOCIALISTES FRANÇAIS

PAR

LÉON BLUM

II

1886-1900



PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)
RUE CUJAS, 17

1901

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE. N° 7.

LES CONGRÈS
OUVRIERS ET SOCIALISTES
FRANÇAIS

PAR

LÉON BLUM

II

1886-1900



PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)
RUE CUJAS, 17

1901

LES CONGRÈS

OUVRIERS ET SOCIALISTES FRANÇAIS

ANNÉE 1886

CONGRÈS RÉGIONAL DE L'UNION FÉDÉRATIVE DU CENTRE, PARIS, 1886. — Le parti possibiliste, en 1886, ne tint pas de Congrès national. Mais la Fédération du Centre tint régulièrement son Congrès régional, du 20 au 27 juin, à Paris.

Comme nous l'avons vu, l'importance de ces Congrès régionaux du Centre croissait à chaque session. Et déjà il devenait manifeste que l'Union fédérative, en dépit de sa stricte discipline envers l'ensemble du parti, obéissait à une inspiration distincte. L'année précédente elle avait, d'elle-même, rédigé le nouveau programme électoral. En 1886, elle provoqua la création d'un nouvel organe économique, dont le rôle devait être particulièrement efficace : la ourse du Travail.

Le Congrès décida, en effet, la création à aris d'une Bourse centrale du Travail, avec es annexes dans tous les arrondissements,

dont l'administration serait confiée exclusivement aux chambres syndicales ouvrières et aux groupes corporatifs librement fédérés.

Cette résolution venait à son tour marquer la tendance de la Fédération du Centre à diriger vers l'organisation économique la force vive de sa propagande. On peut rapprocher cette résolution de la décision du Congrès de Paris (1883), qui faisait une loi aux membres du parti d'entrer dans les organisations corporatives ; on peut la rapprocher du programme réformiste si précis voté à Rennes. Enfin elle se relie à l'œuvre et aux résolutions du Congrès guesdiste de Roubaix. C'est que les partis avaient achevé leur œuvre d'organisation propre ; leurs principes et leurs fins étaient désormais fixés. Et le travail continu de la propagande, l'action directe de chaque jour leur avaient fait sentir l'insuffisance d'une action purement politique, d'une propagande proprement théorique. C'est sur l'organisation économique que la fraction la plus active du parti possibiliste allait désormais concentrer ses efforts.

Sur ces entrefaites s'était réunie à Paris, au mois d'août 1886 (dans le but officiel d'organiser, pour l'Exposition de 1889, une exposition ouvrière), une conférence internationale où des délégués français, anglais, allemands, belges, autrichiens, australiens, délibérèrent sous la présidence du citoyen Chabert, possibiliste. La discussion la plus grave porta sur les moyens

de régler, par une entente et une législation internationales, la question des salaires et les conditions générales du travail. De cette conférence naquit le projet d'un Congrès national des syndicats ouvriers. Le projet réussit, et le Congrès s'ouvrit à Lyon, dans la salle des Variétés, le 11 octobre 1886.

1er CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS, LYON, 1886. — Le Congrès de Lyon excita d'abord la méfiance des révolutionnaires, tout comme les Congrès ouvriers de 1876-77. Et, en effet, dans une certaine mesure, il les rappelait par sa tendance et par son programme. Mais l'expérience devait dissiper bientôt cette trompeuse analogie. Les temps avaient changé ; les circonstances étaient autres. Les congressistes de 1886 n'étaient pas, comme ceux de 1876, des syndicaux désabusés n'attendant rien de l'action politique ou de l'effort révolutionnaire. Ils cherchaient à organiser, en dehors de l'action politique, mais parallèlement avec elle, une action économique à laquelle ils se sentaient mieux adaptés, et qu'ils croyaient aussi plus efficace. Mais ils n'étaient plus coopérateurs ; ils étaient collectivistes. En même temps qu'ils travaillaient à la concentration syndicale, presque tous appartenaient à l'un des partis socialistes nationaux. Le progrès de la propagande socialiste était acquis, et ses effets n'appartenaient plus à personne. Cette organisation nouvelle pouvait donc être féconde, et elle le fut tant qu'elle opposa sa concentration à la dis-

persion excessive des partis, et son union à leurs luttes.

Le programme du Congrès de Lyon comprenait six articles :

1° Projet de fédération de tous les syndicats ouvriers.

2° Discussion de la loi sur les syndicats.

3° Étude du projet Lockroy (sur la prud'homie).

4° Utilité d'un Conseil supérieur du travail.

5° Heures de travail.

6° Rapports du capital et du travail.

C'était bien un programme de Congrès modéré. Et, en effet, les groupements modérés — qui, depuis le Congrès du Havre, avaient disparu des Congrès ouvriers—firent tous leurs efforts, aidés en cela par les subventions officielles, pour accaparer le Congrès de Lyon à leur profit. Mais c'était un effort perdu d'avance. Il ne dépendait plus d'eux d'annuler l'œuvre accomplie depuis dix ans.

Les modérés soutinrent qu'il n'était pas possible de réunir en une fédération unique la masse hétérogène des syndicats. Mais la majorité rejeta cette opinion trop prudente. Ce n'était pas une action économique immédiate que les ouvriers attendaient alors des syndicats, mais un effort concerté d'organisation et de recrutement. Il s'agissait, avant tout, de concentrer les forces prolétariennes. Conformément à l'avis de sa commission, le Congrès vota la résolution suivante, qui créait la *Fédération nationale des syndicats* :

« Considérant qu'en face de la puissante orga-

nisation bourgeoise, faite sans et contre le prolétariat, il appartient non seulement à ce dernier, mais qu'il est de son devoir de créer, par tous les moyens possibles, des groupements et des organisations ouvrières pour les mettre en face de ceux de la bourgeoisie, à titre défensif, et, nous l'espérons, bientôt offensif;

» Considérant que toute organisation ouvrière qui n'est pas pénétrée du fait de la distinction des classes... ne peut être considérée comme faisant partie des diverses armées ouvrières marchant à la conquête de leurs droits :

» Il est créé une Fédération nationale. »

L'organisation comprenait : un conseil général, des conseils régionaux (par dix départements), des conseils locaux. Un Congrès devait se tenir chaque année dans une ville différente. Le siège du conseil général était la ville où s'était tenu le dernier Congrès national.

Chaque syndicat conservait « son autonomie pleine et entière pour tout ce qui concerne son administration ».

Des cinq autres questions portées au programme, la loi Waldeck-Rousseau sur les syndicats fit seule l'objet d'une longue discussion. Par une grosse majorité, le Congrès refusa de l'admettre. Sur la cinquième question, le Congrès vota la journée de huit heures; sur la dernière, il vota l'appropriation collective des moyens de production. Mais le Congrès avait dès le début accompli son œuvre capitale. Il avait créé une institution qui, certes, n'avait pas encore de forme bien définie, mais qui

devait peu à peu compléter l'organisation des forces ouvrières en France.

L'assemblée se sépara, sur un discours chaleureux du citoyen Lavaud, aux cris de : Vive la révolution sociale ! On déchira les drapeaux tricolores pour en faire des drapeaux rouges.

En dépit des appréhensions premières, on avait donc pu voir qu'un Congrès corporatif n'était plus nécessairement un congrès modéré et opportuniste. C'est en quoi l'expérience de Lyon fut décisive. A comparer le Congrès de Lyon aux Congrès possibilistes contemporains, c'est à Rennes, par exemple, qu'on retrouverait le souvenir des anciennes réunions syndicales, c'est à Lyon qu'on retrouverait le ton, un peu oublié, des Congrès révolutionnaires. Non seulement le nouveau mouvement corporatif était lié au mouvement politique, mais il empruntait alors aux organisations rivales leurs éléments les plus actifs, leurs militants les plus énergiques. Dans leur évolution compliquée, les Congrès syndicaux devaient donc représenter désormais, au même titre que les groupements politiques, la véritable activité révolutionnaire du prolétariat.

ANNÉES 1887-1889

9e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES, CHARLEVILLE, 1887. — L'Union fédérative du Centre, qui, aux élections municipales de Paris, venait de faire entrer neuf de ses membres à l'Hôtel-de-Ville, avait tenu, au mois d'août, son congrès régional. Un Congrès national — le premier depuis 1884 — fut ouvert, peu de temps après, à Charleville. Il siégea du 2 au 8 octobre, mais réunit peu de délégués, appartenant d'ailleurs presque tous, comme Allemane, Faillet, Clément, à la fraction avancée du parti. Malgré l'opposition ou l'abstention de quelques groupes, le Congrès décida que la lutte électorale devait être menée avec des listes exclusivement ouvrières (les élections législatives se faisaient alors au scrutin de liste) et contre toutes les fractions bourgeoises.

2e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS, MONTLUÇON, 1887. — Dans la propagande syndicale, les guesdistes avaient donné l'exemple et pris l'avance. Il était donc naturel que leur influence s'exerçât dès le début sur la nouvelle organisation corporative : la Fédération des Syndicats.

Il avait été résolu à Lyon que le prochain Congrès de la Fédération siégerait à Montlu-

çon. Le choix seul était significatif. En effet, sous l'influence d'un militant particulièrement actif, Dormoy, les groupes de Montluçon s'étaient depuis longtemps agrégés au Parti ouvrier. C'est sous la présidence de Dormoy que le Congrès s'ouvrit, le 23 octobre. Il siégea jusqu'au 28 de ce même mois. Les délégués n'étaient pas nombreux, environ une cinquantaine. Beaucoup d'entre eux appartenaient également au Parti ouvrier.

Le Congrès de Montluçon remania le règlement de la Fédération et supprima les conseils régionaux, rouage compliqué et inutile. Le Conseil national devait être désigné désormais par les syndicats de la ville où aurait siégé le Congrès. Ce système était emprunté au règlement du Parti ouvrier. Il pouvait conduire aisément à la fusion des deux organisations désormais alliées, ou tout au moins leur assurer une direction commune.

3e CONGRÈS DE L'UNION FÉDÉRATIVE DU CENTRE (Fédération des travailleurs socialistes), PARIS, 1888. — L'année 1888 marque la crise aiguë du mouvement boulangiste, qui ne fut pas sans apporter quelque trouble dans les groupements ouvriers. Mais, dans son ensemble, la Fédération des travailleurs socialistes s'était résolument mêlée à la lutte de la République contre la Dictature. Joffrin, membre du Comité national, aida à constituer la société des Droits de l'Homme (dite de la rue Cadet) qui tenta de concentrer, contre l'entreprise com-

mune des réactions, toutes les forces démocratiques.

L'année 1888 ne vit pourtant qu'un congrès politique, et ce fut un congrès de région. Cette fois encore, malgré la gravité des circonstances, le Comité possibiliste devait manquer à la règle annuelle des congrès nationaux [1]. Cette fois encore, l'Union fédérative du Centre affirmait son activité distincte, continue, respectueuse de la constitution du Parti.

Le récent Congrès national de Charleville n'avait réuni que 76 groupes ; le 9e Congrès régional comprit 143 groupements, dont 95 corporations ouvrières. Il se tint à Paris du 17 au 26 juin 1888. Il discuta trois questions (que l'on retrouve à l'ordre du jour de presque tous les congrès possibilistes) : les services publics, la réglementation du travail et l'enseignement professionnel. Sur ces trois questions, particulièrement sur la dernière, les groupes présentèrent 90 rapports, presque tous brefs, sensés, pratiques. « L'ère des discussions théoriques est passée, dit le préambule. Aujourd'hui on sait ce qu'on veut, et vouloir c'est presque avoir. »

1. A la vérité, la Fédération des travailleurs socialistes avait, conformément à une décision du Congrès de Charleville, convoqué à Troyes son Congrès national. Mais, la plupart des groupements de Troyes appartenant au Parti ouvrier ou à la Fédération des syndicats, et le Comité national possibiliste n'ayant, à ce qu'il semble, apporté que peu d'activité à l'organisation de ce Congrès, il se trouva être, en réalité, un Congrès guesdiste. Il siégea du 23 au 30 décembre 1888, et ne prit place dans aucune série.

Le Congrès s'était ouvert par une allocution, chaleureusement applaudie, du citoyen Jean Allemane. Allemane définit la tactique politique de l'Union fédérative. Il insista sur la nécessité, pour les socialistes, d'agir en parti de classe, distinct de tous les autres partis politiques, afin d'obliger, « par leurs mises en demeure, la bourgeoisie à s'avouer vaincue, et à abandonner ses privilèges de caste pour marcher avec lui à l'affranchissement intégral des peuples ». — « La bourgeoisie, disait-il, en est arrivée à sa dernière nuance, à sa dernière espérance. Elle n'a plus qu'une chose à faire : ou reconnaître qu'elle est impuissante et se laisser convaincre qu'elle est réfractaire à tout progrès, ou marcher avec le peuple. »

Le Congrès vota, à l'issue de ses débats, un grand nombre de résolutions précises et motivées, portant sur les sujets les plus divers (impôts, halles et marchés, assistance publique, services publics gratuits et onéreux, etc.) Il adopta, à l'unanimité moins six voix, un amendement tendant à la suppression totale de l'héritage, aussi bien en ligne directe qu'en ligne collatérale ; sur la question de tactique, aucune résolution explicite n'intervint.

3e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS, BORDEAUX-LE BOUSCAT, 1888. — Quelques mois plus tard, le 28 octobre, s'ouvrait à Bordeaux le troisième congrès de la Fédération des syndicats. 272 syndicats y étaient représentés. La plupart des délégués et les princi-

paux orateurs du Congrès furent encore des guesdistes. L'action continue du Parti ouvrier français acquérait sur l'organisation nouvelle une prise de plus en plus forte. Un rapport de la commission entretint longuement les délégués d'une subvention promise, puis refusée par le ministère, et du rôle déplaisant qu'avait tenu dans cette affaire le député Édouard Lockroy. Puis l'Assemblée ouvrit ses débats. Le citoyen Boulé, président, proposa d'arborer préalablement le drapeau rouge. A l'unanimité, l'assemblée adopta cette motion, et aussitôt le drapeau révolutionnaire vint flotter sur la tribune. Intervint alors la police, qui, malgré les protestations du bureau et après une courte échauffourée, déclara la réunion dissoute.

Le maire du Bouscat (petite ville près de Bordeaux) offrit alors au Congrès l'hospitalité de sa mairie. Le Congrès y vint tenir sa session.

Il prit deux décisions importantes : il vota la grève générale ; il décida de convoquer à Paris, pour l'année suivante, un Congrès international.

Les débats sur la grève générale furent rapides, et sans ampleur. Cette idée si grave, et qui devait diviser plus tard si profondément les organisations corporatives et politiques, saisit d'une sorte d'enthousiasme les délégués du Bouscat. Ils décidèrent que c'était par la grève générale, non par la conquête des pouvoirs publics, que devait se réaliser la Révolution. Assurément cette idée n'était point conforme à la

doctrine marxiste, moins encore à la doctrine guesdiste, et l'on pouvait prévoir déjà qu'une telle notion, jetée dans le mouvement révolutionnaire, ne pouvait qu'y provoquer des dissensions et de nouveaux schismes. Dès ce jour, l'alliance entre le Parti ouvrier et les syndicats fédérés devait apparaître comme précaire. Mais, au Bouscat, en l'absence des chefs politiques du Parti ouvrier, nul ne posa la question, qu'on put croire ensuite oubliée.

La résolution du Congrès était ainsi conçue:

« Considérant :

» Que la monopolisation des instruments de travail et des capitaux entre les mains patronales donne aux patrons une puissance qui diminue d'autant celle que la grève partielle mettait entre les mains des ouvriers;

» Que le capital n'est rien s'il n'est mis en mouvement par le travail;

» Qu'alors, en refusant le travail, les ouvriers anéantiraient d'un seul coup la puissance de leurs maîtres;

» Considérant :

» Que la grève partielle ne peut être qu'un moyen d'agitation et d'organisation;

» Le Congrès déclare :

» Que, seule, la grève générale, c'est-à-dire la cessation complète de tout travail, ou la Révolution, peut entraîner les travailleurs vers leur émancipation. »

*
* *

Nous avons vu que le Congrès de Bordeaux

avait donné mandat au Comité fédéral d'organiser à Paris, pendant l'Exposition universelle, un congrès international ouvrier. La Fédération des syndicats, pour la préparation de ce Congrès, agit de concert avec le Parti ouvrier français, — auquel se joignit également le Parti blanquiste (Comité révolutionnaire central). Le dernier Congrès international, tenu à Londres en 1888, avait en effet décidé que sa session suivante siégerait à Paris, en 1889. Mais il avait donné mandat d'organiser ce congrès à la Fédération des travailleurs socialistes. Une question grave se posa pour les socialistes français, et même pour tous les socialistes d'Europe. Y aurait-il à Paris un congrès unique, deux congrès distincts ?

Liebknecht provoqua une conférence de conciliation qui se tint à La Haye, en février 1889. Fort de son droit, le Comité national possibiliste refusa de s'y faire représenter. La conférence de La Haye maintint pourtant à la Fédération des travailleurs socialistes le mandat qu'elle avait reçu du Congrès de Londres, mais en lui demandant d'organiser le Congrès « d'accord avec les organisations ouvrières et socialistes de France ». Le Comité national s'y refusa. Deux Congrès s'ouvrirent donc simultanément au mois de juillet 1889, l'un rue de Lancry, organisé par la Fédération des travailleurs socialistes ; l'autre salle Pétrelle, organisé par le Parti ouvrier, le Comité révolutionnaire central, et la Fédération des syndicats.

A chacune de ces réunions, des motions de

conciliation, des propositions de fusion f rent présentées. Elles échouèrent devant l'att... du Congrès de la rue de Lancry, qui e que les mandats des délégués français . salle Pétrelle fussent validés à nouveau ... Congrès unifié.

En même temps apparaissait un dés tactique, que la rapidité des événements vrit bientôt, mais qui, par lui-mêm grave. Tandis que la Fédération des t leurs socialistes acceptait, pour les él générales de 1889, l'alliance provisoir républicains contre la formidable attaqu langiste, les représentants du Parti o du Comité révolutionnaire central et de dération des syndicats lançaient, au d'août 1889, un manifeste d'une inspiration différente. Tout en déclarant que « la Rép que est la forme politique nécessaire de franchissement prolétarien; qu'à tout prix elle doit être conservée », ils conseillaient aux socialistes de « laisser les divers partis bourgeois aux prises, sans se mêler autrement de c te lutte que pour les frapper l'un et l'autre »

« Rappelons-nous, disait le manifeste, que si opportunistes, radicaux, cléricaux et boulangistes se disputent aujourd'hui à qui nous régira et nous pillera, ils ne faisaient qu'un en 1871 pour mitrailler, comme ils ne seront qu'un pour nous mitrailler nous-mêmes dès que nous tenterons de briser le joug des capitalistes. »

ANNÉE 1890

...ission entre la Fédération des travail-
...ocialistes et le Parti ouvrier devenait
...ec le temps, plus profonde. Cependant
...on possibiliste elle-même entrait dans
... dangereuse à laquelle ne devait pas
...e son unité. Dès longtemps des signes
...ension intérieure s'étaient manifestés
... parti. Il était visible que, depuis plu-
...nnées, l'ensemble de la Fédération
...art, la majorité de l'Union fédérative de
... n'étaient plus animés du même esprit.
...action politique vigoureuse qui avait uni
... parti contre le boulangisme, il est vrai-
sem...ble que la division se fût déclarée plus tôt. Mais la victoire de la République aux élections générales de 1889 rendit le prolétariat à lui-même, et dès lors on vit se précipiter les ...ents. On put comprendre alors quelle ... avait commise le Comité national en interrompant la pratique régulière des Congrès généraux qui seuls eussent assuré au parti la force et l'unité de sa vie collective.

C'est en 1890 qu'éclata, par des actes graves et publics, la mésintelligence qui régnait entre la majorité du Comité national : Brousse, Lavy, Prudent-Dervillers, Paulard, et les membres les plus influents de l'Union fédérative : Allemane,

Faillet, J.-B. Clément, c'est-à-dire entre les éléments modérés et politiques, et les éléments plus activement révolutionnaires du Parti.

Il nous faut rappeler brièvement les causes, tactiques et théoriques, de ce différend. C'était tout d'abord l'attitude des élus. Les élections de 1887 avaient fait entrer à l'Hôtel-de-Ville Brousse, Joffrin, Paulard, Chabert, Lavy, en tout neuf conseillers possibilistes. Mais, selon Allemane et ses amis, « au lieu de faire profiter de l'autorité morale conquise la propagande révolutionnaire, les élus jugèrent plus efficace de s'accommoder avec les fractions bourgeoises. Ils n'entendirent pas les griefs de plus en plus accentués de certains groupes puissants, qui veulent moins de prépondérance dans la maison commune et plus de souci des revendications prolétariennes. » D'ailleurs, par une habile modification au règlement du Parti (abrogation de l'art. 21 au Congrès de Paris, 1883), les élus avaient envahi le Comité national « devenu un instrument de dictature tortueuse ayant pour objectif d'assurer la toute-puissance, à Paris, de certaines personnalités ».

En second lieu, on accusait le Comité national, satisfait de ses succès personnels à Paris, de n'apporter qu'une activité trop ralentie au développement et à l'activité intérieure du parti. « Le mouvement propagandiste est plus que négligé, les fédérations sont volontairement abandonnées, malgré les efforts opiniâtres des vrais militants, et finissent par disparaître une à une. »

On reprochait enfin au Comité de traiter avec quelque dédain les manifestations proprement ouvrières, de ne pas encourager, ou même de craindre l'efficacité révolutionnaire de l'agitation économique. Il avait méprisé « le bénéfice moral de la manifestation du 1er mai 1890 ». Une décision prise à cet égard par l'Union fédérative « avait été acceptée par le Comité national ostensiblement, puis repoussée par le Comité en délibération occulte ». C'était « le mépris des délibérations en commun, le commencement de la rupture ».

A ces désaccords d'ordre général étaient venus se mêler des froissements individuels qui les aggravèrent :

1° Allemane ayant fondé, au mois d'avril 1888, un journal quotidien, *Le Parti ouvrier*, alors que l'organe officiel du parti (*Le Prolétariat*, ancien *Prolétaire*) était hebdomadaire, Brousse avait refusé de collaborer au journal d'Allemane.

2° A la mort de Chabert, conseiller municipal du XIXe arrondissement, un désaccord s'était produit pour la désignation du candidat entre différents groupes du Parti. Les uns avaient désigné André Gély, soutenu par le Comité national, les autres Allemane, soutenu par l'Union fédérative.

3° Paul Brousse, vice-président du Conseil municipal, avait signé une proposition qui tendait à organiser une réception en l'honneur des officiers de deux bataillons d'infanterie de marine qui venaient prendre garnison à Paris. Or,

les bataillons portant ces numéros avaient pris part, en mai 1871, à la répression de la Commune. Brousse avait été déféré de ce chef à l'Union fédérative et n'avait évité un blâme qu'à grand peine.

Ces questions de discipline devaient être soumises au Congrès national dont l'Union fédérative réclama, dès le commencement de 1890, la convocation. Depuis 1887, le Congrès n'avait pas été réuni. Le Comité national décida brusquement de le convoquer à Châtellerault pour le 3 octobre, sans le faire précéder, selon la coutume du parti, par un Congrès régional. Mais aussitôt l'Union fédérative lança un appel d'urgence, et, huit jours avant le Congrès de Châtellerault, le 1er octobre, s'ouvrit le Congrès régional.

10e CONGRÈS DE L'UNION FÉDÉRATIVE DU CENTRE, PARIS, 1890. — Le Congrès régional ne voulut statuer d'abord [1] que sur les affaires de discipline et sur le règlement du parti. Il affirma sa souveraineté, reconnue par les Congrès nationaux, et qui n'était limitée « que par l'obligation de respecter les titres et les considérants du programme ». Puis, par trois résolutions décisives, il trancha les questions qui divisaient le Parti.

Il décida qu'en cas de conflit sur les candidatures d'un même quartier, l'Union fédérative

1. Il se réunit à nouveau du 12 au 17 mars 1891 pour épuiser son ordre du jour.

était juge; que l'article 9 du programme municipal (ainsi conçu : Le droit de révocabilité du mandataire sera confié au Comité qui a soutenu sa candidature, après consultation des électeurs) était abrogé, et que par suite le droit de révocation serait exercé par l'Union fédérative qui détiendrait les démissions, signées en blanc, des candidats ; qu'enfin les polémiques étaient interdites entre les journaux du Parti, « l'attaque et la virulence n'étant permises que contre les adversaires, sous peine de n'écrire qu'au profit des ennemis du parti ».

Le Congrès vota un blâme sévère à Dumay, député, et à six conseillers municipaux (dont Brousse et Lavy) pour avoir « commis un acte d'indiscipline en provoquant un antagonisme entre le corps électoral et le Parti, qui est seul responsable de leur élection ».

Il adopta plusieurs vœux. Aux termes de l'un d'eux, l'article 14 du règlement, relatif à la composition du Comité national, devait recevoir une rédaction nouvelle. Les Fédérations désormais y nommeraient un nombre de délégués, non plus égal, mais gradué selon le nombre de leurs groupes; l'accès en serait interdit aux élus (ancien article 21). Les statuts du Parti comporteraient le droit de révocation permanent exercé sur tous les organismes du Parti, y compris le Comité national. Un autre vœu demanda que le journal d'Allemane, *Le Parti ouvrier,* devînt l'organe quotidien du Parti.

Enfin, le Congrès demanda, pour l'assemblée prochaine de Châtellerault, que seuls y fussent

admis les délégués des groupes dont l'existence justifiée « remonterait à une date antérieure d'au moins trois mois ».

10e Congrès de la fédération des travailleurs socialistes, Chatellerault, 1890. — Le Congrès de Châtellerault s'ouvrit le 9 octobre. Ainsi que la dernière décision du Congrès régional de Paris le faisait prévoir, c'est sur la vérification des pouvoirs que s'engagea la lutte décisive. La commission ayant refusé d'admettre les mandats des groupes des Ardennes — par le motif qu'ils étaient signés du secrétaire fédéral et non des secrétaires de groupes — les délégués allemanistes, mis en minorité, résolurent de se retirer. Clément, Faillet et les représentants de 43 groupes ou syndicats quittèrent le Congrès avec Allemane.

Le citoyen Paulard lut alors, au nom du Comité national, un rapport qui tendait à justifier les chefs du parti des reproches dirigés contre eux par les représentants des Ardennes et de l'Union fédérative. Le Comité national reconnaissait que la propagande avait été négligée. Mais il avait fallu défendre contre l'assaut boulangiste la constitution républicaine, seule garantie de l'émancipation sociale des travailleurs. Si le boulangisme avait été vaincu, n'était-ce pas surtout grâce à l'action résolue et unanime de la Fédération des travailleurs socialistes ?

Puis Brousse, Berthaut, Caumeau reprirent l'histoire des incidents qui avaient séparé d'eux Allemane et ses amis. La candidature qu'Alle-

mane avait acceptée dans le XIXe contre André Gély lui avait été offerte par un groupe dissident, refusé à l'Union fédérative. Quant à la collaboration au *Parti ouvrier*, Brousse et Caumeau avaient dû s'en abstenir pour une raison politique et morale d'une gravité toute particulière. Et, en effet, Brousse affirma qu'Allemane avait été mêlé à des négociations louches, tendant à faire emploi, pour un journal socialiste, de fonds d'une origine suspecte [1].

Ces déclarations soulevèrent une agitation extrême, qui grandit encore quand on apprit, à la séance du 14 octobre, que l'imprimerie Allemane persistait à « détenir le matériel » du journal *Le Prolétariat.*

Passant aux résolutions, l'assemblée commença par réorganiser le Comité national, où, depuis le départ d'Allemane et de ses amis,

1. Plutôt que d'analyser le discours violent que prononça Paul Brousse, il vaut mieux reproduire les termes d'un article qu'il écrivait tout récemment à ce sujet (*Petite République* du 21 janvier 1901) : « De quoi s'agissait-il, en fin de compte, dit Brousse, dans l'affaire vite oubliée de Châtellerault? Le Parti ouvrier, alors uni, venait de montrer dans la bataille contre le général Boulanger toute sa puissance numérique, la merveilleuse solidité de sa discipline. Le pouvoir en prit ombrage, et, la bataille finie..., il résolut de susciter les divisions, de briser cette force qui l'inquiétait pour l'avenir. Par ses agents il fit jouer, miroiter l'amorce où se prennent si souvent les hommes politiques : la création d'un journal... L'accueil fut divers; le journal ne parut jamais, mais des querelles de personnes étaient allumées. Le but était atteint. Nous étions récompensés de notre collaboration au moment du danger. »

Il y eut certainement autre chose dans le conflit de Châtellerault que des querelles de personnes. Mais il est bon de rappeler, par la déclaration même de Brousse, que la question du journal procéda de manœuvres policières.

l'Union fédérative du Centre n'avait plus de représentants, et nomma un Comité national provisoire. L'article 9 du programme municipal, abrogé par le Congrès régional, fut maintenu. Enfin le Congrès approuva un projet de manifeste *aux électeurs de Paris* qui dénonçait les théories de l'Union fédérative comme césariennes et attentatoires à la souveraineté du suffrage universel. « Nos comités locaux, disait cette proclamation, veillent sur les mandataires, mais vous seuls avez le droit de révocation. Aujourd'hui la minorité autoritaire de notre parti veut confier à un Comité central le droit d'estampiller les candidats, de détenir la démission en blanc des élus, et de les révoquer sans devoir prendre votre avis. C'est une nouvelle forme du césarisme que nous pensions avoir terrassé. »

Enfin le Congrès vota la résolution suivante :

« En présence de la campagne d'injures et de calomnies menée par le sieur Allemane contre la majorité du Parti ouvrier, dans des réunions et dans son journal ;

» En présence de la confiscation accomplie par lui du journal *Le Prolétariat ;*

» En raison de la rupture du Parti ouvrier, rupture ourdie et menée à bonne fin par le sieur Allemane, avec la connivence des sieurs Clément et Faillet ;

» Le Congrès déclare ces trois hommes exclus du Parti, et prononce la même exclusion contre les groupes ou tout citoyen qui se rendraient leurs complices ;

» Il affirme que c'est en vain qu'on a trompé le public et qu'on a cherché à attiser la haine du Parti ouvrier contre des élus qui ont fait leur devoir à l'Hôtel-de-Ville de Paris et à la Chambre des députés;

» Et les approuve d'avoir refusé de violer le mandat qu'ils tenaient des électeurs, et reconnaît qu'ils ont défendu les principes socialistes de notre Parti. »

*
* *

De leur côté, les délégués dissidents (auxquels on donna communément le nom d'*allemanistes*) tenaient, le 13 octobre, salle Favié, une réunion plénière en présence des délégués de la Fédération des Ardennes. « On annula les prétendues décisions de Châtellerault, et on mit en demeure les élus d'avoir à se prononcer sur la suppression de l'article 9 du programme et l'envoi de leur démission au Comité fédéral. » C'était, dit le compte-rendu, la condamnation irrémédiable de la conduite de la majorité du Comité national, la reprise de la tactique révolutionnaire et de la lutte des classes.

*
* *

La division de l'ancien parti possibiliste — broussistes d'une part, allemanistes de l'autre — était donc devenue définitive. Et pourtant l'on peut dire du Congrès de Châtellerault ce que nous avons dit du Congrès de Saint-Etien-

ne : que la rupture eût été évitée aisément si elle n'avait été, de part et d'autre, désirée, voulue, préparée. L'existence des groupes des Ardennes, la bonne foi de Clément ne pouvaient assurément être mises en doute. Mais il est permis de supposer que, dans des circonstances différentes, l'élimination des délégués se fût faite en sens inverse et eût provoqué le même résultat. Le désaccord de l'Union fédérative et du Comité national n'avait cependant rien d'irrémédiable. Les incidents personnels, comme on le reconnut par la suite, avaient été grossis, dénaturés ; la confiance et la bonne volonté réciproques les eussent facilement réduits à leur portée juste — qui était, en somme, négligeable. Mais la Fédération avait obéi à la loi d'évolution intérieure qui, dans le même parti, en dépit de l'accord préalable, de l'action commune, sépare nécessairement les éléments modérés et les éléments avancés, les tempéraments politiques et les tempéraments révolutionnaires. La Fédération, comme tous les Partis, avait subi cette loi inévitable, qui d'ailleurs eût laissé subsister l'unité d'un groupement actif et fort, qui eût ajouté même à sa complexité et à sa vie. Mais la Fédération s'était organisée selon des règles trop vagues, trop mal définies ; les événements, la faute aussi de ses chefs avaient détendu les ressorts de sa vie collective : son unité ne résista pas.

8e Congrès du parti ouvrier, Lille, 1890. — Ce Congrès ne siégea que deux jours : les 11

et 12 octobre 1890. Depuis six ans, le Parti ouvrier, tourné tout entier vers la propagande, n'avait pas tenu de Congrès national.

Après avoir constaté la présence de 67 délégués représentant 98 communes et 231 groupes et syndicats, le Congrès salua « les travailleurs d'Europe et d'Amérique qui, au nombre de plusieurs millions, avaient, le 1er mai précédent, manifesté l'Internationale nouvelle et leur volonté inébranlable d'imposer aux pouvoirs publics de la bourgeoisie la journée de huit heures... »

Il décida donc de renouveler le 1er mai 1891 la manifestation internationale de 1890, laquelle devait affecter, selon les diverses régions et communes, toutes les formes possibles d'agitation.

Il trancha, par une résolution motivée, la question de la grève générale. Et sur ce point le Congrès politique guesdiste affirmait un grave désaccord théorique avec le Congrès corporatif de Bordeaux. « La grève générale proprement dite, c'est-à-dire le refus concerté et simultané du travail par la totalité des travailleurs des diverses corporations, suppose et exige, pour aboutir, un état d'esprit socialiste et d'organisation ouvrière auquel n'est pas arrivé le prolétariat; sans quoi, si seulement la moitié de la classe ouvrière était dès aujourd'hui capable d'une action commune, la Révolution pourrait et devrait s'accomplir. »

Mais, par une double concession aux syndicaux, le Congrès se prononçait pour une grève

internationale des mineurs, « la seule qui ne soit pas illusoire ou prématurée », et liait cette grève à l'adoption de la journée de huit heures.

Le Congrès de Lille remania le règlement constitutif du Parti. Les pouvoirs du Conseil national furent fortifiés et précisés. Il devait être élu désormais par le Congrès annuel, « et placé sous le contrôle des groupes existant dans la ville où il siège ».

Le Congrès de Lille fut clos le dimanche 12 octobre. Le lendemain, s'ouvrait, à Calais, le Congrès corporatif.

4e Congrès de la Fédération des syndicats, Calais, 1890. — Entre le Parti ouvrier et la Fédération des syndicats, c'était donc, semblait-il, non seulement l'alliance, mais la fusion et même la confusion. Les Congrès s'ouvrent immédiatement l'un après l'autre ; ils siègent dans des villes voisines ; la grande majorité des délégués (Delcluze, Pedron, Renard, Salembier, Roussel, etc.), leur sont communs. L'ordre du jour même est identique. Les résolutions concordent.

Le Congrès de Calais vota, au sujet de la manifestation du 1er mai et de la journée de huit heures, les mêmes résolutions que le Congrès de Lille. Et, fait plus important, même sur la grève générale le Congrès corporatif se rallia aux décisions du Congrès politique. Sans renoncer, par des considérants explicites ou théoriques, à la résolution de Bordeaux, il se contenta pourtant de voter la grève internationale des mineurs.

Il est probable que le Congrès des syndicats, venant après le Congrès du Parti ouvrier, avait dû hésiter devant la menace d'un désaccord aussi grave. Et d'ailleurs, étant donné la composition du Congrès de Calais, on peut penser que la majorité des délégués eussent voté, en tout état de cause, la résolution qui prévalut. Mais il n'en subsistait pas moins une contradiction, un peu enveloppée, mais profonde, entre la doctrine exprimée à Bordeaux et la résolution votée à Lille. Pour qu'elle apparût, il devait suffire d'un léger changement dans les circonstances, et cela suffit en effet.

ANNÉES 1891-1892

10ᵉ CONGRÈS DU PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE, PARIS, 1891. — Les allemanistes qui avaient réuni, en mars 1891, un Congrès régional, tinrent du 21 au 29 juin le Congrès national annuel.

183 groupes et chambres syndicales y étaient représentés, appartenant presque tous à l'Union fédérative du Centre (Paris et région parisienne) et à la Fédération des Ardennes. Un rapport préliminaire rappela les incidents de Châtellerault, constata la vitalité persistante du nouveau groupement, sa propagande déjà intense, servie par la sympathie des syndicats provinciaux « approuvant complètement notre ligne de conduite et l'anéantissement des personnalités ». Puis le Congrès entendit les rapports présentés par les groupes et trancha par ses résolutions les questions portées à l'ordre du jour.

Sur la deuxième question (rapports à établir entre les prolétariats agricole et industriel), il décida d'organiser une propagande immédiate à l'effet de gagner au socialisme le prolétariat agricole, et institua à cet effet un Comité d'action spécial.

Sur la troisième question, il émit le vœu « qu'une entente préalable ait lieu avec les

socialistes des autres nations, pour s'opposer à la guerre par l'abstention ou la révolte ; qu'en attendant la décision à intervenir, on s'accorde pour le 1er mai prochain à ajouter à la revendication des huit heures : *Suppression des armées permanentes* ».

Sur la quatrième question, la résolution votée, qui affirmait tout d'abord avec une netteté violente le principe et la tactique de la lutte de classes, envisageait l'action révolutionnaire à un double point de vue : politique et économique. Mais d'une part, l'action politique et même la conquête politique n'étant qu'un moyen de propagande, la présentation de candidats dans les élections ne devait être aussi considérée « que comme un moyen d'agitation en vue d'une fin qui doit rester rigoureusement révolutionnaire, sans préoccupation de satisfaction d'aucune ambition personnelle ». Et d'autre part, en ce qui touche l'action économique, le Congrès décidait que, « les groupements une fois généralisés dans une entente commune, la grève générale nationale et internationale doit être décrétée et pourra peut-être précipiter le dénouement par la Révolution sociale, but de nos efforts ».

Ainsi s'exprimaient à la fois l'ancienne ardeur révolutionnaire et la tactique nouvelle du parti. Le caractère essentiel de cette tactique, c'était de poser comme inséparables l'action politique et l'action économique, et même de subordonner l'action politique au groupement économique. Le règlement du Parti, voté par le

Congrès dans sa dernière séance, rendit plus manifeste encore cette tendance qui devait bientôt rapprocher du parti allemaniste les groupements purement syndicaux. Le Parti ne se bornait pas à « conseiller » à ses membres d'entrer dans les organisations corporatives; ils étaient *tenus* d'appartenir au syndicat de leur corporation, et d'en créer s'il n'en existait pas. Les organisations du Parti étaient tenues de ne désigner comme orateurs et comme candidats que des membres syndiqués.

Quant à l'organisation intérieure du Parti, elle poussait à sa dernière limite le fédéralisme et l'autonomie. L'organe central (dit secrétariat général), issu des Fédérations, avait pour unique objet la correspondance et la constitution en province des groupes nouveaux. Les élus et les patrons ne pouvaient en faire partie. Ses membres étaient toujours révocables. Sa mission n'était qu'administrative. Il avait, à proprement parler, l'administration de la propagande à laquelle les élus et « les camarades disponibles » devaient obligatoirement se consacrer. Le programme du Parti était maintenu, hors quelques modifications. L'article 9, notamment, était modifié comme suit : La Fédération régionale et les Comités ou Groupes qui ont présenté la candidature de l'élu exerceront le droit de contrôle ou de révocation.

On se souvient que le Congrès de Paris (1884) avait remplacé par un nom nouveau : Fédération des travailleurs socialistes, le titre officiel du parti : Parti ouvrier socialiste *révolution-*

naire. Les allemanistes décidèrent que le titre ancien, devenu sous-titre, « reprendrait la place qu'il n'aurait jamais dû abandonner ». Dans la même pensée ils voulurent aussi relier à la série des Congrès antérieurs la série nouvelle qui s'ouvrait dans l'histoire des assemblées socialistes. En exceptant Châtellerault, la dernière session nationale, celle de Charleville, avait été la neuvième. Le Congrès tenu à Paris en 1891 devint donc le dixième du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

9e CONGRÈS DU PARTI OUVRIER, LYON, 1891. — Ce Congrès se tint du 26 au 28 novembre 1891.

Avant d'aborder son ordre du jour, il salua les mineurs en grève du Pas-de-Calais, voua à l'exécration des travailleurs « un gouvernement prétendu républicain qui, après les avoir fusillés à Fourmies, se prépare à les affamer par ses droits sur le blé, le pain, la viande, le café et le sucre », et dénonça l'alliance russe « comme une duperie, un péril et un crime ».

Conformément à une décision du Congrès international de Bruxelles (août 91), il ratifia le projet d'organisation pour la France d'un secrétariat national du travail. Puis il vota la résolution suivante : « Le Congrès est heureux de constater le rapprochement qui s'est opéré à Bruxelles et à Lyon entre toutes les forces socialistes françaises. Et il fait des vœux pour la constitution la plus rapide possible d'un Parti ouvrier unique embrassant définitivement tout le prolétariat français organisé. » — Ainsi l'ex-

cès même de la division avait fait naître et faisait croître l'espérance de l'unité.

C'est à Lyon que fut voté, en 14 articles, le programme municipal du Parti, c'est-à-dire l'énoncé « des revendications immédiates, rentrant dans la compétence du pouvoir communal ».

En 1891 et en 1892, la Fédération des syndicats, qui avait été représentée à Bruxelles, ne tint pas son Congrès annuel.

1er CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES BOURSES, SAINT-ÉTIENNE, 1892. — Depuis qu'elle avait accepté ouvertement la direction du Parti ouvrier, la Fédération des syndicats avait mécontenté un certain nombre d'organisations ouvrières. En 1892, un certain nombre de syndicats conçurent donc le projet d'établir entre eux un nouvel organe central. Ils tentèrent d'utiliser à cet effet une institution relativement récente : les Bourses du travail.

Une Bourse du travail avait été établie à Paris en 1887, et cet exemple avait été suivi à Nîmes la même année, en 1888 à Marseille, en 1889 à Saint-Étienne et Toulon, en 1890 à Béziers, Bordeaux, Montpellier, Toulouse, etc. Dès l'abord, ces institutions nouvelles, fortes de l'appui et des subventions des municipalités, avaient contribué au développement des syndicats, qui, de plus, avaient dû s'entendre et s'unir pour la création et l'administration commune des Bourses. Les Bourses du travail étant ainsi, par elles-mêmes, des fédérations locales

de syndicats, il ne restait plus qu'à fédérer les Bourses entre elles. Cette organisation devait être économique pour les Syndicats qui, acquittant déjà leurs cotisations aux Bourses, n'auraient à supporter pour la Fédération aucune dépense supplémentaire. Elle avait chance de réussir dans la tâche où la Fédération des syndicats avait en grande partie échoué : établir entre chaque syndicat et la direction fédérale un lien réel, des rapports suivis et utiles.

Il existait, en 1892, quatorze Bourses du travail. Dix d'entre elles se réunirent à Saint-Etienne le 13 février 1892 et constituèrent la Fédération nationale des Bourses du travail, dans le but « d'unifier et de faire aboutir les revendications des Syndicats ouvriers ; d'étendre et de propager l'action des Bourses du travail dans les centres industriels et agricoles... » Le Comité fédéral, formé d'un délégué par Bourse, siégerait dans la même ville que le secrétariat national du travail [1]. Un Congrès devait se tenir chaque année. Il était entendu pourtant, sur la demande du délégué de Lyon, que l'organisation nouvelle ne gênerait en rien le fonctionnement de la Fédération des syndicats.

10e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES, PARIS, 1892. — Ce Congrès

1. Ce secrétariat, constitué en exécution d'une décision du Congrès international de Bruxelles (1891), fonctionna obscurément jusqu'en 1896. Sa seule publication fut un rapport sur le chômage rédigé par le citoyen Renou.

se tint à Paris, du 3 au 10 juillet 1892, et se borna à étudier un certain nombre de questions d'hygiène ouvrière.

5e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS, MARSEILLE, 1892. — Un très grand nombre de Syndicats y furent représentés (plus de 500). A côté des délégués syndicaux siégeaient les principaux membres du Parti ouvrier: Guesde, Lafargue, Carnaud, Roussel, Dormoy, Delcluze; Liebknecht et Anseele y assistèrent. A l'ordre du jour du Congrès figurait de nouveau la grève générale.

Et en effet, l'idée de la grève générale, si neuve dans les milieux corporatifs, y avait fait des conquêtes singulièrement rapides. Elle exerçait sur les Syndicats une attraction toute naturelle et légitime, puisqu'elle représentait précisément la seule forme de révolution sociale qui parût dépendre de leur seule volonté. Mais au contraire, les chefs du Parti ouvrier étaient, en théorie, opposés au principe de la grève générale, et ils considéraient aussi sa propagande comme une faute politique, comme une tactique illusoire et décevante qui détournerait des vrais chemins révolutionnaires l'énergie du prolétariat. Ils avaient obtenu déjà de leur Congrès politique la condamnation de la grève générale; ils l'eussent obtenue encore. Mais c'est probablement à dessein qu'ils voulurent la demander d'abord au Congrès corporatif. Ils attendirent de lui une sorte de renonciation solennelle à la résolution votée à Bordeaux, confirmée tacitement à Calais.

Cette conduite échoua : il arriva que beaucoup de membres du Parti ouvrier lui-même se sentirent gagnés à la tactique de la grève générale, laquelle trouva, en la personne d'un militant nouveau dans le parti, Aristide Briand, un défenseur éloquent et redoutable. Les conclusions du rapport Briand furent finalement votées. Le Congrès, « considérant que parmi les moyens légaux, inconsciemment mis à la disposition des travailleurs, il en est un qui, habilement et pratiquement interprété, doit assurer la transformation économique », vota le principe de la grève générale, confia son étude et sa propagande aux Fédérations des Syndicats et des Bourses, et décida que le 1er Mai « devait être une date de consultation mondiale de tous les travailleurs sur le principe de la grève universelle ».

Le Congrès de la Fédération des syndicats fut clos le 23 septembre. Le lendemain, 24, s'ouvrit le 10e Congrès du Parti ouvrier français.

10e CONGRÈS DU PARTI OUVRIER, MARSEILLE, 1892. — Qu'allait faire le Parti ouvrier ? Revenir sur ses décisions antérieures, désavouer la théorie essentielle de son programme, c'est-à-dire la Révolution par la conquête des pouvoirs publics ? Ou bien entrer en opposition ouverte avec la Fédération des syndicats ?

En fait, le Congrès politique de Marseille tenta d'écarter la question, de laisser les choses en l'état. Dans le protocole officiel, on ne trouve pas la moindre allusion à la grève générale. Le

débat fut tranché par le vote de l'ordre du jour pur et simple [1].

Puis le Congrès vota une résolution sur la future manifestation du 1er Mai 1893, envoya des encouragements aux grévistes du Pas-de-Calais et de Carmaux, adopta, pour le renouvellement législatif de 1893, un programme agricole de réformes immédiates [2], décida qu'aux élections le Parti engagerait la lutte dans toutes les circonscriptions où il comptait des groupes et « qu'au cas où, par endroits, des coalitions s'imposeraient, les candidats du Parti seraient tenus à rester sur le terrain de la lutte de classe, et d'arborer le programme général et le titre du Parti ».

Ainsi la contradiction restait latente. Mais elle était trop grave, et devait éclater un jour. Dès le Congrès de Marseille, on pouvait prévoir qu'elle provoquerait ou bien la rupture entre la Fédération des syndicats et le Parti ouvrier, ou bien un schisme intérieur dans l'une des deux organisations. Mais grâce à son activité, à sa force de cohésion, le Parti ouvrier

1. M. Finance, dans la publication de l'Office du travail sur *Les Associations professionnelles ouvrières*, donne (I. 262) les chiffres suivants : 44 voix contre 26 sur 128 présents. Ces chiffres tendraient à prouver à quel point le Parti ouvrier lui-même était divisé sur cette question.

2. On sait que ce programme en 14 articles, destiné à « rallier au socialisme les travailleurs des champs », ne visait que des réformes de détail : minimum de salaires, prud'hommes agricoles, inaliénabilité des terrains communaux et leur exploitation en commun par des familles usufruitières, caisses de retraites, etc., et ne faisait aucune mention explicite de l'appropriation collective du sol.

devait rester uni : ce fut la Fédération des syndicaux qui se dissocia bientôt. Une autre Fédération syndicale était prête à recevoir les dissidents : la Fédération des Bourses. Un autre parti politique existait qui avait admis, voté la grève générale, qui, par sa composition et sa tactique, se rapprochait des syndicaux : le parti allemaniste. C'est vers eux qu'allaient refluer les groupements corporatifs partisans de la grève générale.

11e CONGRÈS NATIONAL DU PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE, SAINT-QUENTIN, 1892. — Les allemanistes avaient tenu à Paris, du 21 août au 11 septembre, un Congrès régional. Leur Congrès national s'ouvrit à Saint-Quentin, le 2 octobre.

Les débats de Saint-Quentin révélèrent les mêmes caractères et manifestèrent les mêmes tendances que les débats du précédent Congrès de Paris. « La loi de 1884 est mauvaise, dit l'un des rapports. Cependant nous devons constater que, depuis ce moment, une grande poussée en faveur du groupement a eu lieu dans le monde prolétarien. » Il s'agissait donc de multiplier les syndicats, puis de les grouper. Or, de concert avec les Fédérations de métiers, les Bourses du travail constituaient « l'organisme matériel et le complément indispensable pour parachever et régulariser l'organisation syndicale ouvrière ». Le Congrès émettait donc le vœu qu'il en fût créé dans toutes les villes. Et, d'autre part, « ce qui pouvait donner aux Bour-

ses une grande force morale et aider dans une large mesure à faire prévaloir les revendications ouvrières, c'était la Fédération des Bourses du travail ».

Le Congrès délibéra sur une question qui avait été également discutée au Congrès de Marseille : la propagande dans les milieux agricoles. Les élections générales toute prochaines donnaient à ce débat un caractère de grave actualité. Le Congrès le résolut par la création de Syndicats agricoles qui seraient organisés par les Bourses du travail, tandis que, parallèlement, le Parti chercherait à organiser dans les communes rurales des Cercles d'études sociales et d'action politique.

Dans chaque question traitée par le Congrès on retrouverait ces mêmes conceptions. Ainsi, le rapport sur la quatrième question (De la Révolution et des mesures immédiates pour en assurer le succès) assignait aux corporations ouvrières le rôle que, dans leur Congrès de Roubaix, les guesdistes avaient attribué aux groupes du Parti ouvrier.

Enfin le Congrès renouvela ses résolutions de Paris sur la grève générale, et il le fit en termes plus formels encore et plus décisifs. Il affirma à nouveau « la possibilité d'une action révolutionnaire autre que celle résultant de *la protestation électorale* ». Il assigna la grève générale comme but dernier aux groupements syndicaux et politiques. D'ailleurs, l'affirmation des théories collectivistes en période électorale allait rendre plus difficile la conquête des pouvoirs

publics. Et puis c'était quitter « le domaine trop parlementaire, briser avec les vieilles coutumes et, d'un parti de tactique, devenir un parti d'action révolutionnaire ».

C'est au Congrès de Saint-Quentin que fut voté le programme législatif du parti : il rappelait à la fois les articles du Havre et les considérants de Saint-Etienne, mais avec des modifications instructives.

Le Parti décida d'engager la lutte aux élections de 1893 dans le plus grand nombre possible de circonscriptions. Contrairement à la décision prise par le Parti ouvrier à Marseille, aucune alliance ne devait être conclue, même au second tour. Le Congrès rappela que les élus n'étaient dans les assemblées que des mandataires du parti, chargés de formuler en son nom « des mises en demeure ».

Un incident se produisit qu'il faut noter. Le groupe socialiste d'Auxerre transmit une proposition demandant « que le Congrès de Saint-Quentin mît à l'étude la possibilité d'un seul Congrès socialiste où toutes les écoles seraient représentées ». Le Congrès ne répondit pas par une résolution explicite. Mais on annonça que la Bourse du travail de Paris avait l'intention de convoquer pour l'année suivante à un Congrès unique tous les groupes corporatifs. Le Congrès se borna à décider qu'il ne siégerait pas en 1893, et demanda qu'à l'ordre du jour de la réunion de Paris figurât la grève générale.

ANNÉE 1893-94

2e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES BOURSES, TOULOUSE, 1893. — La Fédération des Bourses tint, le 12 février, à Toulouse, sa réunion administrative annuelle. La Bourse du travail de Paris demanda « l'autorisation de convoquer, vers le 14 juillet 1893, un Congrès national exclusivement corporatif ». Les Bourses représentées donnèrent leur adhésion unanime à ce projet qui devait assurer l'unification des forces ouvrières. La majorité décida, après un débat assez vif, que la réunion se tiendrait à Paris.

CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF, PARIS, 1893[1]. — La Fédération des syndicats avait d'abord accueilli ce projet comme un acte de rivalité presque hostile. Mais quinze jours avant l'ouverture du Congrès projeté, le 6 juillet, M. Charles Dupuy, ministre de l'Intérieur, ferma par un coup de force la Bourse du travail de Paris. Le Congrès de Paris prit aussitôt le caratère d'une protestation contre la brutalité gouvernementale, et les Syndicats s'y firent représenter en grand nombre.

1. Il faut noter que ce Congrès, qui en réalité fut plutôt une conférence de conciliation, n'a pris place dans aucune série.

Comment unir les forces syndicales ? Le citoyen Groussier vint défendre la conception des Congrès allemanistes : les Bourses unies par leur Fédération, les unions de métiers réunies par le Secrétariat du Travail. Au contraire, le citoyen Sapin attaqua la Fédération des Bourses qui, dit-il, ne vivait que des subventions municipales. Mais les idées de conciliation dominèrent. Puisqu'il existait deux organisations distinctes, on voulut les fondre et les unir. Le Congrès décida donc la fusion de la Fédération des Bourses et de la Fédération des Syndicats. A cet effet, la Bourse du travail de Nantes « déjà mandatée pour organiser, en 1894, le Congrès qui devait faire suite à celui de Marseille, devait organiser également, et à la même époque, le deuxième Congrès national corporatif convoqué par la Fédération des Bourses ».

Puis, après avoir décrété l'unité, le Congrès prit la résolution qui devait la rendre impossible : il vota le principe de la grève générale.

11e CONGRÈS DU PARTI OUVRIER, PARIS, 1893. — Les 20 août et 3 septembre 1893, il fut procédé aux élections générales ; grâce à l'incessante propagande des divers partis socialistes, et, il faut le dire aussi, grâce à des circonstances exceptionnellement favorables (Panama, décomposition du boulangisme, grandes grèves), près de 50 socialistes pénétrèrent au Parlement.

Le Parti ouvrier tint à Paris, du 7 au 9 octobre 1893, un Congrès dont les élections législatives

firent précisément les frais. Au même moment où se tentait l'union corporative, le succès imposait l'union politique. C'est pourquoi le Congrès de Paris adopta la résolution suivante :

« Le Parti ouvrier, qui a toujours été partisan de la plus large union socialiste, croit cette union plus nécessaire aujourd'hui que jamais.

» Le Congrès donne pleins pouvoirs au Conseil national pour faire dans ce but tous les efforts compatibles avec le programme et la raison d'être du parti. »

Le Congrès décida donc que les élus à la Chambre auraient à se constituer « en fraction parlementaire du Parti... ». Mais, en réalité, il se forma à la Chambre un groupe socialiste unique où entrèrent, à l'exception des allemanistes, tous les députés élus sur un programme socialiste. Un certain nombre d'entre eux d'ailleurs n'appartenaient à aucune des organisations actuellement existantes.

3e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES BOURSES, LYON, 1894. — La Fédération des bourses tint son troisième Congrès administratif à Lyon, du 25 au 27 juin 1894. Trente et une Bourses du travail y étaient représentées.

Le Congrès de Lyon émit un avis favorable à la proposition de loi Groussier tendant à la reconnaissance des Bourses du travail comme établissements d'utilité publique. Mais il s'occupa surtout de la préparation du Congrès de Nantes. Les délégués de la Bourse de Marseille vinrent exposer à ce sujet les griefs de la Fédé-

ration des syndicats. « Jamais, dirent-ils, la Fédération nationale des syndicats ne s'est immiscée dans les affaires de la Fédération des bourses ; de même qu'elle n'a jamais essayé de lui porter atteinte en quoi que ce soit. Pourquoi alors cette dernière a-t-elle fait adopter par les délégués au Congrès de Paris la tenue d'un Congrès de syndicats et de groupes corporatifs à Nantes en 1894 ? Ignorait-elle que le Congrès de Marseille avait donné à Nantes mandat d'organiser un Congrès pour la même année ? »

Assurément la Fédération des bourses ne l'ignorait pas. C'est à dessein, et pour que la fusion résultât en quelque sorte d'une nécessité matérielle, qu'elle avait lancé ses convocations. Mais les Congrès de la Fédération des syndicats ayant toujours été des congrès libres, ouverts à tous les groupements corporatifs, il fut décidé finalement que tous les syndicats sans distinction seraient invités à Nantes pour un Congrès unique et que les convocations, signées par la Fédération des syndicats, seraient contresignées par la Fédération des bourses.

12e CONGRÈS NATIONAL DU PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE, DIJON, 1894. — L'Union fédérative du Centre avait tenu son Congrès régional à Paris, du 29 mai au 20 mai 1894. Elle avait « rappelé au sentiment de leur dignité » les Syndicats qui, après la fermeture de la Bourse du travail de Paris, avaient cru

devoir se soumettre aux prescriptions de la loi de 1884. Elle avait adopté, sur l'organisation de la société, au lendemain de la révolution, une résolution purement communiste : « La propriété individuelle est supprimée et rendue commune. La consommation est commune. » Elle avait, une fois de plus, délibéré sur la grève générale, ainsi définie : « La grève générale ne comprend que la suspension du travail pour tous les ouvriers de la mine et des industries qui en dépendent immédiatement, y compris le transport. » Elle avait affirmé « que le triomphe des revendications ouvrières n'est possible que dans l'action insurrectionnelle des travailleurs du monde entier, soutenant et fomentant une grève générale, entraînant toutes les volontés vers le même but ».

Le Parti tint son Congrès national à Dijon, du 14 au 22 juillet. Après un important débat sur la suppression des armées permanentes (question qui figure à l'ordre du jour de presque tous les Congrès allemanistes), après la lecture des rapports sur la propagande agricole, le Congrès délibéra à son tour sur la grève générale. A Nantes, dans quelques semaines, allaient se rencontrer les syndicats affiliés à la Fédération guesdiste et les syndicats rattachés à la Fédération des bourses. Le Congrès de Dijon traça d'avance le champ de bataille. Il demanda, sous forme de vœu, « que le Congrès de Nantes prît l'initiative de la tenue d'un Congrès international à Paris, en 1895, ayant pour ordre du jour unique : De la grève géné-

rale ». Au cas où le Congrès de Nantes repousserait cette motion, « le Parti ouvrier prendrait l'initiative de la convocation dudit Congrès ».

12e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES, TOURS, 1894. — Ce fut le douzième, et (sauf une conférence tenue à Paris le 29 avril 1899) le dernier Congrès de la fraction broussiste. Encore puissante à Paris, où quelques-uns de ses militants conservaient une forte influence électorale, la Fédération des travailleurs socialistes perdait peu à peu sa force de propagande et de rayonnement. Elle avait dû sa force et sa prospérité aux conditions mêmes de son origine : née de l'association ouvrière, elle avait été vraiment un parti ouvrier. Mais, depuis Châtellerault, il était manifeste que les groupements ouvriers les plus actifs s'étaient progressivement détachés d'elle, attirés soit vers des organisations politiques plus vivantes et plus hardiment révolutionnaires, soit vers le mouvement purement corporatif.

12e CONGRÈS DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS, NANTES, 1894. — Les guesdistes avaient conservé la coutume de convoquer dans la même ville leur Congrès politique et le Congrès corporatif de la Fédération des syndicats. C'est donc à Nantes que se réunit, du 14 au 16 septembre, le douzième Congrès du Parti ouvrier, lequel prit à cette époque le nom de Parti ouvrier français. Mais, en raison de la gravité des circonstances, le Congrès politique s'ouvrit avant

le Congrès syndical. Le désaccord, cette fois, pouvait être infiniment plus périlleux encore qu'à Marseille. En tranchant par de larges débats, par une résolution fortement motivée, la question de la grève générale, le Congrès de Nantes voulut fixer d'avance l'attitude de ceux de ses membres qui, quelques jours plus tard, devaient siéger au Congrès corporatif.

Parmi les délégués, outre les militants anciens du Parti ouvrier, figurait le citoyen Jaurès, député. Le Congrès vota tout d'abord des félicitations au Conseil national, « qui n'avait pas peu contribué à réaliser au Palais-Bourbon la plus large union socialiste ». Il confirma le programme agricole élaboré à Marseille, en le faisant précéder de considérants où on lisait notamment que « dans le domaine agricole, le moyen de production, qui est le sol, se trouvant encore sur bien des points possédé à titre individuel par les producteurs eux-mêmes.., si cet état de choses, caractérisé par la propriété paysanne, est fatalement appelé à disparaître, le socialisme n'a pas à précipiter cette disparition ». Puis il passa à la question brûlante de l'ordre du jour : le socialisme et les grèves.

Le Congrès se trouvait assurément dans une situation compliquée, presque inquiétante. Mais il n'essaya nullement d'en éluder la difficulté. Le Parti ouvrier maintint résolument son attitude hostile à la grève générale, il l'accentua même, et la fortifia, en votant une résolution d'une netteté et d'une précision remarquables, dont voici les passages décisifs :

« Le Parti ouvrier ne voit dans les grèves que les conséquences naturelles et nécessaires de la société capitaliste basée sur l'antagonisme des intérêts et des classes.

» *Le socialisme ne pousse pas aux grèves,* il ne les provoque pas, parce que, même là où elles viennent à aboutir, elles laissent subsister pour les travailleurs leur condition de prolétaires et de salariés. Mais il en tient compte comme d'un fait, lequel détermine sa conduite et ses devoirs.

» Nul ne saurait songer à interdire la grève aux travailleurs... Notre devoir est, au contraire, partout où le conflit se produit, de prendre la défense des grévistes. Moins nous sommes des *fauteurs de grèves,* plus nous devons nous porter au secours des travailleurs contraints à se refuser à un travail devenu intolérable.

» Instrument inégal et partiel de défense dans la présente société, à plus forte raison la grève ne saurait-elle être — même généralisée — l'outil de l'affranchissement ouvrier. Préparer la grève générale, ce serait conduire le prolétariat dans une impasse, le diviser, contre lui-même, en grévistes et non grévistes ; ce serait immobiliser, dans la lutte pour la libération commune, les travailleurs des campagnes, et organiser nous-mêmes notre défaite.

» C'est sur le terrain politique que le prolétaire est l'égal du capitaliste, supérieur même au capitaliste, puisque les prolétaires sont le nombre. Ce n'est que par l'action politique, par la conquête du pouvoir politique, que les travailleurs organisés pourront s'émanciper. »

Le Congrès politique fut clos le 16 septembre. Le lendemain s'ouvrait le Congrès corporatif.

6e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS, NANTES, 1894. — Un seul fait suffirait à prouver à quel point la grève générale agitait et passionnait les groupements corporatifs : 1,662 syndicats s'étaient fait représenter au Congrès de Nantes.

Les débats s'ouvrirent au milieu d'une extrême confusion. La vérification des mandats, les modes de votation occupèrent deux séances tumultueuses. Comme dans toutes les assemblées divisées, ces questions affectèrent aussitôt un caractère aigre et personnel. Voterait-on par délégués (il y en avait 143) ou par mandats, c'est-à-dire par syndicats ? Les guesdistes, et notamment le citoyen Lavigne, soutinrent le premier système, Mais, par 46 voix contre 45, le Congrès adopta la motion Pelloutier, aux termes de laquelle « les délégués auraient autant de voix que de mandats déposés ». Or, il avait été entendu que chaque syndicat acquitterait un droit d'entrée de 3 francs. Au début de la troisième séance, le citoyen Lavigne vint donc lire une protestation contre « un mode de votation qui ne permet pas de s'exprimer à la volonté corporative et remplace la souveraineté du travail par la souveraineté des gros sous ». Les protestataires demandaient que le Congrès revînt sur son vote de la veille, sans quoi ils se verraient obligés de se retirer. Les citoyens Briand et Poulain répondirent. « Si l'on veut

la conciliation et l'union, dit Briand, il faut oublier ses préférences politiques ». Poulain déclara que si une partie des délégués se retiraient, les autres continueraient à délibérer. Finalement, le Conseil national de la Fédération des bourses demanda lui-même, dans un esprit de conciliation et « afin d'affirmer son mandat d'union des organisations ouvrières », que le Congrès renonçât au vote par mandats et admît le vote par délégués. Cette motion fut adoptée à l'unanimité. Le vote fut accueilli par de frénétiques applaudissements et aux cris de : Vive l'Union !

Le même jour, 18 septembre, commença la discussion sur la grève générale. Les citoyens Girard et Mathieu donnèrent lecture de leurs rapports. Puis Briand prit la parole : La grève générale, dit-il, a été votée à Marseille par esprit d'enthousiasme. Aujourd'hui on vous propose de la rejeter. Mais vous donne-t-on des arguments nouveaux ? Non, on attaque la formule de la grève générale parce qu'on ne considère que le résultat des grèves partielles, qui elles-mêmes auraient mieux réussi si elles avaient été généralisées. La grève générale n'en est pas moins un principe qui, par sa vertu propre, a accéléré la propagande, qui a fortifié la solidarité ouvière. On la considère comme utopique. Mais n'est-il pas tout aussi utopique d'espérer conquérir les pouvoirs publics par le bulletin de vote qu'on peut supprimer demain ? En tout cas, deux armes valent mieux qu'une. Je ne demande pas, dit Briand, d'en voter

l'application immédiate; mais pourquoi vous refuser à en voter la formule; en avez-vous peur? Poulain parla dans le même sens. Chabot, du cercle typographique parisien, répondit le jour même; Delcluze, Roussel et Pedron, le lendemain. La grève générale, dirent-ils, n'est qu'une espérance, mais une espérance trompeuse, irréalisable. Dès à présent, elle divise les socialistes. Comment d'ailleurs l'organiser? N'est-il pas évident que son échec amènerait une réaction formidable, la division des prolétaires, la ruine irrémédiable de l'organisation syndicale? Il suffit d'une minorité bien organisée pour conquérir les pouvoirs publics, tandis que la chimère de la grève générale retarderait d'un siècle le but final. « Dès l'instant que l'on ne peut pas décréter la Révolution, comment ferez-vous pour décréter la grève générale ? »

La séance du 19 septembre s'ouvrit au milieu d'un tumulte tel que le secrétaire dut renoncer à continuer le procès-verbal. Puis Lavigne vint reprendre et condenser les arguments déjà produits par ses amis. Il tira argument des grèves partielles que nous n'avons pas le droit de décréter, dit-il, et qui échouent. Il n'attribua le vote de Marseille qu'au talent personnel de Briand. Il déclara que la grève générale disloquait les Syndicats, créait l'hostilité entre la France industrielle et la France agricole « au moment où nous arrivons à amener à nous la France paysanne », divisait les socialistes en deux camps irrémédiablement ennemis « au moment où de plus en plus tous les pouvoirs

élus sont en train de passer entre les mains du prolétariat organisé », — tout cela pour mener « à la provocation d'une révolution d'avance avortée ». Après une réplique de Briand, et malgré les protestations de la minorité, la clôture fut votée par 47 voix contre 43. Briand proposa, pour enlever à la minorité tout prétexte de scission, qu'on revînt encore sur ce vote. Mais l'assemblée le maintint formellement. Le lendemain la grève générale était votée, sur appel nominal, par 65 voix contre 37 et 9 abstentions.

Il est vraisemblable que la minorité ne chercha plus dès lors qu'une occasion pour quitter le Congrès. Un incident, fort insignifiant par lui-même, la lui fournit. Il s'agissait d'une réunion convoquée par le Conseil de la Fédération des Syndicats dans un local autre que la Bourse du travail. Des injures furent échangées. Un délégué, le citoyen Le Tessier, vint faire une profession de foi anarchiste. 16 membres de la minorité se retirèrent aussitôt.

Après leur départ, le Congrès votait la création d'un Conseil national ouvrier, réunissant les délégués des Fédérations des Syndicats et des Bourses et des Fédérations de Métiers. L'ancienne Fédération des Syndicats se trouvait ainsi divisée en deux fractions distinctes : l'une restée dans la dépendance du Parti ouvrier français, l'autre tombée dans la sphère d'attraction de la Fédération des Bourses.

ANNÉES 1895-98

4e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES BOURSES, NIMES, 1895. — Ce congrès se réunit à Nîmes, du 9 au 12 juin 1895. Il annula la décision prise à Lyon l'année précédente, au sujet de la proposition Groussier (reconnaissance d'utilité publique des Bourses du travail). Mais les débats les plus graves portèrent sur le siège du Comité fédéral. Aux termes du règlement, il devait siéger dans la même ville que le secrétariat national du travail, c'est-à-dire, en fait, à Paris. Un certain nombre de Bourses demandèrent qu'à l'avenir le siège en fût transféré chaque année au siège même du Congrès.

Fédéralisme et centralisation, autonomie et organisation du travail, ce débat s'était présenté souvent dans l'histoire des Congrès socialistes. Des préoccupations politiques s'y mêlaient, quelques Bourses étant restées hostiles à la grève générale et fidèles à l'alliance guesdiste. Mais les considérations pratiques l'emportèrent cette fois encore : 17 Bourses contre 6 maintinrent à Paris le Comité fédéral.

Le Congrès de Nîmes résolut enfin d'instituer une enquête sur un triple sujet : les bureaux de placement, le travail des prisons, les causes d'inapplication de la loi du 2 novembre 1892 (tra-

vail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels).

13e CONGRÈS DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS, ROMILLY, 1895. — Le Congrès de Romilly siégea du 8 au 11 septembre 1895. Il condamna, par une résolution motivée, la politique coloniale et se prononça « en faveur d'une loi rendant obligatoire pour tous les ouvriers d'un même métier — syndiqués ou non syndiqués — les décisions du syndicat en matière de tarif ou de salaires et en général pour toutes les conditions du travail ».

7e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS, TROYES, 1895. — Deux jours après, le 13 septembre, se réunissait à Troyes le Congrès de la Fédération des Syndicats, ou plutôt de cette fraction de la Fédération des Syndicats qui, à Nantes, s'était prononcée contre la grève générale. L'œuvre accomplie à Nantes y fut systématiquement contredite. Le Congrès se prononça contre la fusion de la Fédération des Syndicats et de la Fédération des Bourses. A l'unanimité, il repoussa le principe de la grève générale.

Mais le Congrès de Troyes ne représentait plus qu'une minorité dans la Fédération des Syndicats. Et, par le fait même que cette minorité s'était prononcée à Nantes pour la conquête des pouvoirs publics par l'action politique, elle allait être conduite ainsi à s'incorporer au parti dont elle avait soutenu la tactique; elle allait perdre son caractère d'organisation corporative

distincte pour se fondre dans le Parti ouvrier français. Cette évolution se manifesta à Troyes par deux résolutions significatives : la Fédération fit siens les programmes municipal et agricole élaborés par le Parti ouvrier français dans ses Congrès de Lyon, Marseille et Nantes. De ce jour, la fraction de la Fédération des Syndicats hostile à la grève générale n'eut plus, en tant qu'organisation corporative, qu'une existence toute nominale. Elle ne tint plus de Congrès distincts. Elle ne fut plus, sous un titre particulier, qu'une forme et un organe du Parti guesdiste.

7e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS (PREMIER DE LA CONFÉDÉRATION DU TRAVAIL), LIMOGES, 1895. — Cependant les Syndicats qui avaient formé la majorité du Congrès tenaient à leur tour un Congrès national qui se réunit, le 23 septembre, à Limoges. La Fédération des Bourses l'appuyait de toute son autorité morale. Et, d'autre part, on y vit siéger quelques-uns des militants les plus connus du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire : Allemane, Lavaud, Fabérot.

Ce fut une véritable constituante. Les débats, qui se prolongèrent jusqu'au 28 septembre, furent presque entièrement consacrés aux statuts de l'organisation unitaire que l'on voulait instituer. L'expérience d'une année avait suffi pour démontrer que le Comité national créé à Nantes n'avait établi, entre les différents groupements corporatifs, qu'un lien trop lâche,

une unité presque nominale. Il s'agissait, à Limoges, non pas de forger un rouage nouveau, mais de créer une organisation nouvelle. Tous les délégués en reconnaissaient, en proclamaient la nécessité. Sur quelques points cependant la discussion fut des plus vives : la *Confédération générale du travail* admettrait-elle les Bourses du travail? Admettrait-elle les Syndicats participant à l'action politique, alors que l'action politique peut nuire au développement des Syndicats? Où siégerait-elle? Serait-elle chargée d'organiser la grève générale? — C'étaient, dans cette occasion nouvelle, les mêmes questions qui avaient rempli la vie des Congrès corporatifs.

Le Congrès vota finalement un texte constitutionnel très complet, créant « entre les divers Syndicats et groupements professionnels... une organisation unitaire et collective » qui prit le titre de Confédération générale du Travail. Les éléments constituant la Fédération devaient se tenir en dehors de toutes les écoles politiques. Elle comprenait à la fois les Syndicats et les Fédérations locales, départementales ou nationales de Syndicats, les Fédérations de métiers, les Bourses du travail et la Fédération des Bourses. Elle siégeait à Paris, mais les Congrès pouvaient toujours changer le siège de la Confédération. Elle était administrée par un Conseil composé des délégués élus directement par les organisations confédérées, et percevait de chaque organisation une cotisation mensuelle calculée d'après le nombre de ses membres. La

Confédération devait tenir chaque année un Congrès où seraient invités, confédérés ou non, tous les groupements syndicaux. Parmi les attributions du Conseil national figuraient notamment la propagande syndicale agricole (qui fit l'objet d'un intéressant débat) et la grève générale.

C'est ainsi que se constitua provisoirement la Confédération générale du travail : elle ne répondit pas aux espérances qu'elle avait fait concevoir. Mais il était certainement prématuré de chercher à unir dans une organisation collective l'ensemble des Syndicats, au lendemain même de la lutte qui les avait si gravement divisés. Il était téméraire de vouloir fondre dans une institution unitaire toute une série d'organisations (Fédérations de métiers, Unions locales et nationales), dont la plupart ne vivaient elle-mêmes que d'une existence chétive ou précaire. Après comme avant le Congrès de Limoges, les Bourses du travail restaient le lien réel, matériel entre les divers groupements corporatifs. Si l'on excepte quelques grandes Fédérations de métiers, la Fédération des Bourses restait encore le seul élément vraiment dense et cohérent de l'organisation nouvelle.

13e CONGRÈS DU PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE, PARIS, 1895. — Le parti allemaniste, qui avait tenu son Congrès régional à Paris, du 29 avril au 20 mai 1895, organisa, pour suppléer au 13e Congrès national, une conférence qui se

réunit à Paris les 29 et 30 septembre. Elle était composée d'un délégué par Fédération et des délégués du secrétariat général. Son œuvre fut toute administrative. Elle régla, surtout au point de vue de la propagande, les rapports du secrétariat central et des secrétariats fédéraux.

*
* *

A mesure qu'avait grandi au Parlement le rôle des élus socialistes (devenus, sous le ministère Bourgeois, le pivot de la majorité républicaine), on avait perçu plus vivement la nécessité d'un programme commun, d'une action commune. Cet état d'esprit s'était manifesté, notamment, au mois de mai 1896, au cours de la conférence offerte, après les élections municipales, aux élus guesdistes, et surtout par le discours que le citoyen Millerand prononça au banquet de Saint-Mandé, qui réunissait des représentants de toutes les municipalités socialistes. On retrouvera l'effet de ces événements et de ces déclarations dans le Congrès guesdiste de Lille et dans le Congrès allemaniste de Paris.

14e CONGRÈS DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS, LILLE, 1896. — Ce Congrès, qui siégea du 21 au 24 juillet 1896, décida que le Parti ouvrier français interviendrait « programme et drapeau déployés » dans les élections sénatoriales. Il adopta une résolution sur « la discipline électorale » et décida que, « partisan de la plus large union socialiste là où l'unité socialiste n'est

pas encore accomplie, le Parti ne considère comme socialistes pouvant bénéficier de la discipline au deuxième tour de scrutin que les candidats qui poursuivent l'abolition du régime capitaliste au moyen de la conquête du pouvoir politique par le prolétariat, de la substitution de la propriété sociale à la propriété capitaliste, et de l'entente internationale des travailleurs ».

C'est au Congrès de Lille que fut élaboré le programme maritime du Parti.

5e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES BOURSES, TOURS, 1896. — Ce Congrès siégea du 9 au 12 septembre. L'attitude du Comité fédéral y fit l'objet de vives critiques formulées par les délégués de Lyon, de Grenoble et de Toulon. On reprochait notamment au Comité d'avoir refusé son appui à un appel de fonds adressé par la Bourse de Bordeaux et de s'être fait représenter au Congrès international de Londres (juillet 1896). Mais, en grande majorité, les délégués maintinrent au Comité leur confiance.

La proposition faite à Nîmes de déplacer chaque année le siège fédéral fut renouvelée, et repoussée à nouveau.

Le Congrès décida que les sociétés coopératives ne seraient pas admises dans la Fédération. Enfin il délibéra sur la situation créée par les récentes décisions du Congrès corporatif de Limoges. La Fédération adhérerait-elle à la Confédération générale du travail, alors que les statuts de l'organisation nouvelle toléraient l'adhésion directe des Syndicats isolés et même

des Bourses isolées ? Le Congrès résolut de subordonner son concours à une revision profonde des statuts de la Confédération ; il déclara n'y vouloir adhérer que « si elle était exclusivement composée des Comités fédéraux des Bourses du travail et des Unions nationales de métiers ».

8e CONGRÈS CORPORATIF (2e DE LA CONFÉDÉRATION DU TRAVAIL), TOURS, 1896. — Immédiatement après le Congrès de la Confédération des Bourses, le 14 septembre, se réunit le Congrès de la Confédération du travail. On entendit tout d'abord les rapports du secrétaire général et du trésorier. Il en résultait que la Confédération n'avait, dans sa première année d'existence, manifesté que « peu de vitalité ». La faute n'était-elle pas aux statuts eux-mêmes ? L'assemblée, à cet égard, paraît avoir été unanime, et sa première tâche fut de procéder à la revision des statuts. On le voit, la Confédération cédait amicalement aux exigences de la Fédération des Bourses. Mais cependant elle n'adopta pas dans son ensemble le plan proposé par les Bourses du travail. Il fut résolu, en effet, que l'on refuserait à l'avenir l'adhésion directe des Bourses, mais qu'on admettrait les Syndicats isolés, quand ils appartiendraient à des professions non constituées en professions de métier. Et les statuts remaniés continuèrent à prévoir l'adhésion des Fédérations locales ou nationales de syndicats de diverses professions. En revanche, malgré l'intervention des citoyens Fabérot et Guérard, on

maintint dans ses termes l'article des statuts aux termes duquel « les éléments composant la Confédération se tiendraient en dehors de toute école politique ».

Puis un important débat s'engagea sur la grève générale, dont le principe, défendu par Fabérot, Guérard, Pommier, combattu par Rozier et Maynier, fut voté de nouveau à l'unanimité moins 4 voix [1].

14[e] CONGRÈS NATIONAL DU PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE, PARIS, 1896. — Le quatorzième Congrès régional, tenu à Paris en février 1896, et le quatorzième Congrès national, tenu à Paris les 24 et 25 septembre, furent surtout consacrés à une question de discipline. Les citoyens Berthaut et Faillet, conseillers municipaux, les citoyens Dejeante et Groussier, députés, ayant refusé de se conformer aux décisions de l'Union fédérative touchant la retenue à exercer sur les traitements des élus, furent, ainsi que les groupes qui s'étaient solidarisés avec eux, exclus du Parti [2]. La même exclusion fut prononcée contre

1. Depuis le Congrès de Londres, il régnait entre les éléments purement politiques et les éléments purement syndicaux du socialisme, une animosité assez vive qui se manifesta au Congrès de Tours. Notamment, le Congrès vota un blâme à *La Petite République*, « soi-disant journal officiel du socialisme, pour avoir volontairement oublié de faire part à ses lecteurs qu'un Congrès ouvrier existe en ce moment » et constata « une fois de plus que cet organe, qui se dit socialiste, continue son attitude antisyndicale ».

2. On sait que les citoyens Faillet, Groussier, Dejeante, après leur exclusion du parti allemaniste, constituèrent une organisation nouvelle : *l'alliance communiste*, qui se rattacha au Parti socialiste révolutionnaire.

le citoyen Meslier, candidat à Tonnerre, qui s'était au second tour désisté en faveur du candidat radical, et contre le citoyen Lagrange qui, « au mépris de la plus vulgaire dignité républicaine », s'était mêlé à la combinaison électorale connue sous le nom de *Pacte de Bordeaux*.

Le compte-rendu du Congrès contient, comme à l'ordinaire, de très nombreux rapports émanés des groupes sur les questions portées à l'ordre du jour (grève générale, instruction intégrale, armées permanentes). Le Congrès vota, en outre, une intéressante résolution sur les coopératives, rappelant que la coopération n'était qu'un *moyen* de parvenir à l'émancipation du prolétariat, mais invitant les travailleurs à pénétrer dans les sociétés de consommation et à introduire *l'esprit socialiste* dans les conditions du travail et dans la distribution des bénéfices. Par une autre résolution, le Congrès prit acte de tentatives vainement faites auprès « des autres écoles dites socialistes révolutionnaires » en vue de la réunion d'un Congrès politique unique et laissa aux Fédérations « le soin de chercher les points de contact tendant à établir une convention donnant toute garantie au Parti ».

*
* *

En raison des élections législatives qui devaient avoir lieu en 1898, la question des alliances tint encore une place importante dans les Congrès de l'année 1897.

15° CONGRÈS DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS, PARIS, 1897. — Le Congrès siégea du 10 au 13 juillet. Il maintint les décisions antérieures du Parti « tendant tant à la nécessité d'affirmer au premier tour, partout où cela serait possible, le programme du Parti, qu'à l'attitude au second tour, qui est laissée à la liberté des groupes locaux et à l'Union socialiste ».

Le Congrès vota une résolution approuvant les coopératives de consommation « qui peuvent, entre des mains socialistes, fournir à la classe ouvrière des ressources et des munitions dans sa lutte pour son affranchissement ».

Enfin l'attitude du Parti ouvrier français vis-à-vis des syndicats fut déterminée par un texte important. Le Congrès proclama que l'organisation syndicale était à la fois un élément d'ordre pour le présent et un élément de révolution pour l'avenir. Mais en même temps, à l'encontre des Congrès corporatifs qui affirmaient leur éloignement de l'action politique, s'opposant au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire qui dans son dernier Congrès avait à son tour nié l'efficacité révolutionnaire de la conquête des pouvoirs publics, le Parti ouvrier français déclarait « que, si l'organisation syndicale des deux classes ennemies engendre les conditions indispensables de la société socialiste, elle ne saurait l'instaurer par ses seules forces ; que, pour une pareille œuvre, l'action politique est indispensable, ainsi que suffirait à le démontrer l'exemple du prolétariat anglais si puissamment organisé dans ses *trade-unions*, et plus éloigné

peut-être qu'aucun autre prolétariat de la transformation sociale nécessaire, parce qu'il n'a pas su joindre à l'action corporative l'action politique ». De même qu'à son Congrès de Lille (1890) le Parti ouvrier français invitait tous ses membres à entrer dans les chambres syndicales de leurs corporations respectives, le Congrès de Paris rappelait donc aux syndiqués « que leur devoir est de se joindre au Parti ouvrier pour l'expropriation politique de la classe capitaliste qui doit précéder et peut seule permettre son expropriation économique ».

6e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES BOURSES, TOULOUSE, 1897. — 32 Bourses du travail se firent représenter à Toulouse du 15 au 18 septembre 1897. Le Congrès approuva le rapport du Comité fédéral. Cependant, le secrétaire fédéral ayant inséré dans son compte-rendu le membre de phrase suivant : « Tant que les travailleurs de cette région, n'ayant pas éprouvé l'impuissance de l'action politique... », le Congrès, par 17 voix contre 4, vota la suppression de ce passage, et invita le Comité fédéral à ne plus soulever d'incidents à ce sujet.

Au point de vue administratif, le Congrès décida que le Comité fédéral siégerait à Paris, mais non à la Bourse du travail. Puis l'éternel problème des rapports de la Fédération avec la Confédération du travail fut à nouveau discuté. Dans son Congrès de Tours, la Confédération n'avait cédé qu'à demi aux exigences des Bourses. Supprimerait-on la Fédération des Bourses

en la fusionnant dans la Confédération telle qu'elle se trouvait constituée ? Exigerait-on au contraire, pour s'affilier à la Confédération, qu'elle modifiât ses statuts de façon à exclure les syndicats isolés, à grouper seulement la Fédération des Bourses et les Unions de métiers ? — C'est à ce dernier parti que s'arrêta le Congrès. La Confédération ne devait donc constituer qu'une sorte de groupement supérieur, « une Fédération des Fédérations », assurant l'unité morale et l'accord tactique entre des organisations distinctes, égales, qui conserveraient leur fonction et leur action. De cette résolution le Congrès tira une conséquence immédiate. Puisque les Fédérations locales ou régionales de syndicats se trouveraient ainsi exclues de la Confédération, à quoi les rattacher, sinon à la Fédération des Bourses ? Il en fut ainsi décidé ; — mais ces Fédérations devraient prendre le titre de Bourses du travail.

Au point de vue économique, le Congrès décida notamment la constitution de Syndicats agricoles et la création, par les Bourses du travail des ports, d'hôtels de marins (sailor's homes). Il mit à l'étude « le moyen d'établir un secours de route qui permette aux camarades syndiqués de se rendre de ville en ville pour se procurer du travail ». Il fut résolu que chaque Bourse dresserait un état mensuel des fluctuations du travail dans sa région, que cet état serait communiqué aux autres Bourses par l'intermédiaire du Comité fédéral, « de façon que l'excédent des travailleurs d'une localité pût

être réparti immédiatement dans les localités où manqueraient les bras ».

9e CONGRÈS CORPORATIF (3e DE LA CONFÉDÉRATION DU TRAVAIL), TOULOUSE, 1897. — Aussitôt après la clôture du Congrès des Bourses, le 20 septembre, s'ouvrit le Congrès corporatif. Cette fois les conditions proposées par la Fédération furent presque entièrement acceptées. Aux termes des nouveaux statuts, la Confédération ne fut plus composée que de la Fédération des Bourses et des Fédérations nationales de métiers. Par exception on pouvait cependant admettre les Unions locales de métiers ou les Syndicats isolés appartenant à des professions non constituées en Fédérations nationales ou dont les Fédérations refuseraient d'adhérer à la Confédération. Le Comité confédéral était formé par la réunion du Comité fédéral des bourses et d'un Conseil national corporatif émanant des Unions nationales de métiers. La Confédération donnait ainsi leur unification dernière aux syndicats, préalablement groupés par les Bourses au point de vue de leurs rapports locaux, par les Unions de métiers au point de vue de leurs rapports professionnels.

15e CONGRÈS DU PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE, PARIS, 1897. — Ce Congrès siégea du 26 au 30 septembre 1897. La résolution du Congrès précédent, qui permettait aux Fédérations de contracter des alliances électorales, y fit l'objet de débats très partagés. Un certain

nombre de groupes affirmèrent que le Parti attachait trop peu de prix à l'action politique. Le secrétariat affirmait au contraire « que la mesure avait été dépassée ». Finalement, le Congrès de Paris reprit et dépassa même l'attitude intransigeante des premières assemblées du Parti. Par une première résolution sur les pouvoirs publics, « le Congrès établit une distinction formelle entre l'action électorale et la conquête des pouvoirs publics ». L'action électorale constitue sans doute une propagande efficace. Mais en revanche « le Congrès ne croyait pas que les pouvoirs publics, c'est-à-dire une administration centrale politique non issue directement du suffrage des travailleurs, pussent accomplir la réforme sociale ». Par une seconde résolution sur les alliances électorales, le Congrès repoussait « toute alliance, union ou entente avec toute organisation politique et tous individus étrangers au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire ». Les candidats devaient, au second tour, se désister purement et simplement. S'il était nécessaire de compléter des listes, on devait faire appel à des syndiqués ouvriers acceptant « la lutte de classe, le principe de la suppression de la propriété individuelle, la socialisation des moyens de production, l'internationalité ».



16e CONGRÈS DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS, MONTLUÇON, 1898. — En mai 1898 avaient eu lieu les

élections générales ; les socialistes avaient consolidé et accru leur succès de 1893. Les différents partis, par la discipline expresse ou tacite qu'ils avaient réciproquement observée, avaient encore avancé l'heure de l'union. Et en effet, on vit se reconstituer à la Chambre un groupe « d'union socialiste ».

D'autre part, depuis la fin de 1897, la France était agitée, passionnée, divisée par l'affaire Dreyfus. Et, comme tous les partis politiques, le parti socialiste avait été surpris et troublé par le brusque déchaînement de cette affaire. Tandis que les amis d'Allemane, de Brousse, et les socialistes indépendants — particulièrement Jaurès et Gérault-Richard — intervenaient violemment dans la lutte, Guesde et Vaillant semblaient préconiser une attitude différente. A leur avis, « les prolétaires n'avaient rien à faire dans cette bataille qui n'était pas la leur... Ils n'avaient, du dehors, qu'à marquer les coups et à retourner contre l'ordre ou le désordre social les scandales d'un Panama militaire s'ajoutant aux scandales d'un Panama financier ».

Mais précisément de ce désaccord pratique des socialistes devant une crise aussi grave semblait résulter la nécessité d'une organisation unitaire, d'une représentation commune qui à tous les militants, à tous les groupes pût dicter la volonté unique du prolétariat. Dès ce jour, dans la presse, dans des réunions publiques, les socialistes indépendants entamèrent une campagne active pour l'unité. D'ailleurs n'allait-il pas être nécessaire d'opposer à tous les ennemis

de la liberté coalisés contre la République, césariens et cléricaux, nationalistes et antisémites, la vigueur concertée de toutes les forces révolutionnaires ?

C'est dans ces circonstances que s'ouvrit à Montluçon, le 17 septembre 1898, le Congrès du Parti ouvrier français.

Par une résolution fortement motivée, il condamna l'antisémitisme comme une forme de la réaction cléricale, qui, « malgré toutes ses pétarades démagogiques, n'a jamais pu faire illusion à une fraction quelconque de la classe ouvrière consciemment organisée ». Il condamna le nationalisme « qui n'est pas même une rétrogradation, ne correspondant à aucun fait dans le passé..., qui est en contradiction avec toute la société moderne, essentiellement internationale dans sa production et ses échanges..., qui, ainsi convaincu de n'avoir ni passé ni présent, n'existe, d'une part, que comme un moyen de diviser et d'armer les uns contre les autres les travailleurs, dont l'affranchissement est subordonné à leur action internationale ; d'autre part, que comme un moyen pour la classe capitaliste de rançonner ses prétendus compatriotes ».

En même temps, le Congrès approuva un Projet d'unité socialiste ainsi conçu :

« I. — Entre le Parti ouvrier français, le Comité révolutionnaire central, la Fédération des travailleurs socialistes, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire et les socialistes dits indépendants, il est formé une union centrale sans

que rien soit ou puisse être modifié dans le fonctionnement intérieur de ces diverses organisations, ni dans leur mode de propagande.

» Pour entrer dans cette union, les socialistes indépendants auront à s'entendre entre eux et à s'organiser sur la base du programme minimum, dit programme de Saint-Mandé.

» II. — L'organe représentatif de l'Union sera constitué par une délégation de chacune des cinq organisations sus-indiquées.

» Ces délégués dont le nombre, pour chaque organisation, sera proportionnel au chiffre des voix qu'elles a réunies sur ses candidats aux dernières élections législatives, auront à se réunir chaque fois qu'un des incidents de la lutte politique ou économique appellera une décision commune ou une action d'ensemble. »

Ce qui caractérisait donc le projet du Parti ouvrier, c'est tout d'abord que les organisations restaient intactes ; puis que l'union, loin d'être continue et organique, n'eût été que fortuite et accidentelle. Il faut ajouter que, par des résolutions d'ordre intérieur, le Congrès de Montluçon voulut fortifier encore la constitution centralisatrice du Parti ouvrier et accélérer le progrès de sa propagande particulière.

7e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES BOURSES, RENNES, 1898. — Ce Congrès se tint du 21 au 24 septembre. Douze Bourses seulement y étaient représentées directement.

Le Comité fédéral exposa quelle suite avait été donnée aux résolutions de Toulouse. Il ex-

posa notamment un projet très complet touchant les secours de voyage aux ouvriers syndiqués (*viaticum*).

Les Bourses représentées, notamment celles de Paris, de Rennes, de Clermont-Ferrand et de Versailles, rendirent compte, dans de remarquables rapports, « de leur fonctionnement, des services créés par elles, des méthodes adoptées et des résultats obtenus ».

Mais le débat caractéristique fut consacré aux relations peu amicales qu'avait entretenues le Comité fédéral avec le Comité national corporatif. L'expérience avait montré que la constitution élaborée à Toulouse n'était pas viable. En effet, selon le Comité fédéral, « la cause du différend était moins le résultat de mesquines rivalités que la différence de degré dans le développement des deux organisations ». Dans ces circonstances, une seule solution restait ouverte : modifier une fois de plus les statuts de la Confédération du travail, les rédiger enfin dans la forme qu'avait toujours préconisée la Fédération des bourses, — laquelle n'avait obtenu, à Tours et à Toulouse, que des satisfactions partielles et insuffisantes. Il fut résolu que le Comité fédéral exposerait l'ultimatum de la Fédération des bourses au Congrès de la Confédération qui s'ouvrit, à Rennes également, le 25 septembre.

10ᵉ CONGRÈS CORPORATIF (4ᵉ DE LA CONFÉDÉRATION DU TRAVAIL), RENNES, 1898. — Le rapport du secrétaire confédéral, le citoyen Lagailse, fit

le récit des multiples incidents survenus entre lui et le secrétaire fédéral, le citoyen Pelloutier. Le débat fut aigre et minutieux.

Tous les délégués reconnurent la nécessité de modifier les statuts. Mais dans quel sens? Accepterait-on le projet de la Fédération des bourses, qui demandait que la Confédération fût seulement le lien moral et théorique entre les Bourses fédérées et les Unions nationales de métiers ? Se constituerait-elle en dehors de la Fédération des bourses? Ce fut cette dernière solution qui prévalut. Les Bourses fédérées, les Unions de métiers confédérées redevinrent deux organismes distincts.

Cette séparation restait amicale. Le rapporteur, le citoyen Riom, s'exprima ainsi : « S'efforçant de faire cesser tout conflit... la Commission s'est inspirée de la nécessité de laisser dans leurs rôles respectifs distincts les deux formes du mouvement syndical : la forme professionnelle corporative, par la réunion des Fédérations de métier, sous le nom de Confédération ; la forme locale, administrative, par la Fédération des bourses du travail. » En conséquence, la Confédération n'admit plus (art. 3 des nouveaux statuts) que les Fédérations nationales, locales et départementales de métiers, et les Syndicats isolés dont les professions ne sont pas constituées en Fédérations nationales, ou dont les Fédérations refuseraient d'adhérer à la Confédération. Les Bourses du travail n'y étaient plus comprises. Mais le rapporteur ajoutait : « Sans considérer l'ap-

point de la Fédération des bourses comme nécessaire à la Confédération, la Commission admet que les deux organisations, tout en restant absolument autonomes, puissent se réunir par intermittence et dans les cas urgents lorsqu'elles en éprouveront le mutuel désir. »

Ces cas ne furent d'ailleurs prévus et réglés par aucun article des nouveaux statuts. Les deux organisations restaient donc entièrement distinctes, et le rêve de l'unification syndicale s'évanouissait une fois de plus. Mais précisément tous les délégués de Rennes semblaient convaincus que l'organisation syndicale doit être double, que « pour produire tout leur effet les Syndicats doivent être fédérés localement par les Bourses et nationalement par les Unions de métier ». Il valait donc mieux se séparer. Au moins se séparait-on sans hostilité et même sans violence et sans rancune. Une action commune, une propagande concertée restaient possibles. « La rivalité devait se transformer en émulation. »

Les principales questions traitées par le Congrès furent : la prud'homie, la coopération, la grève générale (le Comité corporatif de la grève générale s'étant réuni avec le Comité allemaniste, un débat s'éleva sur ce point), l'alcoolisme, — et enfin la création projetée d'un journal corporatif qui avait occupé déjà les Congrès de Tours et de Toulouse.

ANNÉE 1899

Les événements de cette année sont à la fois si graves et si proches de nous, qu'il est superflu de les relater dans leur détail et qu'il serait prématuré de formuler à leur égard des appréciations quelconques. Le président Félix Faure mourut. Paul Déroulède, le jour de ses obsèques, tenta l'entreprise avortée d'un Brumaire. Devant le danger du complot césarien et monarchiste, les cinq organisations socialistes (allemanistes, blanquistes, broussistes, guesdistes et indépendants) constituèrent un Comité d'entente où toutes cinq étaient également représentées. Un Congrès régional de la Fédération du Centre, tenu à Paris en avril-mai 1899, se déclara « résolu à maintenir la cordialité de relations qui, depuis la fondation de l'entente socialiste, existait entre les diverses organisations nationalement constituées ». C'était en effet un commencement d'union, accidentelle et précaire, mais amicale. Puis vinrent l'attentat d'Auteuil, la manifestation de Longchamp, où l'on vit se dresser d'un seul mouvement, devant la menace du coup de force, monarchiste ou plébiscitaire, le peuple socialiste de Paris. Après l'entente commune, c'était l'action commune.

Mais, en juin, le ministère Dupuy tombait, et M. Waldeck-Rousseau, chargé par le président

Loubet de constituer un cabinet « de défense républicaine », y faisait entrer côte à côte le général de Galliffet — dont le nom reste attaché à la répression sanglante de mai 1871 — et le député socialiste Millerand. Estimant « qu'il fallait avant tout arracher la République à la combinaison atroce et mortelle de la fourberie méliniste et de la dictature militaire à tenue déguisée sous le mensonge des formes légales », deux journaux socialistes, *La Petite République* avec Jean Jaurès, *La Lanterne* avec René Viviani prirent la défense du ministère Waldeck, qui, grâce au concours d'une partie des voix socialistes, conquit à la Chambre une majorité.

Le 25 juin les députés appartenant au Parti ouvrier français, au Parti socialiste révolutionnaire (Comité révolutionnaire central) et à l'Alliance communiste décidèrent de se retirer du groupe parlementaire l'*Union socialiste.* Le 14 juillet, les organes centraux de ces trois partis rendaient public un manifeste, adressé à la France ouvrière et socialiste, rappelant au nom de la lutte de classe que le parti socialiste ne pouvait, « sous peine de suicide, être ou devenir un parti ministériel ». Le manifeste rattachait d'ailleurs l'incident Millerand à l'ensemble de la tactique suivie depuis deux ans, dans l'affaire Dreyfus, par Jaurès et ses amis. « Il s'agissait d'en finir avec une politique prétendue socialiste, faite de compromissions et de déviations, que depuis trop longtemps on s'efforçait de substituer à la politique de classe...

La contradiction entre ces deux politiques devait infailliblement se manifester un jour ou l'autre. Et par l'entrée d'un socialiste dans un ministère Waldeck-Rousseau, la main dans la main du fusilleur de mai, elle s'est manifestée dans des conditions de gravité et de scandale telles qu'elle ne permettait plus aucun accord entre ceux qui avaient compromis l'honneur et les intérêts du socialisme et ceux qui ont charge de les défendre. »

Un tel désaccord ne pouvait, en l'état des choses, comporter ni conciliation ni sanction, puisqu'il n'existait, entre les partis socialistes provisoirement divisés (blanquistes et guesdistes d'une part ; allemanistes, broussistes et indépendants de l'autre), aucune organisation unitaire qui pût servir d'arbitre et de juge. Le Comité d'entente n'était qu'un rouage administratif, un rendez-vous de discussion et d'exécution, sans vie, sans pouvoirs propres. Et ainsi l'idée d'un Congrès général apparut avec une nécessité impérieuse. Dès le premier jour, c'est au Congrès national qu'en appela Jaurès, « au parti socialiste réuni en un Congrès national pour dégager sa méthode, préciser sa tactique, organiser son unité et apaiser de sa volonté souveraine les discordes des groupes et les rivalités des hommes. » — D'autre part n'était-il pas manifeste que, s'il eût existé au moment de la constitution du ministère Waldeck une constitution unitaire du parti socialiste, le cas Millerand ne se fût jamais produit? Qu'un socialiste dût ou non participer à un

gouvernement bourgeois, c'était une question controversable. Le parti unifié l'eût tranchée souverainement. Il eût imposé à tous sa décision et sa discipline. Le Congrès paraissait donc également nécessaire pour juger le présent et pour organiser l'avenir.

D'ailleurs au sein même des trois partis qui avaient lancé le manifeste, s'accusaient de graves divisions intérieures. La presse socialiste, durant plusieurs semaines, se remplit de protestations, de rectifications, de désaveux.

Le 17 juillet, la Fédération des travailleurs socialistes publiait une déclaration par laquelle elle protestait « contre toute pensée, tout acte pouvant aboutir à la lutte fratricide », et demandait que tout sujet de discussion fût remis à l'examen d'un Congrès. La Fédération donnait, dès le lendemain, mandat formel à ses délégués au Comité d'entente « de prendre, pour atteindre ce but, les mesures et de faire les démarches nécessaires ». Le 21 juillet, les comités directeurs du Parti ouvrier, du Parti socialiste révolutionnaire et de l'Alliance communiste publiaient une réponse adressée au Comité national de la Fédération, et aux termes de laquelle leurs organisations respectives allaient être consultées sur le projet de convoquer à Paris, en septembre, « un Congrès général du socialisme... à l'effet de décider si la lutte de classe, qui est la base même du socialisme, permet l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois ». Dans le commencement d'août, la Confédération des indépendants et le Parti ouvrier socia-

liste révolutionnaire acceptaient également, en termes explicites, la convocation d'un Congrès général.

17e CONGRÈS DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS, ÉPERNAY, 1899. — Le Congrès se tint du 13 au 16 août. Le Parti ouvrier n'était nullement unanime à approuver le manifeste du 14 juillet. Plusieurs délégués, et notamment le citoyen Delesalle, de Lille, appuyèrent la théorie de la participation des socialistes au pouvoir.

Après un débat qui dura « deux jours et deux nuits pour ainsi dire », le Congrès vota à l'unanimité la résolution suivante, qui affectait sans aucun doute un caractère transactionnel :

« Le Congrès, prenant acte de la déclaration du Conseil national, que dans son manifeste il n'a entendu viser ni excommunier personne, ainsi que des trop nombreuses déviations signalées par la grande majorité des délégués étant intervenus dans le débat, reconnaît :

» 1° Qu'en publiant le manifeste dans les conditions où il a paru, le Conseil national a usé du droit que lui conférait l'article 5 du règlement général du Parti [1] ;

» 2° Que, conformément aux décisions de tous nos Congrès précédents, il a rempli son devoir en rappelant la France ouvrière et socialiste à son véritable terrain, celui de la lutte de classe.

» Le Congrès rappelle :

» Que, par conquête des pouvoirs publics, le

1. « Le Congrès national veille à l'exécution des décisions des Conseils nationaux ».

Parti ouvrier français a toujours entendu l'expropriation politique de la classe capitaliste, que cette expropriation ait lieu pacifiquement ou violemment;

» Qu'elle ne laisse place, par suite, qu'à l'occupation des positions électives dont le Parti peut s'emparer au moyen de ses propres forces, c'est-à-dire des travailleurs organisés en parti de classe.

» Il laisse, pour l'avenir, au Conseil national le soin d'examiner, à l'occasion et selon les circonstances, si, sans quitter le terrain de la lutte de classe, d'autres positions peuvent être occupées ».

En ce qui touchait le Congrès général et l'unification socialiste, la résolution fut ainsi rédigée : « Le Congrès, désireux de réaliser la plus grande somme d'union entre socialistes, déclare se rallier à la proposition du Conseil national tendant à la convocation d'un Congrès général du socialisme français..., étant entendu que les organisations y seront représentées au prorata de leurs forces respectives.

» Le Congrès décide en outre :

» 1° Que le Parti ouvrier français est d'ores et déjà disposé à accepter la constitution d'un organisme central du moment qu'il y sera représenté proportionnellement à ses forces ;

» ... 2° Que la Commission permanente du Conseil aura à déterminer les conditions à remplir pour être, comme socialiste, admis au Congrès général, et à s'entendre avec les autres organisations pour que, en cas d'union ou

d'unité socialiste, les journaux se réclamant du socialisme soient placés sous le contrôle direct de la représentation centrale du Parti ».

Le Congrès d'Epernay modifia la composition du Conseil national qui fut pour l'avenir constitué : 1° par une Commission permanente de onze membres nommée annuellement par le Congrès ; 2° un délégué par fédération ou agglomération départementale ou régionale choisi par sa fédération ou agglomération respective.

1er CONGRÈS GÉNÉRAL DES ORGANISATIONS SOCIALISTES FRANÇAISES, PARIS, 1899. — Le Comité d'entente, chargé de préparer le Congrès, eut par suite à régler sa loi électorale. Les organisations n'étaient nullement d'accord sur ce point. L'accord se fit néanmoins sur les principes suivants :

Le Congrès devait représenter l'ensemble des forces socialistes. Y seraient donc convoqués, non seulement les groupes politiques, mais aussi les groupes corporatifs. Une seule condition théorique était posée : l'adhésion préalable et écrite à la formule suivante : « Entente et action internationale des travailleurs ; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste ».

Sous cette condition étaient admis : les grou-

pes politiques adhérents à l'une des cinq organisations ou affiliés à une Fédération régionale ou départementale, les groupements syndicaux et les coopératives prévoyant dans leurs statuts une part de bénéfice affectée à la propagande socialiste.

Chaque groupe avait droit à un délégué. En outre, dans chaque circonscription électorale, l'ensemble des groupes appartenant à la même organisation avait droit à un, deux ou trois délégués, suivant le chiffre des voix obtenues aux dernières élections législatives (premier tour de scrutin).

Chaque délégué pouvait être porteur de cinq mandats au maximum. Il devait être voté par tête sur les questions d'organisation intérieure, et par mandats sur les questions de principe.

L'ordre du jour était ainsi conçu :

1° *La lutte des classes et la conquête des pouvoirs publics.*

a) Dans quelle mesure et conformément au principe de la lutte des classes, base de l'organisation du parti, celui-ci peut-il participer au pouvoir dans la commune, le département et l'Etat ?

b) Voies et moyens pour la conquête du pouvoir. Action politique (électorale et révolutionnaire). Action économique (grèves, grève générale, boycottage, etc.)

2° *De l'attitude à prendre par le Parti socialiste dans les conflits des diverses fractions bourgeoises.*

Lutte contre le militarisme, le cléricalisme, l'antisémitisme, le nationalisme, etc., etc.

3° *De l'unité socialiste; ses conditions théoriques et pratiques.*

Direction et contrôle par le parti des divers éléments d'action, de propagande et d'organisation.

***

Ce Congrès s'ouvrit le 3 décembre, au gymnase Japy, boulevard Voltaire. Il siégea jusqu'au 8 décembre.

Les débats prirent, dans l'ensemble, une importance et une ampleur vraiment magistrales. Mais, d'autre part, l'animosité des polémiques qui avaient précédé le Congrès, le grand nombre des délégués, leur émotion légitime devant la gravité des questions posées, provoquèrent de violents ou tristes incidents. (Validation des mandats. Discours Lafargue, le 4 décembre. Incident Joindy-Liebknecht, le lendemain. Incident Guesde-Jaurès dans la seconde séance du 6 décembre).

Le Congrès forma une commission de résolution, dont la composition, qui donna lieu à des discussions longtemps prolongées, fut finalement réglée par un accord transactionnel (proposition Jaurès-Walter). Puis le débat s'ouvrit sur la première branche de la première question. Jaurès prit le premier la parole. Le projet de résolution qu'il défendit reconnaissait que le prolétariat doit surtout s'appliquer à conquérir ceux des pouvoirs publics qui relèvent directement de l'élection. Le prolétariat doit aussi se mettre en garde contre les illu-

sions que peut faire naître la participation d'un socialiste à un ministère bourgeois. Mais dans certains cas (crise grave menaçant les libertés publiques, réforme importante conduite à maturité par la propagande socialiste), il peut y avoir nécessité ou intérêt à ce que le Parti, pour une œuvre et dans des conditions déterminées, délègue un des siens au ministère. Il serait dangereux, par une décision que n'impose nullement le principe de la lutte de classe, de limiter la puissance d'action et de pénétration du prolétariat organisé, qui seul peut faire la révolution, qui seul aussi peut pratiquer des réformes efficaces. D'ailleurs, comme il n'y a pas de différence essentielle entre le pouvoir ministériel et, par exemple, le pouvoir municipal, Guesde et Vaillant ne condamnaient-ils pas par là même l'action politique et la conquête des pouvoirs publics ?

Les citoyens Révelin, Carnaud, Viviani, Salembier, Heppenheimer, Ponard, parlèrent dans le même sens ; Briand imputa aux guesdistes la responsabilité de ces « déviations » qu'ils condamnaient ; Albert Richard, Fabérot, Allemane firent un appel à la concorde. Ils affirmèrent que trop de place était donnée dans la propagande à l'action purement politique, mais que les militants, quand les libertés publiques sont en danger, doivent se ranger du côté des libertés publiques. Vaillant et Guesde répondirent que la lutte de classe interdisait d'une façon absolue la participation d'un socialiste à un gouvernement bourgeois. Autrement,

le prolétariat en viendrait à confondre la politique de la classe ouvrière et celle du capitalisme ; il se trouverait désorienté, dispersé, et perdrait toute confiance dans le socialisme. D'autre part, il était inexact de comparer l'action ministérielle à l'action électorale. Là où l'on ne pénètre pas par la volonté ouvrière, par la force socialiste, mais par le consentement, sur l'invitation, dans l'intérêt de la classe capitaliste, le socialisme ne devait pas pénétrer. Un socialiste qui entre dans un ministère n'appartient plus au socialisme; il ne représente plus que les intérêts capitalistes. Il engage sa responsabilité, ou même, dans la conception de Jaurès, celle du Parti dans tous les attentats du capitalisme contre le prolétariat ; il les autorise et les couvre par sa présence. En adoptant cette tactique, le socialisme détournerait de lui les travailleurs et recruterait pour l'anarchie... C'est dans cet esprit que parlèrent aussi Ebers, Lignères, Guyot, Zévaès, Létang et Maxence Roldes.

Sur la question de principe, la Commission des résolutions se trouva divisée (29 voix contre 28, 1 absent). Dans ces conditions, tous les commissaires, à l'exception des délégués du Parti socialiste révolutionnaire, se rallièrent à une motion transactionnelle présentée par le citoyen Delesalle, du Parti ouvrier français. Au nom de la minorité de la Commission, Landrin persista à soumettre au Congrès préalablement la question de principe. L'intervention des citoyens Constant et Jules Guesde, pour appuyer

la proposition Landrin, provoqua des scènes passionnées.

Finalement, par 818 voix contre 634, le Congrès adopta tout d'abord l'amendement Guesde aux termes duquel la lutte de classe ne permet pas l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois ; puis, par 1.140 voix contre 240, les conclusions de la Commission, ainsi rédigées :

« Tout en admettant que des circonstances exceptionnelles peuvent se produire dans lesquelles le Parti aurait à examiner la question d'une participation socialiste à un gouvernement bourgeois, le Congrès socialiste déclare que, dans l'état actuel de la société capitaliste et du socialisme, tant en France qu'à l'étranger, toutes les forces du Parti doivent tendre à la conquête, dans la commune, le département et l'Etat, des seules fonctions électives, étant donné que ces positions dépendent du prolétariat organisé en parti de classe qui, en s'y installant avec ses propres forces, commence légalement et pacifiquement l'expropriation politique de la classe capitaliste qu'il aura à transformer en révolution ».

Sur la seconde branche de la première question (voies et moyens pour la conquête du pouvoir), après avoir entendu Briand, Fabérot, Dejeante qui défendirent la grève générale, et Delory qui en accepta le principe sous réserves, le Congrès décida, à l'unanimité moins deux voix, « que tous les moyens de propagande et d'action doivent être employés par le Parti socia-

liste : action économique, action électorale et révolutionnaire, grève générale, boycottage, etc.. »

La deuxième question donna lieu au vote, sans débat et à l'unanimité, de l'ordre du jour suivant : « Le Congrès flétrit les nationalistes et les antisémites et met les travailleurs en garde contre toutes les formes de la réaction ».

Après de nombreux discours, la Commission et le Congrès furent unanimes à adopter la résolution rapportée par le citoyen Dubreuilh.

Le Parti unifié se composait : 1° des cinq organisations nationales ; 2° des Fédérations régionales et départementales ; 3° des groupes isolés comptant au moins 50 membres, mais seulement s'il n'existait pas de Fédération dans leur département, et sous la condition d'instituer, dans le délai d'un an, une Fédération départementale ; 4° des Syndicats adhérant explicitement à la formule de convocation au Congrès ; 5° des coopératives adhérant à cette formule et consacrant à la propagande socialiste une part de leurs bénéfices.

Les organes du Parti étaient : un Congrès général annuel, un Comité général permanent où chacune des organisations représentées au Congrès élirait un délégué par 50 mandats. Les Fédérations départementales étaient à cet effet divisées en sept groupes.

La résolution organisait d'autre part le contrôle de la presse et des élus. Il devait être formé un groupe parlementaire unique.

ANNÉE 1900

Le statut constitutionnel voté au Congrès de Paris reçut son exécution. Un Comité général fut élu, formé au début de 48 membres. Mais les divisions qui s'étaient élevées sur le cas Millerand, sur la politique ministérielle, sur la tactique socialiste à l'égard des partis bourgeois ne s'en trouvèrent point effacées. A l'occasion d'une nouvelle loi sur la réglementation du travail, dite loi Millerand-Colliard, en janvier 1900, le Comité général et sa Commission de contrôle se partageaient successivement en deux fractions égales. En juin, se placèrent les graves incidents de Chalon-sur-Saône, l'interpellation Simyan, l'attitude prise, au cours d'une séance féconde en surprises, par un certain nombre de députés socialistes qui crurent devoir repousser une motion d'enquête parlementaire (motion Berthelot-Zévaès), et surtout « après avoir repoussé isolément l'amendement Massabuau (qui représente les doctrines socialistes comme un piège destiné à abuser les travailleurs), votèrent le même amendement dans un ordre du jour qui accordait leur confiance au gouvernement responsable ». — De là, au sein du Comité général, dans les réunions, dans la presse, d'acerbes débats et des polémiques qui affectèrent souvent une âpreté toute per-

sonnelle. Finalement, le Comité général vota un ordre du jour de désapprobation et décida, le 22 juin, de soumettre le cas au prochain Congrès « pour qu'il jugeât en dernier ressort et prît les mesures nécessaires pour assurer l'unité de vote des élus en ce qui concerne les principes et la politique générale du Parti socialiste ».

21 élus, dans un manifeste rendu public, protestèrent contre l'attitude prise à leur égard par le Comité général. Au reste, les rapports du groupe parlementaire avec le Comité général n'avaient, à aucun moment, pris le caractère d'une collaboration cordiale et d'une confiance réciproque.

8e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES BOURSES, PARIS, 1900. — 34 Bourses furent représentées à ce Congrès qui siégea du 5 au 8 septembre. Une question grave s'y posa : les Bourses adhéreraient-elles à la constitution nouvelle que venait de se donner le Parti socialiste ? se feraient-elles représenter au Comité général ? A l'unanimité, le Congrès, « considérant que toute immixtion de la Fédération des Bourses dans le domaine de la politique serait un sujet de division et détournerait certainement les organisations syndicales du seul but qu'elles doivent poursuivre : l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes », décida qu'en aucun cas la Fédération ne devrait adhérer à un groupement politique.

De nouvelles propositions étaient venues de

la Confédération du travail qui demandait à nouveau l'adhésion de la Fédération des Bourses. Durant les deux années qui s'étaient écoulées depuis le Congrès de Rennes, « les événements avaient nécessité le concours des deux organisations, et elles se l'étaient mutuellement accordé ». L'Assemblée décida pourtant que ni le Comité fédéral, ni les Bourses prises individuellement n'entreraient dans la Confédération. Mais il fut résolu que les Bourses agiraient de toute leur influence auprès des Syndicats pour aider à l'organisation des Unions nationales de métiers.

Le Congrès vota de nouveau le principe, affirmé à Toulouse et à Rennes, d'un secours de voyage uniforme calculé d'après la distance kilométrique, et dont la dépense serait proportionnellement répartie sur l'ensemble des Bourses. Il approuva sous certaines réserves la création faite par le Comité fédéral, conformément à un vœu du Congrès de Toulouse, d'un « office national ouvrier de statistique et de placement ». Puis les délégués donnèrent de précieux renseignements sur les cours professionnels organisés par les Bourses, auxquels le Congrès décida d'adjoindre des cours populaires et un enseignement primaire.

Les circonstances politiques eurent leur écho dans le Congrès. On décida que « les jeunes travailleurs qui ont à subir l'encasernement devraient être mis en relation avec les secrétaires des Bourses du travail de la ville où ils seraient en garnison ». Et l'ordre du jour suivant

fut voté, après un vif débat sur le ministère et sur le régime républicain : « Le Congrès constate que, sous le régime actuel, comme sous toute autre forme de gouvernement capitaliste, les ouvriers sont toujours victimes des fusillades. Il engage les organisations ouvrières à ne compter que sur elles-mêmes pour s'émanciper. »

11° CONGRÈS CORPORATIF (5e DE LA CONFÉDÉRATION DU TRAVAIL), PARIS, 1900. — Le Congrès de la Confédération se tint du 10 au 14 septembre. La question constitutionnelle s'y posa, comme à chacun des Congrès antérieurs.

La Confédération devait-elle admettre indifféremment les Fédérations de métiers et les Fédérations d'industries ? Son rôle n'était-il pas plutôt, comme l'avaient toujours prétendu les Bourses du travail, de réaliser en dehors d'elles la centralisation syndicale afin de ne grouper que le plus petit nombre possible de Syndicats nationaux ? 88 délégués affirmèrent que la Confédération devait, « là où il y a une Fédération d'industrie, ne pas créer une Fédération de métier ; .... engager les Fédérations de métiers d'une même industrie à constituer un lien qui les rattachât pour une action générale ». Mais 133 délégués votèrent un ordre du jour par lequel le Congrès, « affirmant qu'entière liberté doit être laissée à l'organisation ouvrière..., affirmait que les Fédérations d'industries et de métiers seraient admises à la Confédération ».

Le Congrès délibéra sur les marques de

reconnaissance syndicale (*label*), sur la prud'homie et le Conseil supérieur du travail récemment réorganisé par le ministre Millerand ; les débats sur la propagande agricole et sur les coopératives de production ou de consommation furent surtout dignes de remarque. Mais il faut noter particulièrement, comme le signe d'un changement profond dans l'état d'esprit des syndicaux, le débat qui s'engagea sur la grève générale. La grève générale, qui est la révolution économique, n'était plus conçue comme exclusive de la révolution politique, comme indépendante du mouvement politique et des circonstances. La grève générale avait été jadis comme le symbole de l'hostilité des syndicaux contre les « politiciens ». Mais au Congrès de Paris on ne vit plus en elle qu'une forme de la révolution comme toutes les autres, qui ne niait point les autres, qui dépendait plus spécialement des groupements économiques, mais que le Parti socialiste organisé pouvait aider à réaliser. « On tend, dit le citoyen Voillot, à ôter à la grève générale le sens exclusiviste qu'elle a eu jusqu'ici. Bien des fois ses militants repoussaient d'une façon absolue toute autre formule de propagande. Il n'en est plus ainsi, et c'est heureux pour la cause commune. » Le citoyen Riom ajoutait : « Les événements de cette petite période de quelques mois ont plus fait pour la propagation de l'idée de la grève générale que les 15 ans de propagande. » Et le Congrès adopta, sans opposition, un ordre du jour qui, par une formule nette et

décisive, acclamait la grève générale comme « un des seuls moyens qui, dans le domaine économique, assurera l'émancipation des travailleurs, tout en n'excluant pas les moyens employés sur un autre terrain ».

18[e] CONGRÈS DU PARTI OUVRIER, IVRY, 1900. — Ce Congrès se tint à Ivry, les 20 et 21 septembre. Il s'appropria tout d'abord une déclaration du Comité national, qui, rappelant les multiples accidents de l'année, « arbitraire administratif, scandales judiciaires, brutalités policières et militaires, massacres de la Martinique et de Chalon », constatait que jamais démonstration plus éclatante n'avait été faite du caractère de classe — et de classe capitaliste — qui s'impose au gouvernement de l'État moderne, et que jamais, d'autre part, « terreur gouvernementale et patronale n'avait rencontré plus de complicité silencieuse ou active auprès de certains élus et de certains journaux se réclamant du socialisme qu'ils déshonorent ». En revanche, le Conseil et le Congrès enregistraient quelques faits réconfortants : la résistance des Syndicats à la loi Millerand-Colliard, d'autre part la conduite du Comité général, qui n'avait « pas tardé à réaliser dans son sein la véritable union socialiste » en laissant à d'autres la responsabilité de ladite loi et en condamnant les députés qui, le 15 juin, avaient « trahi la France ouvrière et renié les doctrines collectivistes présentées comme un piège à travailleurs ».

La déclaration se terminait ainsi : « Se ren-

dant solidaire du Comité général dans cette œuvre indispensable de salut socialiste, le Congrès se déclare prêt à poursuivre, avec tous les militants de toutes les organisations ouvrières et socialistes, l'unification de plus en plus complète de la force prolétarienne, condition et instrument de la Révolution nécessaire. »

En même temps, « pour répondre aux attaques de la presse de toute nuance, le Congrès, considérant le double jeu des journaux nationalistes et ministériels, qui, les uns par leurs éloges calculés et calomnieux, les autres par leurs attaques éhontées, poursuivent la même œuvre bourgeoise de division et de déconsidération du Parti, clouait au même pilori la *Libre Parole* et la *Petite République*, l'*Intransigeant* et l'*Eclair* ».

Puis le Congrès vota une résolution sur le socialisme communal qui se résumait dans la phrase suivante : « Il n'y a pas et ne peut y avoir de socialisme communal » par la raison que les municipalités sont prisonnières de leur milieu, que la transformation de certaines industries en services municipaux n'a pas par elle-même de caractère socialiste, que les améliorations de détail qui peuvent se réaliser dans la commune laissent subsister les classes et leur antagonisme. Il vota une résolution sur les *trusts* portant qu'aucun gouvernement ne saurait réagir contre le trust qui est un phénomène nécessaire, et que seule « la socialisation des moyens de production résoudra la question des trusts en n'en laissant subsister que les avantages ».

Quant au Congrès général qui allait s'ouvrir, et qui, dans les circonstances, devait fatalement décider, non plus l'entente précaire ou « l'union centrale » de 1899, mais soit le schisme, soit l'unité complète, le Congrès d'Ivry, à l'unanimité, proclama que le Parti ouvrier resterait fermement sur le terrain de la lutte de classe, et se déclara « prêt à faire l'union ou l'unité socialiste avec tous les socialistes révolutionnaires qui se refusent à toute collaboration avec la bourgeoisie ».

2e CONGRÈS GÉNÉRAL DES ORGANISATIONS SOCIALISTES FRANÇAISES, PARIS, 1900. — Le Congrès s'ouvrit à Paris, le vendredi 28 septembre, salle Wagram. Depuis le Congrès d'Ivry, s'était tenu dans la même salle le Congrès international.

Dès la première séance, le Congrès offrit un spectacle violent et passionné. Comme à Roanne, comme à Châteauroux, la constitution même de l'assemblée provoqua des incidents tumultueux. C'est au Comité général qu'avait été réservée la tâche d'organiser et de convoquer le Congrès. Or, la commission de vérification nommée par lui avait réservé un certain nombre de mandats. Le Congrès désigna pour les examiner une Commission nouvelle dont le rapporteur, Fribourg, s'appuyant sur la confusion ou même l'absence des dossiers, vint proposer la validation en bloc de tous les mandats douteux. De cette validation la majorité pouvait dépendre... Après un débat sur le fond, qui fut vif, le vote par mandats fut réclamé. Aux termes

de la circulaire rédigée par le Comité général, le vote par mandats était de droit dès que demande en serait faite. Mais André Lefèvre, Briand, invoquant le précédent de 99, soutinrent que cette disposition ne pouvait s'appliquer qu'aux votes de principe et non aux questions d'organisation intérieure. Charnay appuya leur thèse, en se fondant sur la souveraineté du Congrès. Finalement, malgré les protestations des citoyens Vaillant et Perrin qui soutinrent qu'en refusant le vote par mandats, le Congrès violait en quelque sorte le pacte contractuel qui avait servi de base à sa convocation, le Congrès adopta la motion Briand, ainsi conçue : « Le Congrès, souverain pour régler la procédure d'admission des mandats, décide que, sur toutes les questions touchant les formalités préliminaires, le vote aura lieu par tête. » Le rapport Fribourg fut adopté à mains levées. Allemane fut nommé président définitif.

Le vote de la motion Briand, la validation des mandats contestés qui en fut la conséquence, enlevait, en raison de l'origine de ces mandats, toute chance de majorité au Parti ouvrier français et à ses alliés (Parti socialiste révolutionnaire, Alliance communiste, Fédérations du Haut-Rhin, du Doubs et de Saône-et-Loire). Dès le lendemain 29 septembre, ces organisations, par la voix des citoyens Dazet et Constant, firent entendre des protestations formelles. Elles prenaient acte de la motion Briand comme d'une violation du pacte conclu qui mutilait la représentation du Congrès et viciait d'avance

ses résolutions. De ce moment, le Parti ouvrier observa dans les votes une abstention systématique et ses délégués évitèrent de prononcer le mot même de « Congrès ». Il faut noter pourtant que, après quelques hésitations, les délégués du Parti ouvrier prirent part au vote sur la motion Charnay, relative à l'abrogation des lois scélérates.

En cet état, on entendit les rapports des citoyens Dubreuilh, au nom du Comité général; Bracke, au nom de la Commission de contrôle; Andrieux, au nom de la Commission de propagande; Rouanet, au nom de la majorité du groupe parlementaire. Ces documents rappelaient, dans des intentions diverses, les graves incidents de l'année écoulée. Le dimanche 30 septembre, Briand répondit aux trois rapports émanés du Comité général et de ses commissions. Ce discours passionna les deux côtés de l'assemblée. Par de dures interruptions le citoyen Lafargue venait de provoquer d'acerbes répliques de l'orateur, quand soudain on vit, au pied de la tribune, le délégué Andrieux, au milieu des clameurs, montrant à ses amis sa main écorchée. Le tumulte interrompit le discours de Briand. Lucien Roland, guesdiste, proposa l'expulsion « du citoyen qui s'était permis de frapper un délégué ». — « La proposition, dit le compte-rendu, est repoussée. Violent tumulte. A gauche, cris répétés de : Assassin! Assassin! — Les membres du Parti ouvrier français sont tous debout, et quittent la salle... »

Qu'allait faire le Parti socialiste révolution-

naire ? Landrin vint en son nom, appuyé par Jaurès, demander une suspension de séance. Après vingt minutes, la séance reprit. Les délégués du Parti socialiste révolutionnaire et de l'Alliance communiste étaient à leurs bancs.

Dans la seconde séance du 30 septembre, le Congrès épuisa son ordre du jour. Il fallait trancher une première question, soumise au Congrès par le Comité général lui-même : l'attitude des élus dans l'affaire de Chalon-sur-Saône. Le Congrès entendit Chalot et Journoud, de la Fédération de la Haute-Saône, qui demandèrent au Congrès de s'approprier l'ordre du jour du Comité général ; Vaillant et Roldes qui appuyèrent cette motion, « laquelle ne comportait qu'une désapprobation juste et modérée sans condamnation, ni flétrissure » ; Viviani qui, tout en reconnaissant les fautes commises, prit la défense des élus ; le député Renou, qui, fort de son vote personnel, prêcha la concorde et l'union. Plusieurs organisations présentèrent en réponse une proposition qui désapprouvait également les élus et l'auteur de la motion d'enquête, Zévaès, « pour ne pas s'être conformé aux décisions du Congrès de 1899 et du Comité général, lesquelles, en prévenant toutes surprises de ce genre, ont eu pour objet d'assurer l'unité de vote du groupe parlementaire ». Ces deux propositions furent repoussées, et le Congrès adopta successivement, en les incorporant l'un à l'autre, l'ordre du jour Turot : « Le Congrès, attendu qu'il résulte du débat que, si des tactiques différentes ont été suivies, tous

les membres du Parti socialiste ont agi avec une entière bonne foi et avec la seule préoccupation de servir leur parti, passe à l'ordre du jour », et l'ordre du jour Vaillant : « Le Congrès, flétrissant les auteurs responsables des massacres de Chalon et leurs complices, passe à l'ordre du jour ». L'ensemble fut voté par acclamation à la presque unanimité.

Restait la résolution sur l'unité. Elle fut votée sans débat. La Commission désignée à cet effet avait été unanime, le Congrès le fut. L'expérience avait prouvé jusqu'à l'excès que de la demi-unité organisée en 1899 ne pouvait sortir une constitution viable. Marpaux l'avait prouvé, le 29 décembre, aux applaudissements de toute l'assemblée. Vaillant l'avait reconnu, tout en mettant le Congrès en garde contre l'excès du fédéralisme. Tous les délégués admettaient que l'union devait être organisée, non seulement entre les représentations centrales des partis, mais dans la région, dans le département, dans la commune. Mais cette constitution devait être longuement élaborée, et il fallait bien aussi, pour qu'elle reçût une exécution aisée, la faire accepter du Parti ouvrier français. La résolution proposée par la Commission était donc ainsi formulée :

« Le Congrès socialiste proclame que l'unité léfinitive et entière du Parti socialiste doit être 'éalisée dans le plus bref délai, afin que le pro-.étariat puisse opposer son unité de classe à tous ses adversaires.

» Le Congrès, affirmant, malgré des divisions

passagères, la permanence et la continuité d'action du Parti, décide qu'un nouveau Comité général sera constitué par une représentation proportionnelle des organisations actuellement existantes, selon le nombre de leurs mandats au présent Congrès.

» Le Congrès décide que le nouveau Comité général aura pour mandat essentiel de préparer un projet d'unification complète du parti et de le soumettre à un nouveau Congrès convoqué au plus tard dans six mois.

» Le Comité général devra ouvrir sans retard une consultation auprès de tous les groupements politiques et économiques du Parti sur le meilleur mode d'organisation et d'unification du Parti socialiste, et aussi sur le meilleur mode de convocation du prochain Congrès. »



Cependant les délégués du Parti ouvrier, réunis salle du Globe, puis salle Vantier, sous la présidence du citoyen Delory, votaient à l'unanimité les résolutions suivantes « appelées à réaliser à bref délai l'unité socialiste révolutionnaire ».

Ils expliquaient tout d'abord qu'en rompant « avec de prétendus camarades qui, après avoir piétiné sur les décisions du Comité général, dépouillé de toute représentation, au moyen du vote par tête, le plus grand nombre de ses organisations, validé tous les groupes fictifs, escroqué toutes les présidences... ont été jusqu'au

guet-apens contre le rapporteur de la Commission de propagande... », le Parti ouvrier avait accompli son devoir envers le prolétariat conscient.

Puis les délégués décidaient :

1° D'approuver les rapports de Dubreuilh, Bracke et Andrieux.

2° De reprendre « le vote de désapprobation — ou de blâme » émis par le Comité général à l'égard de plusieurs élus socialistes.

3° « De réaliser entre tous les socialistes révolutionnaires non seulement l'union, mais l'unité, au moyen d'un nouveau Comité général ouvert à toutes les organisations inébranlables sur le terrain de la lutte de classes. »

Malgré toutes les réserves incluses dans cette dernière phrase, le Parti ouvrier, lui aussi, parlait donc non plus d'union, mais d'unité. En dépit des fautes, des rancunes, des violences, l'unité socialiste était en marche ..

CONGRÈS NATIONAUX OUVRIERS

1876. Paris (I).
1878. Lyon (II).
1879. Marseille (III).
1880. Le Havre (IV).

CONGRÈS MODÉRÉS

1881. Paris (V).
1882. Bordeaux (VI).

CONGRÈS SOCIALISTES

1881. Reims (V).
1882. St-Étienne (VI). — Roanne (VI).

CONGRÈS POSSIBILISTES

1883. Paris (VII).
1884. Rennes (VIII).
1887. Charleville (IX).
1890. Châtellerault (X).

CONGRÈS BROUSSISTES

1892. Paris (XI).
1894. Tours (XII).
1899. Paris (Conférence nationale).

CONGRÈS ALLEMANISTES

1891. Paris (X).
1892. St-Quentin (XI).
1894. Dijon (XII).
1895. Paris (XIII).
1896. Paris (XIV).
1897. Paris (XV).

CONGRÈS GUESDISTES

1884. Roubaix (VII).
1890. Lille (VIII).
1891. Lyon (IX).
1892. Marseille (X).
1893. Paris (XI).
1894. Nantes (XII).
1895. Romilly (XIII).
1896. Lille (XIV).
1897. Paris (XV).
1898. Montluçon (XVI)
1899. Épernay (XVII).
1900. Ivry (XVIII).

CONGRÈS GÉNÉRAUX DES ORGANISATIONS SOCIALISTES

1899. Paris (I).
1900. Paris (II).

CONGRÈS NATIONAUX DES SYNDICATS

1886. Lyon (I).
1887. Montluçon (II).
1888. Bordeaux-Le-Bouscat (III).
1890. Calais (IV).
1892. Marseille (V).
1894. Nantes (VI).

CONGRÈS NATIONAUX CORPORATIFS

1895. Limoges (VII. 1er de la Confédération du Travail.)
1896. Tours (VIII-II).
1897. Toulouse (IX-III).
1898. Rennes (X-IV).
1900. Paris (XI-V).

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS

1895. Troyes (VII).

FÉDÉRATION DES BOURSES

1892. Saint-Étienne (I).
1893. Toulouse (II).
1894. Lyon (III).
1895. Nîmes (IV).
1896. Tours (V).
1897. Toulouse (VI).
1898. Rennes (VII).
1900. Paris (VIII).

ERRATUM DU PREMIER VOLUME

Page 42,	ligne 25,	*Dupré,*	lire	*Dupire.*
43,	2,	*Dupré,*		*Dupire.*
63,	32,	*éloigna,*		*élagua.*
67,	5,	*Coué,*		*Coire.*
74,	32,	*au-dessous,*		*au-dessus.*
98,	8,	*dirigea,*		*rédigea.*

Ce volume a été composé et tiré par des ouvriers syndiq

Pithiviers, imp. L. GAUTHIER.

